

PROJET

D'ETABLISSEMENT

2017-2021

EPMS DU PROVINOIS

Arrêté du 21 décembre 2005 n° 149/2005 DDASS/PH portant sur le renouvellement de l'agrément, extension et changement d'appellation de l'IME de Provins

Arrêté du 4 juillet 2017 n°2017/197 portant extension de capacité et de l'âge de prise en charge de l'IME

Arrêté du 4 juillet 2017 n° 2017/198 portant extension de capacité et de l'âge de prise en charge du SESSAD

Arrêté du 20 juillet 2017 n°2017/225 portant requalification de 30 places pour la prise en charge d'usagers présentant une déficience intellectuelle en 30 places en 30 places pour usagers présentant une déficience psychique de l'ESAT

Etablissement Public Médico Social
BP 208 - Chemin des Grattons -77487 PROVINS CEDEX
☎ 01-64-00-10-68 - contactepms@epms-provins.fr
www.epms-provins.fr

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	0
1 - Introduction	3
a - Méthodologie de conception du projet d'établissement	4
b - Les étapes de l'élaboration	4
c - Les modalités de révision	5
2 – Présentation de l'Etablissement	6
a - Les valeurs	8
• Le respect.....	8
• Le professionnalisme	8
• L'humanisme.....	8
• L'épanouissement.....	8
• La solidarité.....	8
• La laïcité.....	8
b– L'historique	9
c- Le public.....	10
• la procédure d'admission	10
• La zone de couverture	12
• L'âge des personnes accueillies	13
• La population accueillie	13
• Les différentes déficiences	13
• Diagnostic des pathologies	14
d- Les missions	15
3 - Le contexte de l'EPMS et les recommandations extérieures	17
a – Les objectifs et recommandations extérieures	17
• L'évaluation externe	17
• Le CPOM	18
• Les préconisations proposées par l'ANESM.....	18
b – Les objectifs issus du précédent travail d'actualisation du projet d'établissement	20
4 - Objectifs stratégiques	21
a – Les objectifs transversaux	21
• 1 ^{er} objectif : « Adapter l'offre d'accompagnement de l'EPMS à l'évolution des publics accueillis »	21
• 2 ^{ème} objectif : « Proposer une réponse accompagnée pour tous ».....	23
• 3 ^{ème} objectif : « Favoriser l'expression des usagers ».....	25
• 4 ^{ème} objectif : « Mettre en place une démarche de promotion de la bienveillance »	27
• 5 ^{ème} objectif : « Mettre en place une démarche qualité »	27
• 6 ^{ème} objectif : « Mettre en œuvre une démarche environnementale au sein de l'établissement »	28
b – les objectifs spécifiques	29
5 - Les modalités d'organisation et de fonctionnement	37
a – L'organigramme fonctionnel	37
b – Les réunions	39
• Contenu des réunions.....	39
c – Les fonctions supports.....	41
• Le pôle administratif :	41
• Le pôle technique et logistique	43

d – La communication	46
• La communication interne	46
• La communication externe	47
e – Les partenariats	47
6 - L'accompagnement des usagers.....	49
a – Le pôle d'accompagnement social	49
• Les missions communes :	49
• Objectifs de travail en transversalité de ces deux services :	50
b – Le pôle soin	50
• L'équipe et ses missions	51
• Le projet de soin	52
• Les prestations de soin	52
• Les actions de soin	53
C - Le pôle scolarité	54
• L'accessibilité scolaire	54
• Accessibilité pédagogique.....	54
• Accessibilité sociale et professionnelle.....	55
• Coopération entre l'établissement et les établissements scolaires (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées professionnels, CFA, autres ESMS du département)	55
d – Les projets de service.....	56
e – Le projet de sport adapté pour tous	56
7- Les instances.....	61
a – Les Conseils de la Vie Sociale.....	61
• Rappel du rôle du Conseil de la Vie Sociale (art. D 311-15 CASF) :	61
• La composition du Conseil de la Vie Sociale à l'I.M.E. de l'EPMS du PROVINOIS (article D 311-4 CASF):	62
• Le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale à l'IME de l'EPMS du PROVINOIS :	62
b – Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	63
c – Le Comité Technique d'Etablissement.....	64
d – Le Conseil d'Administration	64
8 - La Démarche d'amélioration continue de la qualité.....	66
9 - Conclusion	67
10 - Les annexes	68
ANNEXE 1 :	69
Le Projet de l'Institut Médico Educatif (IME)	69
ANNEXE 2 :	82
Le projet de service du SESSAD	82
ANNEXE 3 :	108
Le projet de service de L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	108
ANNEXE 4 :	127
Le projet Autisme.....	127

1 - INTRODUCTION

Prévu par l' **Article L.315-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles**, le projet d'établissement définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation des conseils de la vie sociale, du Comité Technique d'Etablissement et validation du Conseil d'Administration.

Le Projet d'Etablissement formalise les missions et les objectifs de l'EPMS du Provinois.

Il est garant du respect des droits et libertés des usagers

Il permet la conformité avec la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il s'intègre dans la politique régionale et départementale pour l'enfance, l'adolescence et les adultes handicapés.

Il organise le perfectionnement de nos pratiques professionnelles et la qualité des services rendus visant à :

- Garantir la sécurité des usagers accueillis
- Rendre chaque usager, sa famille ou son représentant légal, acteur du projet
- Aider à l'accompagnement à l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle
- Aider à acquérir une autonomie optimale en rapport avec la capacité de chaque usager
- Apporter les outils nécessaires à une avancée vers la citoyenneté

Il définit les lignes directrices en termes d'évolution structurelle de l'EPMS du Provinois.

La rédaction d'un projet d'établissement est un moment privilégié dans la vie d'un établissement médico-social.

Il est le fruit de nombreux travaux en équipe pluridisciplinaire, de concertations, échanges avec les usagers, avec les parents, avec les partenaires afin de faire des constats sur un fonctionnement et sur des besoins nouveaux.

C'est l'occasion de remercier l'engagement constant des équipes dans l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des usagers en n'ayant de cesse de faire évoluer l'organisation de l'EPMS.

Au regard de l'évolution des publics accueillis et de l'augmentation des besoins de la population du Provinois et du grand Provinois dans le domaine de l'accompagnement de la personne en situation de handicap mental, l'équipe pluridisciplinaire de l'E.P.M.S. du Provinois a donc développé les projets de suivi et d'accompagnement spécialisés pour mieux y répondre.

Ce projet d'établissement est complété par une synthèse des objectifs opérationnels qui tiendront lieu de « feuille de route » pour l'ensemble des équipes de l'EPMS durant les cinq années à venir. Ils seront revus et actualisés tous les ans par un comité de suivi.

A - MÉTHODOLOGIE DE CONCEPTION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le précédent projet d'établissement avait été élaboré pour la période 2005-2010.

Prévu pour être révisé tous les cinq ans, la réflexion des équipes de l'EPMS s'est engagée depuis plusieurs années. Les départs du directeur adjoint en 2013, du directeur en 2014, l'intérim de direction pendant l'année 2015 expliquent que l'élaboration du nouveau projet d'établissement ait tardé.

La construction du projet d'établissement s'appuie sur :

- Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS) d'Ile de France 2013-2017
- Le schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées 2015-2020
- Les objectifs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2014-2017
- Les recommandations faites suites à l'évaluation externe en 2012
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, notamment celle relative au projet d'établissement [1]

B - LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION

Après une actualisation, plusieurs phases d'élaboration du projet ont eu lieu :

- Information et lancement de la procédure auprès de l'ensemble des personnels (réunion du personnel du 16 avril 2016)
- Constitution d'un Comité de Pilotage représentatif
- Détermination des axes stratégiques : réunions par pôles (soin, fonction support, unité d'enseignement, pôle social, équipes éducatives IME, SESSAD et ESAT) et validation par le COPIL
- Reprise des travaux effectués par les équipes en 2013 et 2014
- Réactualisation des projets de services / de pôles en équipe (avril-juin 2016)
- Détermination des objectifs opérationnels par groupes de travail pluridisciplinaire (octobre- novembre 2017)
- Consultation des usagers en Conseil de la Vie Sociale
- Validation par le COPIL et relecture par un comité restreint (décembre 2016)
- Validation et approbation par le Conseil d'Administration (février 2017)
- Constitution d'un Comité de Suivi

[1]: Recommandations de bonnes pratiques professionnelles « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service » - ANESM mai 2010

L'actualisation du projet d'établissement est essentielle pour qu'il reste un outil stratégique et opérationnel que chacun s'approprié.

Les évolutions constantes de l'environnement, des attentes et des besoins des usagers, du cadre législatif et réglementaire, de la recherche, nécessitent une adaptation des objectifs en continu.

Ainsi, un comité de suivi est constitué et se réunit au moins une fois par an, il intègre la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations de l'EPMS auprès de ses usagers.

Comme prévu dans le cadre de la Loi, le Projet d'Etablissement sera révisé entièrement tous les 5 ans.

La modification des agréments intervenue en juillet 2017 a nécessité une actualisation quelques mois après la validation du projet d'établissement initial voté en février 2017.

2 – PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Établissement Public Médico-Social répond à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui redéfinit l'obligation d'ériger dès leur création, certains établissements et services en établissements publics dotés de la personnalité juridique (CASF art. L.315-7). Il s'agit des établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 du CASF.

Il est autorisé par l'arrêté n° 149/2005 DDASS/PH portant sur le renouvellement de l'agrément, extension et nouvelle appellation.

Son numéro FINESS : 77 000 1071.

L'E.P.M.S. du PROVINOIS est un établissement public autonome. Il comprend à ce jour :

→ Un Institut Médico-Educatif (IME) de 91 places, FINESS n° 770814762

Il comporte :

- ▶ Un Service Enfants et Adolescents de 3 ans à 11 ans (30 places)
- ▶ Un Pôle Autisme de 21 places (7 à 20 ans) dont 5 places pour le Dispositif d'Intervention Globale et Coordinée (0 – 6 ans)
- ▶ Un Service Adolescents Jeunes Majeurs de 12 à 20 ans (40 places)
- ▶ Une place d'Accueil Temporaire
- ▶ Une Unité d'Enseignement (5 classes)

→ Un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) de 51 places, FINESS n° 77081659

Il comporte :

- ▶ 11 places pour l'accompagnement de personnes avec Troubles du Spectre Autistique de 7 à 20 ans
- ▶ 5 places pour le Dispositif d'Intervention Globale et Coordinée (0 – 6 ans)
- ▶ 35 places pour l'accompagnement de personnes avec déficiences intellectuelles de 3 à 20 ans

→ Un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT), de 105 places,

FINESS n° 770006468

autorisé par l'arrêté n°009/AP/2004/DDASS de M. le Préfet de Seine et Marne du 30.10.04 et modifié par l'arrêté du 20 juillet 2017 n°2017/225 portant requalification de 30 places pour la prise en charge d'usagers présentant une déficience intellectuelle en 30 places en 30 places pour usagers présentant une déficience psychique.

L'objet de l'établissement est de permettre un accompagnement éducatif, social, culturel, professionnel et dans le parcours de personnes handicapées atteintes d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles psychiques ou de troubles du spectre autistique sur le Provinois.

L'EPMS développe et crée des solutions adaptées au regard de la diversité des situations que vivent les personnes handicapées, afin de permettre à chacun la meilleure socialisation et le mode de vie le plus proche possible de la norme.

Les principes d'actions des professionnels s'appuient sur 6 valeurs.

LE RESPECT

- C'est reconnaître et accepter l'autre (les usagers, les familles, les professionnels) dans leurs différences.

LE PROFESSIONNALISME

- C'est mettre en œuvre auprès des usagers, de la famille, des partenaires, des compétences professionnelles de qualité au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

L'HUMANISME

- C'est mettre en place et développer la relation et l'attention à la personne pour favoriser l'épanouissement de l'être.

L'ÉPANOUISSEMENT

- C'est aider l'utilisateur à se développer librement dans toutes ses possibilités en favorisant son bien-être.

LA SOLIDARITÉ

- C'est la mise en œuvre du projet de l'établissement par l'équipe pluridisciplinaire pour assurer une continuité de service au profit des personnes accueillies et de leur famille.

LA LAÏCITÉ

- Ce n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Ce n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect des autres et de soi-même. C'est le respect des croyances et des convictions, sachant que l'éducation politique et religieuse est laissée à la charge des familles.

- 1969 Création au sein du centre hospitalier de Provins,
d'un Institut Médico-Educatif (I.M.E.) accueillant 54 enfants déficients intellectuels
- 1988 Construction par le centre hospitalier de nouveaux locaux (route des grattons)
- 1992 Autonomie de gestion de l'IME
- 1999 Refus du CROSS pour un CAT, accord pour un SESSAD
- 2001 Ouverture d'un SESSAD de 20 places
- 2004 CROSMS accord pour un CAT de 70 places
- 2005 CROSMS projet d'établissement création de l'EPMS (216 places)
- 2005 Ouverture de l'ESAT
Ouverture de l'antenne du SESSAD à Donnemarie-Dontilly de 20 places
- 2006 Achat d'un terrain de 11000m²
- 2007 Ouverture de l'antenne de l'ESAT à Claye-Souilly de 10 places
- 2007 Construction des bâtiments de l'EPMS 5000m²
- 2008 le 13 décembre Inauguration
- 2009 Ouverture de l'antenne de l'ESAT à Quincy-Voisins de 10 places
Fermeture de l'antenne du SESSAD à Donnemarie-Dontilly
- 2011 Ouverture de l'antenne du Service Enfants Adolescents à Nangis de 15 places
Ouverture du pôle autisme
- 2015 Inauguration et ouverture d'un nouveau bâtiment de l'ESAT à la ZAC des Deux Rivières
à Provins
- 2016 Déménagement du SESSAD dans les locaux de l'ESAT
- 2017 Changement d'agrément pour l'ESAT, l'IME et le SESSAD
- 2018 Ouverture du Dispositif d'Information Globale et Coordinée de 10 places pour enfants

L'EPMS accueille des enfants, adolescents et adultes ayant une déficience intellectuelle légère à profonde avec ou sans troubles associés ou ayant des troubles du spectre autistique.

LA PROCÉDURE D'ADMISSION

Elle est commune aux trois structures.

Les modalités d'admission doivent respecter l'art. L241-6 III du CAFS qui précise que « la décision de la commission prise au titre du 2° du I s'impose à tout établissement ou service dans la limite de la spécialité au titre de laquelle il a été autorisé. Dans le cas des décisions mentionnées au 2°bis du I, l'autorité ayant délivré l'autorisation peut autoriser son titulaire à y déroger. Toute décision de refus d'admission par l'autorité habilitée à la prononcer est adressée à la maison départementale des personnes handicapées, à la personne handicapée ou à son représentant légal, ainsi qu'à l'autorité qui a délivré l'autorisation. Elle compte les motifs de refus au regard du deuxième alinéa du présent III ».

Les admissions sont prononcées (après décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées) sur proposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées par le directeur de l'établissement. L'admission se déroule en plusieurs étapes :

1. réception de la notification MDPH ou d'une demande d'admission par un usager ou sa famille
➔ 1^{er} filtre sur critère géographique (pour l'IME et le SESSAD)
2. Prise de contact avec le demandeur ou sa famille par le cadre ou l'éducatrice (ESAT), confirmation de la demande, prise de renseignements supplémentaires (diagnostics effectués préalablement, éléments médico-sociaux)
3. Si aucune place ne se libère dans les deux à trois mois ➔ classement du dossier dans une liste de « notifications recevables » et envoi d'un courrier type au demandeur
4. Si des places sont vacantes dans les deux à trois mois ➔ mise en place d'une période d'immersion dans l'établissement de maximum quatre jours modulables à l'IME et au SESSAD en fonction des possibilités (possibilités d'accueil sur les groupes et ateliers, possibilité de convention avec un partenaire, proximité géographique, transports, etc.). Cette période d'immersion permet la rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, psychomotricienne, infirmière, éducateurs, chefs de service, enseignants). Le médecin déterminera la nécessité de rencontrer la psychologue, la psychomotricienne, l'infirmière. L'assistante sociale rencontrera systématiquement les familles pour une demande d'entrée en IME.

Pour l'ESAT, la personne est en stage d'une durée de 15 jours avec une convention. Une rencontre avec l'infirmière peut être organisée dans certains cas

5. Lorsqu'une place se libère, une commission d'admission se réunit sur la base du dossier de la demande et des évaluations faites, le cas échéant, à l'issue de la période d'immersion.

Composition :

- SESSAD et IME : Direction, Chefs de service, Assistante sociale, Médecin, Coordinatrice scolaire
- ESAT : Directrice Adjointe, Chef de service, Educateur ou moniteur d'atelier, Coordinateur

Rédaction d'un relevé de décision motivé de la commission d'admission pour chaque dossier analysé.

6. Transmission à l'usager et lancement de la procédure d'accueil en cas d'admission

Fin de la prise en charge :

Conformément à l'art L241-6 dernier paragraphe du III du CAFS « lorsque l'évolution de son état ou de sa situation le justifie, l'adulte handicapé ou son représentant légal, les parents ou le représentant légal de l'enfant ou de l'adolescent handicapé ou l'établissement ou le service peuvent demander la révision de la décision d'orientation prise par la commission.

L'établissement ou le service ne peut mettre fin, de sa propre initiative, à l'accompagnement sans décision préalable de la commission ».

LA ZONE DE COUVERTURE

- L'I.M.E. et le SESSAD prennent en charge les personnes dans une zone géographique de 20 km à vol d'oiseau autour de Provins.

→ La couverture de 20 Km concerne le département de Seine et Marne

→ La couverture de 12 Km concerne le département limitrophe de l'Aube.

- L'ESAT accueille des travailleurs handicapés dont

→ l'autonomie dans les transports est acquise

→ ou dont la résidence est à proximité du lieu de travail

L'ESAT organise, de façon exceptionnelle, un transport collectif matin et soir pour quelques travailleurs handicapés qui ne peuvent répondre à ces critères sur le site de Provins compte tenu de l'absence de foyer d'hébergement.

Les usagers accueillis ont leur lieu de vie distant de l'EPMS de :

	0 à 3 Km	3 à 9 Km	9 à 17 Km	17 à 20 Km	+ 20 Km
SEA	11	3	5	4	6
SAJM	9	17	9	6	17
SESSAD	10	9	12	16	7
ESAT Provins	30	12	5	7	19
ESAT Claye-Souilly / Quincy Voisins	1	15	6	3	2
Total EPMS	61	56	37	36	51

L'ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES

	4 à 6 ans	6 à 13 ans	13 à 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 et plus ...
SEA		26	8			
SAJM		2	36	10	4	
SESSAD	4	28	20	2		
ESAT				1	17	82
Total EPMS	4	56	64	13	21	82

LA POPULATION ACCUEILLIE

	Hommes	Femmes	Total
SEA	20	15	35
SAJM	36	15	51
SESSAD	35	19	54
ESAT	77	28	105
Total	168	77	

LES DIFFÉRENTES DÉFICIENCES

	SEA	SAJM	Taux
Déficiência intellectuelle légère	0	11	13 %
Déficiência intellectuelle moyenne	15	27	49 %
Déficiência intellectuelle sévère	18	16	38 %

	SESSAD	Taux
Déficiência intellectuelle légère	35	88 %
Déficiência intellectuelle moyenne	4	10 %
Déficiência intellectuelle sévère	0	0 %

DIAGNOSTIC DES PATHOLOGIES

	SEA	SAJM	Taux
Troubles du spectre autistiques (TSA)	11	7	21 %
Psychoses, troubles de la personnalité ...	4	22	30 %
Pathologies génétiques, neurologiques, métaboliques, épilepsie, ...	21	18	45 %

	SESSAD	Taux
Troubles du spectre autistiques (TSA)	6	15 %
Psychoses, troubles de la personnalité ...	5	13 %
Pathologies génétiques, neurologiques, métaboliques, épilepsie, ...	3	8 %

L'ensemble des données recueillies est arrêté au mois de novembre 2016.

Concernant les travailleurs handicapés de l'ESAT

L'agrément prévoit l'accueil de personnes ayant une déficience intellectuelle ou des déficiences psychiques (30 places)

Le suivi médical n'est pas assuré par l'EPMS, les travailleurs handicapés étant autonomes dans l'accès aux soins. Les caractéristiques concernant les déficiences et les pathologies ne peuvent en conséquence être données.

Toutefois, une trentaine de travailleurs bénéficient d'un suivi par un Centre Médico Psychologique compte tenu de leurs troubles psychiques.

La prise en charge tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne sociale et professionnelle. L'action sociale et médico-sociale de l'EPMS, s'inscrit dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale telles que prévues par l'article L 311-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Elle tend à assurer l'intégration dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

L'accompagnement des usagers se fait au regard des besoins de chacun et dans tous les domaines : éducatif, scolaire, médico-psychologique, culturel, et accompagnement vers l'orientation professionnelle ou dans des structures adaptées.

L'E.P.M.S. du PROVINOIS reprend les principes et les valeurs communes à l'Etat et au Département dans sa réponse aux besoins.

Ces principes intègrent :

- ▶ La proximité géographique
- ▶ Le respect des catégories d'âges dans la constitution des groupes éducatifs ou des ateliers
- ▶ Le respect des souhaits de l'utilisateur dans la construction de son projet personnalisé
- ▶ Le principe de mixité
- ▶ Le principe de l'accès le plus tôt possible à une vie selon le cadre de droit commun (loi 2005-102)
- ▶ Le principe d'une offre diversifiée sans aucune discrimination.

L'EPMS s'engage sur 5 missions :

L'accompagnement de l'utilisateur, de sa famille et de son entourage habituel - les parents sont positionnés d'emblée comme des acteurs incontournables dans l'accompagnement de leur enfant (IME- SESSAD) ;

Des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation ;

L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimum ;

L'insertion scolaire et professionnelle dans le milieu ordinaire ;

La prévention sanitaire, le suivi médical, les soins et les rééducations nécessaires et adaptés à l'épanouissement des usagers.

L'IME, le SESSAD et l'ESAT ont chacun développé un projet de service spécifique qui précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer ses missions.

Un projet de service pour le Dispositif d'Intervention Globale et Coordonnée est intégré au projet du Pôle Autisme. Ce DIGC accueille des enfants dans un dispositif transverse à l'IME et au SESSAD.

A l'IME et au SESSAD, les familles sont associées dans les projets d'accompagnement de leurs enfants.

Les grands principes de l'accueil de l'utilisateur sont :

- **La nécessité d'avoir une orientation** vers l'EPMS prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (notification d'orientation MDPH)

- **La signature d'un contrat de séjour ou d'un contrat de soutien** et d'aide par le travail (pour les travailleurs handicapés intégrant l'ESAT) conformément à l'article L 311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles

- **L'élaboration d'un Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI)** spécifique à chaque usager accueilli ou d'un projet de soutien (pour les travailleurs handicapés de l'ESAT). Le projet est élaboré avec l'utilisateur, la famille et l'équipe pluri disciplinaire. Il définit les modalités d'accompagnement de l'enfant ou de l'adulte dans le temps. Il est évalué aussi souvent que nécessaire, et à minima une fois par an lors de réunion de projet (ou réunion de synthèse), conformément à l'article D 313-10-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

-

3 - LE CONTEXTE DE L'EPMS ET LES RECOMMANDATIONS EXTÉRIEURES

A travers ce projet d'établissement, l'EPMS du Provinois définit les grands objectifs qu'il poursuit sur la période couverte (2017-2021). Au niveau de chaque service, les grandes évolutions du public et de ses besoins ont déterminé les objectifs fixés (que l'on retrouve dans chaque projet de pôle / service).

A partir des objectifs de pôles / service, des recommandations extérieures issues de l'évaluation externe, du CPOM, et des préconisations proposées par l'ANESM (recommandations de bonnes pratiques professionnelles), les grands objectifs stratégiques de l'EPMS ont été définis (décrits dans la partie suivante).

A – LES OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS EXTÉRIEURES

L'ÉVALUATION EXTERNE

Conformément à l'article L 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'EPMS fait procéder à l'évaluation de ses activités et de la qualité de ses prestations qu'il délivre, par un organisme extérieur. La liste de ces organismes est établie par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Les résultats de cette évaluation sont également communiqués à l'Agence Régionale de Santé d'Île de France ayant délivré l'autorisation.

La dernière évaluation externe, réalisée en 2012, faisait ressortir plusieurs constats très positifs, comme la bonne cohérence entre les objectifs poursuivis et les moyens financiers, humains et matériels mobilisés, ainsi qu'un réseau de partenaires diversifiés, permettant un accompagnement socio-éducatif individualisé, structuré et soucieux du respect des droits des usagers.

De cette évaluation externe sont issues plusieurs préconisations, qui ont été prises en compte pour la définition des objectifs stratégiques que se fixe l'EPMS du provinois à travers ce nouveau projet d'établissement. En voici la synthèse :

- Améliorer l'inscription de l'EPMS dans son environnement et expliciter les évolutions majeures du secteur dans le choix des orientations stratégiques définies
- Prendre en compte les orientations des politiques publiques
- Promouvoir la bientraitance et lutter contre la maltraitance
- Formaliser la procédure d'élaboration du PAI pour l'IME et le SESSAD, ainsi que la procédure des réunions de projet réunissant tous les professionnels intervenant autour de l'utilisateur
- Formaliser la procédure d'admission pour l'ensemble des services, en constituant une commission d'admission pluridisciplinaire, et formaliser les critères de constitution d'une liste d'attente le cas échéant

- Formaliser le projet du pôle soin
- Se référer davantage aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM
- Développer des projets transversaux aux différents pôles et services de l'EPMS
- Améliorer le système d'information et la gestion documentaire de l'établissement
- Associer davantage les usagers, leurs familles et les partenaires aux orientations stratégiques de l'établissement
- Mettre en place des comités de suivi pour l'évaluation interne et pour la démarche qualité
- Formaliser les partenariats

LE CPOM

Le CPOM, signé pour la période 2014-2019, prévoit également plusieurs objectifs pour l'EPMS du Provinois :

- Favoriser l'expression et la participation des usagers et de leurs représentants
- Mettre en place une politique de bientraitance
- S'inscrire dans une démarche de mutualisation
- Améliorer le suivi médical des usagers
- Poursuivre l'accompagnement des usagers avec TED et autisme
- Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique à l'ESAT

Un avenant au CPOM a été signé le 15 mai 2017 et actualise les objectifs notamment les objectifs transversaux

- Proposer une réponse accompagnée pour tous en favorisant la continuité du projet et du parcours de l'utilisateur avant son entrée dans la structure, pendant et anticiper l'après EPMS.

et par structure (IME-SESSAD-ESAT)

- Adapter l'offre d'accompagnement de l'EPMS à l'évolution des publics accueillis

LES PRÉCONISATIONS PROPOSÉES PAR L'ANESM

L'ANESM met à disposition des établissements des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) sur les différents enjeux auxquels font face les établissements. L'évaluation externe a de surcroît pointé l'utilité pour l'EPMS du Provinois de s'appuyer davantage sur ces recommandations. A titre d'exemple, plusieurs d'entre elles sont particulièrement pertinentes au regard de l'offre proposée au sein de l'établissement :

- *Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service*
- *Expression et participation des usagers des établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale*

- *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*
- *Ouverture de l'établissement à et sur son environnement*
- *Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent*
- *L'accompagnement à la santé de la personne handicapée*
- *Etc.*

B – LES OBJECTIFS ISSUS DU PRÉCÉDENT TRAVAIL D'ACTUALISATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le précédent travail d'actualisation du projet d'établissement, qui n'avait pas pu être amené jusqu'à validation finale, avait néanmoins permis de définir plusieurs objectifs stratégiques :

- Favoriser l'expression des usagers et de leurs représentants dans les instances autres que le C.V.S.
- Communiquer vers l'extérieur (ESAT)
- Améliorer la qualification et la professionnalisation
- Mettre en place un hébergement pour l'ESAT et/ou un accompagnement dans la vie quotidienne
- Diminuer le temps de transport des usagers
- Développer le sport et les activités sportives
- Améliorer les temps d'échanges entre le domaine social, médico-social et les professionnels de la production
- Mettre en œuvre un plan de formation quinquennal sur la connaissance des populations auprès de tous les personnels afin de posséder "des outils" pour mieux comprendre les besoins des usagers
- Améliorer le ratio d'encadrement au regard d'une population spécifique et demandant un accompagnement plus individualisé
- Mettre en œuvre des actions de prévention auprès des usagers concernant les dangers de la maison, l'addiction, la sexualité, la prévention dentaire, l'alimentation...
- Avoir un partenariat plus pertinent avec les différents intervenants de l'Education Nationale
- Mettre en place une analyse des pratiques sur les différents services et contribuer aux principes fondamentaux de la bientraitance
- Améliorer la communication avec les parents ainsi que les travailleurs
- Mettre à jour et connaître les rôles clairement identifiés des personnels et des différents services de l'EPMS du Provinois
- Améliorer les possibilités de documentation professionnelle

Ces objectifs ont pour certains été poursuivis voire atteints, les autres ont été repris ou adaptés dans ce projet d'établissement.

4 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

A – LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

La poursuite de la réflexion en 2016 a permis de dégager six grands objectifs stratégiques :

- Adapter l'offre d'accompagnement de l'EPMS à l'évolution des publics accueillis
- Proposer une réponse accompagnée pour tous
- Favoriser l'expression des usagers
- Mettre en place une démarche de promotion de la bientraitance
- Mettre en place une démarche qualité
- Mettre en œuvre une démarche environnementale

Ces six objectifs sont déclinés en sous objectifs et propositions d'actions faites par les groupes de travail et validées par le Comité de Pilotage du Projet d'Etablissement.

Le pôle autisme a travaillé sur un Plan d'Amélioration de la Qualité pluri annuel qui lui est spécifique et qui est présenté à la suite.

Les objectifs spécifiques des services appartenant aux fonctions supports sont décrits dans le chapitre qui leur est consacré.

Certains objectifs sont déjà atteints en octobre 2017 notamment l'adaptation de l'offre de l'EPMS à l'évolution du public par la reconnaissance de ses actions et les changements d'agrément.

La mention « **REALISE** » est indiquée lorsque l'action est terminée et ne peut être susceptible d'évolution dans les cinq ans.

1^{ER} OBJECTIF : « ADAPTER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EPMS À L'ÉVOLUTION DES PUBLICS ACCUEILLIS »

Sous objectif	Propositions d'actions
Répondre à l'augmentation de la demande d'accompagnement de personnes atteintes de troubles du spectre autistique	Faire évoluer l'agrément du SESSAD pour permettre l'accueil de personnes atteintes de TSA et augmenter la capacité d'accueil REALISE
	Faire évoluer l'agrément de l'IME pour augmenter l'accueil de personnes atteintes de TSA REALISE
	Mettre en place un accueil innovant pour les très jeunes enfants (Dispositif Intégré Globalisé et Coordonné) de 10 places REALISE

	Mettre en place le Plan d'Amélioration de la Qualité dans le cadre du Plan Autisme REALISE
	Former les familles, les associer aux formations en intra
	Former les personnels à l'accueil de personnes TSA avec les méthodes comportementalistes et mettre en place une supervision REALISE
	Faire évoluer l'agrément pour l' accueil d'enfants à partir de 3 ans ans à l'IME et au SESSAD : REALISE
Répondre au "vieillissement" des jeunes et à l'accroissement du nombre de jeunes majeurs	Proposer un accompagnement sportif avec du matériel adapté et l'aménagement d'une salle polysport
	Accompagner les orientations vers les structures pour adultes : Faire reconnaître les modalités de prise en charge auprès des partenaires par le biais de conférences, de journées portes ouvertes
	Faire connaître les dispositifs et les orientations en s'appuyant sur nos compétences (l'EPMS est un point ressource de la MDPH pour l'aide à la formulation de demandes)
Répondre à l'augmentation des comorbidités psychiatriques et somatiques	Réfléchir à l'augmentation du temps infirmier REALISE
	Développer les partenariats : convention CHLB, dentistes, centre Barthélémy Durand à Etampes, CAMSP
Répondre aux besoins d'accompagnement social des travailleurs handicapés	Faire évoluer l'agrément de l'ESAT pour l'accueil de Travailleurs Handicapés atteints de troubles psychiques pour 30 places REALISE
	Proposer des accompagnements à la parentalité
	Répondre à un appel à projet pour la création d'un foyer d'hébergement de 30 places accessible, par une ligne régulière de transport, aux travailleurs handicapés de l'ESAT

L'obtention de nouveaux agréments permet de constater que des objectifs initiaux ont été rapidement réalisés : l'EPMS s'adapte à l'évolution du public en abaissant l'âge des personnes accueillies, en augmentant sa capacité et en accueillant des personnes avec Troubles du Spectre Autistique (IME SESSAD) ou des déficients psychiques (ESAT).

✚ 2ÈME OBJECTIF : « PROPOSER UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS »

Sous objectif	Propositions d'actions
Impliquer l'usager et ses représentants légaux	Organiser des réunions d'information à thèmes (ex : tutelle, curatelle, accompagner son enfant déficient, ...)
	Mettre en place des points relais dans les transports pour favoriser la rencontre entre parents REALISE
	Mettre en place des groupes de parole de parents REALISE
	<p>Inciter les représentants légaux à poursuivre avec l'usager le travail entrepris par les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions communes famille/éducateur pour l'IME (séances avec le parent à l'EPMS ou pendant les temps de vacances scolaires (ex : mise en place du classeur du PECS...)) - Développer les accompagnements à domicile pour des jeunes suivis à l'IME et réfléchir au recrutement d'une équipe mobile intervenant sur les lieux de vie
Favoriser la continuité du projet et du parcours de l'usager avant son entrée dans la structure, pendant et anticiper « l'après EPMS »	<p>Faire connaître l'environnement aux usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un annuaire/répertoire de partenaires locaux pour assurer la continuité du « suivi » de l'usager (domaine culturel, sportif, médical, ...)
	<p>Se faire connaître des partenaires et assurer un lien permanent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux forums médico-social du 77 - Faire connaître le handicap et organiser des journées professionnelles avec les partenaires locaux (Pole emploi - Capemploi - Mission locale) - Organiser des temps d'information au sein de l'EPMS par nos partenaires (meilleures connaissances de leurs missions pour parfaire l'accompagnement et l'orientation des usagers)
	<p>Au sein de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ritualiser le passage d'un service ou d'un établissement à l'autre en valorisant l'usager (ex d'un cadenas offert lors d'un événement festif pour symboliser l'arrivée chez les « grands » et le fait d'avoir un casier) - inviter les parents à ce passage symbolique (visite locaux invitation repas self) - permettre à l'usager d'effectuer des stages de sensibilisations dans les ateliers multi activités

	<p>(réunions au préalable : équipe, projet, service.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser le passage de relais entre les professionnels (en interne et avec les partenaires extérieurs) selon leurs Projet d'Accompagnement Individualisé - mettre en place des stages et des immersions ponctuelles dans un atelier. - Mettre en place un référentiel commun des compétences des usagers entre IME et ESAT pour éviter les décalages concernant les attentes de l'ESAT vis-à-vis des usagers - prévoir des périodes d'immersion des éducateurs dans les ateliers de l'ESAT et inversement afin d'ajuster ses représentations
	<p>Intervenir en amont de l'accueil à l'EPMS, dans les lieux de vie de l'enfant lorsqu'il est orienté par la CDAPH et en attente d'admission, en prévoyant la mise à disposition d'un(e) éducateur (rice)</p>
	<p>Développer les parcours partagés (IME/scolarité en milieu ordinaire)</p>
	<p>Réfléchir à une prestation de suivi s'adressant aux usagers ayant un besoin d'accompagnement à la sortie de l'EPMS pour éviter la rupture de son parcours, maintenir les acquis et les liens sociaux (recrutement d'un(e) éducateur (rice) à prévoir)</p>
	<p>Créer une plate forme de services inter structures (mutualisation des stages, des ateliers, des réseaux, des formations, et informations...) et réfléchir au recrutement d'un(e) chargé(e) d'insertion pour les adolescents et jeunes adultes du SAJM, du SESSAD et les travailleurs handicapés de l'ESAT.</p>
	<p>Faire une convention de partenariat avec le Groupement d'Entraide Mutuelle de Provins pour favoriser la socialisation des travailleurs handicapés et proposer des loisirs</p>
	<p>Formaliser les partenariats avec le Centre Hospitalier Léon Binet (accès aux urgences, aux services de psychiatrie, gynécologie, pédiatrie, formations des personnels hospitaliers à l'accueil de personnes handicapées...), avec le SAVS de COALLIA (accompagnement de travailleurs handicapés à domicile)</p>

3ÈME OBJECTIF : « FAVORISER L'EXPRESSION DES USAGERS »

Sous objectif	Propositions d'actions
<p>Adapter les outils de communication : les rendre accessibles à tous (images, pictos, photos...)</p>	<p>Adapter le projet établissement, de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une vidéo de présentation simplifiée et accessible sur le site. - En faire une Présentation lors de la réunion de parents <p>Adapter le contrat de séjour et le livret d'accueil (picto/image/photo...)</p> <p>Dynamiser le site internet par des vidéos de présentation:</p>
<p>Développer les moyens de communication entre l'usager et/ou son représentant et l'établissement</p> <p>Existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blablanews - Cahier de liaison - Cahier de Vie 	<p>Adapter les moyens de communication en fonction des usagers et/ou son représentant : Entretiens téléphoniques, mails...</p> <p>Elargir l'utilisation de l'Ecran télé à l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffusion d'information sur la vie de l'institution, - création d'un journal ou de vidéos animés par les usagers <p>Réinvestissement des Tableaux d'information (accueil/ESAT) : les rendre accessible à tous (picto, image..)</p>
<p>Favoriser l'expression des usagers et/ou représentants:</p> <p>Existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CVS ou Groupe d'expression 	<p>Dans le cadre du Plan d'Accompagnement Individualisé :</p> <p>Proposer des rencontres régulières entre l'usager et/ou son représentant légal et les professionnels de l'EPMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien pré PAI : pour recueillir leurs attentes, désirs... ; - Entretien de présentation/échanges sur le PAI, - Entretien bilan annuel PAI <p>Réfléchir à adapter/diversifier le format du PAI pour chaque enfant (exemple vidéo pour enfants autistes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de groupe d'expression/débat pour les

	<p>usagers sur la vie institutionnelle (éventuellement en lien avec le CVS), de manière régulière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un mur d'expression pour les usagers (dessin, picto, écriture...) - Mise à disposition d'une boîte à idées - Création d'un questionnaire/enquête de satisfaction - Mise en place d'un espace de parole pour les parents animé par un professionnel : café des parents, rencontre à thème, groupe de parole avec la fratrie - Création d'un blog : « Blablablog » (en cours)
<p>Favoriser la participation des représentants</p> <p>Existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permanence des représentants de parents - Participation des parents à la kermesse 	<p>Associer en amont les parents aux réunions de préparation des temps forts de l'établissement (kermesse, fête de Noël...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux usagers de l'ESAT d'y participer : stand à la Kermesse, à la fête médiévale

✚ 4ÈME OBJECTIF : « METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE »

Sous objectif	Propositions d'actions
Mise en place d'un COFIL	Présentation de la démarche et du concept de bientraitance en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM auprès des équipes et par site Définir la constitution des membres du COFIL, sa mission, la fréquence des réunions
Evaluation de l'existant	Evaluation par le COFIL (élaborer une grille d'évaluation)
Informer, former, soutenir les professionnels de l'EPMS	Mise en place des réunions d'informations à l'attention de tous les professionnels. Elaboration d'outils propres à chaque service ou en commun suivant les besoins (infos, questions, difficultés,..)par exemple une grille "indicateurs de vigilance"
	Le COFIL Bientraitance sera commun avec celui de la Démarche Qualité

✚ 5ÈME OBJECTIF : « METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE QUALITÉ »

Sous objectif	Propositions d'actions
Evaluer l'existant	Elaboration de trois questionnaires par le COFIL à raison d'un par an. Le COFIL Démarche Qualité pourra être commun avec le COFIL Bientraitance (cf fiche action Mise en place d'une démarche de promotion de la bientraitance). Ces questionnaires tiendront compte de tout ce qui est fait et mis en place pour l'utilisateur en reprenant son parcours (admission, contrat de séjour, PAI, orientation) Le questionnaire se fera auprès <ul style="list-style-type: none"> - des professionnels (l'évaluation interne sera un support) la première année - des usagers et /ou de leur représentant légal , la seconde année - des partenaires la troisième année
Rendre compte	Etablir un constat et analyser les réponses aux questionnaires par catégorie de personnes à laquelle il s'adresse. Communiquer sur les résultats et sur leur analyse .

Répondre et réajuster	Mise en place de nouvelles dispositions : élaboration d'un Plan d'Action et d'Amélioration Continue de la Qualité qui sera revu annuellement
-----------------------	--

✚ 6ÈME OBJECTIF : « METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT »

Sous objectif	Propositions d'actions
<p>Favoriser l'écologie et le faire savoir (« les éco-gestes »)</p> <p>Recenser et renforcer les actions déjà initiées localement dans les services et bureaux et les étendre à l'ensemble de l'établissement</p>	<p>Remplacer les essuies mains en papiers à usage unique par des chiffons recyclés et lavables (en cours avec la société DAUGERON)</p> <p>Récupérer l'eau des sèche-linges pour rincer les sols</p> <p>Utiliser les eaux de pluie pour laver les véhicules et le matériel (2 cuves de 10 000 litres)</p> <p>Réduire nos emballages, favoriser l'achat de grandes quantités aux dosettes</p> <p>Réduire le gaspillage et les déchets (Chiffre national 590kgs de déchets par an et par personne)</p> <p>Réfléchir à des actions plus écologiques pour nos transports : donner priorité au transport propre, réduire ou grouper les déplacements, favoriser le covoiturage entre salariés...</p>

B – LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

LE PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA)

leviers	N° actions	Objectifs	action	pilote	résultat attendu	indicateur	échéance	commentaires
RESSOURCES HUMAINES	1	Améliorer les pratiques	recrutement d'un superviseur	direction	supervision de l'équipe	nombres de séances mensuelles	2017	Les séances s'espaceront en 2018
			Recruter une éducatrice spécialisée	chef de service	temps de préparation des séances consacrées en amont de la prise en charge des enfants	100% des enfants ont un emploi du temps préparé et séquencé	2017	à ce jour, une éducatrice est détachée au détriment de l'accompagnement "direct" des enfants
			Maintenir des séances d'analyse des pratiques	direction	1 séance par mois	nombre de séances/nombre de participants	2017	Le groupe d'analyse des pratiques est un temps privilégié d'échange de l'équipe avec une psychologue de l'EPMS extérieure à la prise en charge directe des enfants
	2	Faire des évaluations systématiques	Faire participer l'équipe pluridisciplinaire au PEP 3 (actuellement seule la psychologue est formée)	direction	100 % équipe formée	nombre de personnes formées	2018	

			Standardiser les outils d'évaluation dans les domaines éducatifs et psychomoteurs	psychologue/psychomotricienne	utilisation d'outils d'évaluation commun à l'équipe	100 % des enfants sont évalués avec ces outils	2018	Les évaluations PEP3 et CARS sont faites pour tous les enfants, elles doivent être expliquées et intégrées par l'équipe pluridisciplinaire pour ajuster les projets d'accompagnement individualisés
			Diffuser les résultats des évaluations à l'équipe pour ajuster les plans d'action	psychologue	cohérence de l'approche pluridisciplinaire	100 % des évaluations	2016	
			Systematiser l'utilisation de la grille d'analyse des comportements problèmes et mettre en place des réunions d'analyse des comportements problèmes	psychologue/éducatrice référente	repérage de l'intensité des troubles et des situations à risque	100 % des enfants	2018	Se fera en lien avec les formations notamment PCMA

			Intégrer une rubrique Santé au PAI	IDE	éviter des comportements inadaptés de la part de l'adulte par méconnaissance.	100 % des enfants	2017	
			Elaborer une « fiche réflexe » par enfant	educatrice référente	S'adapter aux difficultés de l'enfant. Avoir une vision globale de l'enfant.	100% des enfants	2017	La "fiche réflexe" permet d'avoir synthétiquement les habitudes et éléments dont il faut tenir compte concernant l'enfant
	3	PPI	Améliorer les passerelles entre les ateliers préprofessionnels ou l'atelier "vie quotidienne" avec les enseignements généraux.	Enseignante coordonnatrice	Utiliser les outils pédagogiques et éducatifs de façon transversale	Nombre de grilles de travail commune entre une éducatrice et une enseignante	2017	Cette proposition est faite pour l'atelier "vie quotidienne" qui accueille quelques personnes TSA.
			Formalisation de l'évaluation sensorielle de chaque enfant	Psychomotricienne	transmission standardisée des informations et amélioration du suivi	100 % des enfants	2018	Les évaluations sont faites mais sans traçabilité suffisante. Une formation est prévue pour permettre l'utilisation d'outils communs et lisibles par l'équipe

FORMATIONS	4	Approfondissement des formations de l'équipe pour améliorer la formalisation (grille d'évaluation, suivi, PPI,...)	Formation de base ABA	direction		100 % équipe formée	2017	Actuellement, deux personnes formées. Les échéances sont dépendantes de l'octroi de crédits disponibles et de l'organisation des remplacements, sur le principe le plus tôt est le mieux
			formation PCMA et gestion de crise de l'équipe	direction	Prévenir ,désamorcer les situations de "crises" et baisser les troubles du comportement	100 % équipe formée	2018	aucune personne formée
			Formation de deux personnes à la certification ABA	direction			2018	idem
			Former l'équipe à l'évaluation sensorielle	direction	évaluer les compétences sensorielles de tous les enfants	2 personnes formées/ bilans sensoriels formalisés pour tous les enfants	2019	Dans l'attente des formations, les bilans seront sollicités auprès de professionnels extérieurs
			Rechercher des orthophonistes dans l'environnement local (délai d'attente pour une consultation d'un à deux ans sur Provins)	direction	diminution des temps d'attente	recrutement d'0,5 ETP d'orthophoniste	2016	Le manque d'orthophoniste est compensé par la signature de conventions avec des orthophonistes libéraux

COOPERATION AVEC LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	5	Améliorer l'accès aux soins	Formalisation des partenariats notamment avec le CH Léon BINET de Provins	direction/IDE	pérennisation du partenariat	convention signée	2017	
			Préparer la reconnaissance par les enfants des locaux hospitaliers	éducatrice référente	baisse des troubles du comportement à l'occasion des soins	convention signée	2017	
			Systématiser le dépistage et les soins dentaires	IDE	accueil encadré de personnes autistes dans un cabinet de dentiste en ville	convention signée	2017	Des ateliers hygiène, brossage des dents sont en place
			Systématiser l'orientation vers un CRA pour les enfants non diagnostiqués	médecin	diagnostic des enfants suivis	100 % des enfants diagnostiqués	2019	la situation rurale de l'EPMS est un frein à l'accès aux centres de diagnostic
	6	Obtenir des diagnostics	Demander aux partenaires de proximité qui orientent les enfants de préparer l'admission par l'élaboration d'un diagnostic et/ou la transmission d'évaluations	médecin/chef de service	diagnostic des enfants suivis	100 % des enfants diagnostiqués	2018	
			Diriger systématiquement les parents vers un centre de diagnostic à l'admission si absence de diagnostic.	médecin/chef de service	diagnostic des enfants suivis	100 % des enfants diagnostiqués	2018	

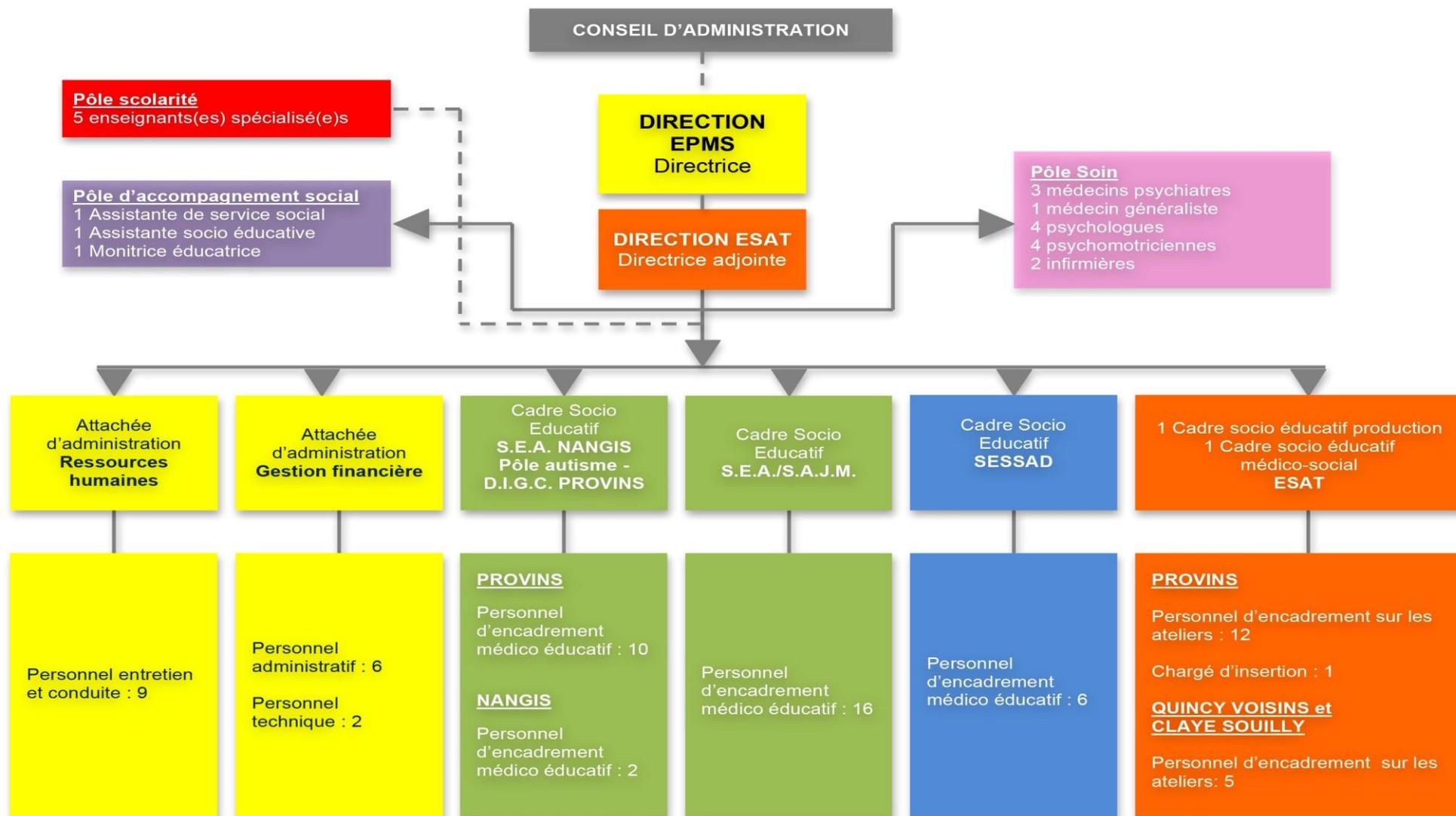
ORGANISATION MATERIELLE	7	Adapter l'environnement matériel et architectural	Mettre en place une signalétique sur l'ensemble de l'établissement en utilisant les codes couleurs, ou fléchage, ou pastilles de couleur, pour aider à des déplacements autonomes	Direction/chef de service	favoriser l'autonomie et sécuriser les déplacements	100 % de l'établissement site des Grattons est aménagé	2018	
			Renouveler le matériel et acquérir un matériel très résistant	Direction/chef de service	achat et renouvellement du mobilier et du matériel		2018	20 Timers, 10 casques "anti bruit", film occultant "fenêtres", 5 bureaux .10 claustras, 10 classeurs de communication.
			étudier la mise en place de films opacifiants sur les fenêtres	Direction/chef de service	achat et installation du matériel	100 % de l'équipement installé	2017	
			Développer les espaces de travail individuels par l'installation de claustras	éducatrice référente	achat et installation du matériel	100 % de l'équipement installé	2017	
			Faire des exercices d'évacuation, de regroupements spécifiques	chef de service	évacuation sans troubles du comportement	1 exercice réalisé	2017	principe de faire un exercice annuel

		Etudier le transport par un taxi individuel pour certains enfants ayant de gros troubles du comportement afin d'assurer leur sécurité	chef de service	transport adapté	nombre de convention avec un taxi	2018	
		Construire un cahier des charges pour « penser accueil d'enfants autistes » lors d'aménagements intérieurs et extérieurs, futurs (affichage, signalétique, couleur...)	chef de service	Créer un référentiel	redaction du cahier des charges	2017	
		Faire des propositions de thèmes en lien avec les caractéristiques des TSA auprès des parents et recueillir leurs souhaits	psychologue	Participation des parents	nombre de parents présents	2017	

PARTICIPATION DE LA FAMILLE	9	Accroître les collaborations pour favoriser la continuité de l'accompagnement de l'enfant.	Proposer des formations conjointes avec les professionnels au sein de l'EPMS	chef de service	Participation des parents	nombre de parents présents	2018	
			Organiser d'un "café rencontre" entre les parents le samedi matin une fois par trimestre	éducatrice référente	Participation des parents	nombre de parents présents	2017	
			Proposer un groupe de parole pour la fratrie	psychologue	Participation des frères et sœurs	nombre de participants	2018	
			Systematiser l'élaboration de Projet Personnalisé d'Intervention en plus du PAI	chef de service	evaluer l'enfant et et definir l'accompagnement	100% des enfants ont un PPI	2018	
			Mettre à disposition les ouvrages et revues acquis à la bibliothèque de l'EPMS	chef de service	Partager les savoirs	nombre d'adhérents	2017	

5 - LES MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

A – L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



B – LES RÉUNIONS

Elles sont multiples, certaines transversales et d'autres spécifiques à chaque service.

Parmi les réunions transversales, on compte :

- la réunion de Direction,
- la réunion entre les cadres et la Direction

Chaque service organise ensuite ses propres réunions :

- Les réunions d'équipe pluridisciplinaire par service
- Les réunions par pôle

Chaque service organise également des réunions de projet pour chaque usager suivi, ainsi que des réunions plus ponctuelles :

- Les samedi matin pour l'IME et le SESSAD, avec les parents pour certaines
- Les vendredis après-midi pour l'ESAT, une fois par trimestre, réunissant l'ensemble des sites.

CONTENU DES RÉUNIONS

LA RÉUNION DE DIRECTION

Elle est animée par la Directrice. La directrice adjointe, les cadres, les attachées d'administration, l'assistante sociale, la coordinatrice pédagogique. C'est un lieu d'échange d'informations stratégiques et institutionnelles. C'est également une instance de concertation et de décision.

LA RÉUNION DES CADRES ET DIRECTION

Elle est animée par la Direction et les cadres. Elle permet aux cadres et à la direction d'échanger sur le fonctionnement, les projets ou thématiques transversales à l'institution, les problématiques éventuelles rencontrées, ainsi que certaines décisions à prendre sur la politique à tenir. Elles permettant aussi de favoriser les liens entre les différents services.

LA RÉUNION D'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Elle est animée par le chef de service. Elle permet d'échanger sur l'organisation générale du service, les projets en cours et à venir, et surtout d'avoir un regard croisé sur la situation individuelle des usagers. Elle inclut l'ensemble des professionnels représentés dans chaque service : l'équipe éducative, et en fonction du service les moniteurs d'ateliers, la psychologue, les enseignants, la psychomotricienne, et l'assistante sociale.

LES RÉUNIONS DE PROJET

Dans chaque service, elles sont animées par le chef de service. Elles sont pluridisciplinaires pour chaque service (le référent éducatif/d'atelier y participent, ainsi que le médecin psychiatre, l'équipe paramédicale, le référent enseignant, et l'assistante sociale pour l'IME et le SESSAD). Des partenaires extérieurs peuvent y être invités (mesures de protection ou représentants d'autres services intervenant auprès de l'utilisateur comme un SAVS pour l'ESAT par exemple).

Ces réunions permettent d'actualiser le projet individuel de chaque usager (Projet d'Accompagnement Individualisé pour l'IME et le SESSAD, Contrat d'Aide et de Soutien par le travail pour l'ESAT).

Après lecture de documents (notes) et échanges sur la situation de l'utilisateur, le chef de service conclue par une proposition de maintien du projet en cours ou par la mise en place d'un nouveau projet individuel.

LES REUNIONS CLINIQUES

Elles se tiennent à l'initiative du médecin psychiatre de façon hebdomadaire afin d'échanger sur l'adaptation de la prise en charge des usagers de l'IME.

LES RÉUNIONS DU SAMEDI (IME ET SESSAD)

Elles ont lieu en moyenne une fois par mois. Elles permettent des temps de rencontre et de travail des équipes sur des thèmes différents, les écrits, les projets, d'organiser des réunions institutionnelles avec les parents, de proposer des conférences à thèmes, d'organiser des groupes de paroles parents et fratrie..

LES RÉUNIONS TRIMESTRIELLES (ESAT)

Elles rassemblent l'ensemble des professionnels de l'ESAT. Elles permettent d'aborder les projets du service en équipe, d'échanger avec l'ensemble des professionnels sur les différentes antennes (Provins, Quincy-Voisins, Claye-Souilly), de faire le point sur la situation économique de l'ESAT, et de lancer les dynamiques du service.

Des réunions trimestrielles sont aussi organisées pour les fonction support (pôle administratif, pôle technique et logistique).

LES RÉUNIONS DU PERSONNEL

Animée par la direction et par les cadres éventuellement, elle a lieu une à deux fois par an et permet de présenter la dynamique institutionnelle à l'ensemble du personnel, et de faire le point sur les démarches institutionnelles en cours (projet d'établissement, évaluations, réorganisation, budget, gestion des ressources humaines, etc.)

Les fonctions supports permettent le bon fonctionnement de l'établissement dans tous ses aspects :

Le pôle administratif, incluant la gestion du budget et des achats, la gestion des ressources humaines, le suivi administratif des usagers accueillis. Le pôle technique et logistique quant à lui rassemble l'organisation des transports, l'entretien et l'hygiène des locaux, le service technique et de maintenance des équipements.

LE PÔLE ADMINISTRATIF :

Le pôle administratif est constitué de 7 personnes.

LA GESTION ADMINISTRATIVE

Au sein du pôle administratif, 2 agents sont en charge de l'accueil physique et téléphonique sur 2 sites distincts.

Par ailleurs, un adjoint des cadres et un adjoint administratif assurent le suivi des dossiers administratifs des usagers (231 places au total, réparties sur 5 sites). Au niveau de l'IME, l'adjoint des cadres est également en charge du suivi des dossiers éducatifs des usagers. Au niveau de l'ESAT, l'adjoint administratif participe à la gestion commerciale.

Un adjoint des cadres est en charge du secrétariat de la direction.

Les personnels administratifs sont polyvalents et participent à la gestion du budget, à la gestion des ressources humaines mais également à la politique de communication, à la préparation des réunions et des instances.

Les objectifs de la gestion administrative sont :

- de construire une base de données usagers respectant la confidentialité et le secret partagé, tout en facilitant le suivi et l'accès aux données utiles pour la prise en charge ;
- de réfléchir à un dossier usager dématérialisé interfaçable avec les partenaires (MDPH, ect) en fonction des orientations données par le niveau national, régional ou départemental des autorités.

LA GESTION BUDGÉTAIRE ET LES ACHATS

La gestion budgétaire et des achats sont pilotés par une attachée d'administration, en lien avec la direction, et des adjoints des cadres ou adjoints administratifs.

L'EPMS est intégralement financé par l'assurance maladie.

Les objectifs budgétaires intègrent une stratégie de maîtrise des coûts, qui se traduit par :

- Un pilotage budgétaire organisé annuellement autour des grandes échéances annuelles (préparation du budget, présentation en instances, suivi budgétaire, point à mi-année, préparation du compte administratif ;
- La mise en place progressive d'une gestion centralisée et annuelle des investissements, avec notamment une commission d'investissement se réunissant en fin d'année pour décider des investissements prioritaires de l'année à venir (une enveloppe étant prévue pour les investissements en urgence pouvant être nécessaires en cours d'année) ;
- Le développement des compétences du personnel, sur la gestion des achats notamment ;
- une réorganisation interne progressive des achats, tendant vers plus de mutualisation et de centralisation (une commande globale à l'ensemble des services pour un même type d'achat plutôt que des commandes par équipe) ;
- un rapprochement avec les autres établissements publics médico-sociaux du département pour certains type d'achats, lorsque cela est possible et représente une réelle économie.

Pour l'année 2016, le budget s'élevait à :

- 3 220 538 € pour l'IME pour 86 places
- 1 263 275 € pour l'ESAT (budget social) pour 105 places
- 752 947 € pour le SESSAD, pour 40 places.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines est pilotée par une attachée d'administration, en lien avec la direction, et des adjoints des cadres ou adjoints administratifs.

L'ensemble des personnels relève de la Fonction Publique Hospitalière. Le recrutement de contractuels est exceptionnel et vise à remplacer du personnel titulaire absent temporairement.

L'entretien annuel d'évaluation est un moment privilégié d'échange avec le supérieur hiérarchique direct pour faire le bilan de l'année passée et déterminer des objectifs de l'année à venir conjointement, en lien avec le projet d'établissement. Il permet de déterminer les moyens nécessaires pour les atteindre en terme notamment d'organisation mais aussi de besoin en formation.

Le plan de formation est élaboré à l'issue des entretiens annuels afin de recenser les demandes et de déterminer une stratégie. Les formations collectives sont privilégiées afin de mettre une cohérence dans les actions des équipes et de permettre des temps d'échanges et de partage d'expérience entre personnels de structures différentes au sein de l'EPMS.

Le Comité Technique d'Etablissement est consulté sur la détermination des stratégies de formation et de programmation de formations qualifiantes.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est actualisé en Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail. Un plan de prévention des risques psychosociaux est en cours d'élaboration.

Les objectifs dans la gestion des ressources humaines sont :

- la réécriture d'un livret d'accueil des nouveaux arrivants
- l'écriture d'un livret d'accueil pour les stagiaires
- La mise en œuvre de sessions de sensibilisation aux valeurs du service public et aux droits et obligations des fonctionnaires lors de la stagiairisation avant titularisation
- L'élaboration d'un Plan Pluri Annuel de formation
- L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Psychosociaux en lien étroit avec les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'EPMS

LE PÔLE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

LES TRANSPORTS

La mission de ce pôle est entre autre d'assurer le transport des usagers le matin et le soir, et les transports en journée (prise en charge des soins extérieurs, sorties, séjours, livraisons). Il s'agit de permettre aux usagers de se rendre à l'EPMS et de participer à des activités extérieures, de permettre ainsi aux parents d'avoir une prise en charge de leurs enfants dès leur domicile en toute sécurité (chauffeur avec transport en commun et accompagnateur dans le car). Les professionnels qui assurent les transports ont ainsi la mission de faire le lien quotidien entre l'institution et la famille.

Les transports couvrent un vaste secteur puisqu'ils ont en charge les zones géographiques suivantes :

- Canton de Provins : 15 communes
22 704 habitants
- Canton de Nangis : 17 communes
16 727 habitants
- Canton de : 23 communes
Bray-sur-Seine 12 774 habitants
- Canton de : 19 communes
Donnemarie-Dontilly : 10 942 habitants
- Canton de 19 communes
Villiers-St-Georges : 8 716 habitants



Une sectorisation des transports a été mise en place, permettant de réduire le nombre de kilomètres parcouru et le temps passé par les usagers dans les transports.

Depuis 2016, des points relais sont mis en place lorsque cela est possible, pour permettre de gagner un peu plus de temps et de kilomètres (ce qui représente un gain de confort pour les usagers qui passent beaucoup de temps dans les transports).

Au total, 4 véhicules couvrent chacun l'un des secteurs suivants pour l'IME :

- Secteur Bray-sur-Seine (173 km par jour, véhicule de 22 places)
- Secteur Sourdun (160 km par jour, véhicule de 22 places)
- Secteur Provins petit circuit (60 km par jour, véhicule de 9 places)
- Secteur Provins grand circuit (270 km par jour, véhicule de 9 places)
- Secteur Nangis (140 km par jour, véhicule de 22 places)



L'EPMS fait par ailleurs appel au Taxi BRUNO, pour le secteur de Coulommiers et La Ferté Gaucher (350 km par jour avec un véhicule de 8 places).

Un autre véhicule couvre par ailleurs les transports des travailleurs accueillis au sein de l'ESAT (il n'y a donc pas de sectorisation pour ce véhicule).

Enfin, l'équipe du SESSAD couvre aussi une grande zone géographique lors de ses interventions dans les différents lieux de vie des enfants suivis (voir carte ci-dessous).



L'ENTRETIEN ET L'HYGIÈNE DES LOCAUX

La même équipe assure l'entretien et l'hygiène des locaux (le temps de travail des agents est réparti entre les transports et l'entretien et l'hygiène des locaux, avec des coupures en journée).

Sa mission est de permettre aux usagers d'évoluer dans un environnement propre et adapté et aux normes en vigueur (visites de sécurité régulières permettent de monter en exigence et en compétences). L'équipe participe ainsi au bien-être des usagers.

Par ailleurs, des travailleurs handicapés de l'ESAT dont le projet personnel s'est articulé autour du métier d'agent d'entretien et d'hygiène des locaux, assurent en partie cette mission : les sites de l'EPMS

constituent pour eux des zones de mise en application de leurs apprentissages, de mise en situation, de préparation de stages ou de missions en autonomie chez des clients extérieurs.

LE SERVICE TECHNIQUE ET LA MAINTENANCE DES LOCAUX

La maintenance des locaux et du matériel est assurée par deux agents à temps plein, et deux agents à temps partiel (dont le temps de travail est partagé avec les transports des usagers). Ils ont en charge les petites réparations, l'entretien et la maintenance du matériel, du parc automobile, le suivi des réparations ou travaux plus techniques effectués par des prestataires, des visites et contrôles de sécurité (électriques, systèmes de sécurité incendie, chaudière etc.)

L'organisation des transports, tout comme l'hygiène et la maintenance des locaux, doit être sans cesse adaptée. La communication entre les équipes est un facteur essentiel de réussite.

En équipe, les objectifs que se fixe ce pôle sont les suivants :

- Améliorer la communication autour des prises en charges des usagers lors des transports (autorisation à rentrer seul, absences des parents à domicile, retards, formalisation des horaires de passage)
- Améliorer la connaissance des profils et pathologies des usagers pour permettre une meilleure prise en charge lors du transport et plus de sécurité
- Mettre en place des réunions trimestrielles pour l'équipe
- Avoir des formations de différents types : remise à niveau sur les normes d'hygiène, sur les gestes de premiers secours, sur les troubles autistiques.
- Pouvoir participer à des ateliers sur les groupes éducatifs pour mieux connaître les usagers et leurs réactions
- Mettre en place des « points relais » dans les transports, pour améliorer la bienveillance (en réduisant le temps de transport pour les usagers et en favorisant leur autonomie lorsque cela est possible) et pour réaliser des économies (de temps et de trajet).
- Avoir des échanges plus fréquents avec les sites distants (Nangis, Quincy...)

LA COMMUNICATION INTERNE

La communication interne est un élément essentiel de notre travail en équipe. Elle doit faciliter les échanges entre tous les professionnels de l'E.P.M.S. du PROVINOIS (SEA, SAJM, SESSAD, ESAT).

Elle permet une meilleure prise de décision à tous les niveaux de l'Etablissement et garantit la continuité de l'accompagnement et le respect du projet individualisé ou du Contrat de Soutien.

Au-delà des réunions, la communication interne est grandement facilitée par

- l'utilisation de la messagerie (chaque personnel a une boîte personnelle, et des boîtes génériques sont créées pour le CHSCT, les stagiaires...)
- l'utilisation du réseau informatique accessible à tous dans lequel est mis à disposition l'ensemble des informations utiles (règlement intérieur, agréments, recommandations de bonnes pratiques, etc), et accessible aux usagers par la mise à disposition d'une salle informatique
- d'un affichage actualisé au quotidien sur les lieux de passage régulier des personnels et des usagers,
- un affichage des comptes-rendus de CVS, de CHSCT, de CTE et de CA
- la mise à disposition de cahiers (demande de réparation, d'intervention informatique, de matériel),
- la mise à disposition d'une flotte de près de 40 téléphones portables pour les personnels mobiles,
- la création de lieux d'accueil des usagers à leur arrivée le matin.
- La mise à disposition d'une bibliothèque professionnelle

LA COMMISSION COMMUNICATION :

Les réunions du Comité de Pilotage et de suivi de la communication : tous les trimestres, ce comité, composé d'une dizaine de personnels volontaires et intéressés, issus des trois structures de l'EPMS fixe des objectifs d'amélioration de la communication interne et externe (livret d'accueil, journal de l'EPMS, site internet, blog, manifestations extérieures, affiche) en lien avec les usagers et les partenaires extérieurs.

LA COMMUNICATION EXTERNE

La communication externe de l'EPMS du PROVINOIS constitue un vecteur d'intégration essentiel de l'Etablissement et de ses acteurs dans la cité. Elle se décline en de nombreuses manifestations et actions :

- la participation aux événements socio-culturels de la municipalité (exemple : stand d'animation lors de la fête médiévale qui attire près de 80 000 personnes).
- la participation au Carnaval des Ecoles qui réunit 1 500 enfants des établissements scolaires de Provins.
- l'organisation de journées portes ouvertes, journées à thème (journée nationale de l'autisme)
- l'organisation au sein de l'Etablissement de kermesses ouvertes aux habitants de Provins et de ses environs.
- la réalisation d'un journal à destination des familles, partenaires, élus et décideurs du département.
- l'actualisation du site internet
- la réalisation d'un blog (en cours)
- la participation à des forums (Forums des Aidants Familiaux, Forum des Etablissements Médico-Sociaux..)
- l'organisation de conférences à l'attention des partenaires sur des thèmes liés au handicap (« Handicap Mental, Handicap Psychique, des clés pour comprendre », conférence auprès de la MDS, du CHLB...)

Les parents sont associés systématiquement à tous ces projets.

E – LES PARTENARIATS

L'EPMS du PROVINOIS travaille avec un réseau de partenaires afin de garantir la continuité et la traçabilité de l'accompagnement :

- La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (art. L.146-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles).
- L'A.D.S.E.A. (Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence).
- Le S.S.P. (Service Social de Prévention).

- Le S.A.E. (Service d'Action Educative).
- Les M.D.S. (Maison Départementale de Solidarité).
- L'A.T.S.M. (Association Tutélaire de Seine-et-Marne).
- Les haltes garderies.
- Les maisons de quartier.
- Le Centre de guidance.
- Les E.S.A.T. du département.
- Les Foyers occupationnels du département.
- Les M.A.S. et F.A.M. du département.
- Les Foyers d'hébergement du département.
- Les collèges, lycées et écoles primaires et maternelles.
- Les services municipaux (techniques et administratifs).
- Le C.H.L.B. (Centre Hospitalier Léon Binet).
- L'Inspection Académique Départementale et de circonscription.
- La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Les acteurs économiques (clients et partenaires pour l'insertion professionnelle)
- Les acteurs de l'insertion professionnelle : Missions Locales, ACI, Pôle Emploi

6 - L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

A – LE PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'EPMS du PROVINOIS dispose en son sein de 2 services d'accompagnement auprès des usagers :

- Le service social de l'IME et du SESSAD, composé d'une assistante sociale, qui intervient auprès des usagers.
- Le service d'accompagnement éducatif et social de l'ESAT, composé d'une éducatrice spécialisée et d'une monitrice éducatrice, à temps plein intervenant auprès des adultes.

LES MISSIONS COMMUNES :

- Rôle **d'écoute, d'aide, de soutien, et d'information** auprès du public accueilli : Aide à l'élaboration des dossiers MDPH, aide au remplissage des formulaires administratifs, CPAM, CAF, dossier logement, mutuelle... par le biais de RDV ou de visite à domicile.
- Accompagnement des usagers et leurs familles vers les structures adaptées à leurs besoins : vers les MDS, CCAS, CMP, CMPP, service de l'aide sociale à l'enfance, foyer de vie, foyer d'hébergement, ESAT...
- Préparation à l'orientation ou la réorientation : Prospection des établissements en vue de la mise en place des périodes de stages puis d'admission des jeunes majeurs et travailleurs handicapés (entretiens préalable de préparation avec l'utilisateur, présence des professionnels lors des RDV, conventions de stage, élaboration du dossier d'aide sociale).
- Participation aux réunions internes à l'EPMS du PROVINOIS
- Participation aux réunions extérieures dans l'intérêt du suivi de la personne accueillie .
- Maintien et développement du réseau de partenaires locaux (prise de contact, RDV, visite)
- Repérage des situations de négligences et maltraitements envers les enfants (dans le cadre de la Protection de l'enfance), et envers les majeurs (dans le cadre de la protection aux majeurs vulnérables).
- Personnes ressources de la politique sociale au quotidien en participant à des colloques, réunions de formations et d'informations, dans le but de rendre compte à l'institution et aux équipes de l'évolution de l'action sociale.

✚ OBJECTIFS DE TRAVAIL EN TRANSVERSALITÉ DE CES DEUX SERVICES :

- Mutualiser les connaissances, relayer l'information : organiser la participation de chacun aux forums, formations... Prévoir un temps de restitution et d'échanges entre les services.
- Prévoir un temps de rencontre (1 X/ trimestre) pour mener une réflexion commune sur les situations sociales, dites complexes, ainsi qu'un échange d'information à visée sociale et éducative.
- Faciliter la mise en place de stages pour les jeunes majeurs dont le projet est d'intégrer un ESAT
- Réfléchir à un partage du temps d'accueil des stagiaires Educateurs Spécialisés, Aide Soignants, Moniteur Educateur, stagiaire en BTS, Master, Aides Médico Psychologique (dans un protocole)
- Proposer des actions collectives éducatives de prévention auprès des travailleurs handicapés, avec la possibilité de faire participer (sur la base du volontariat) les jeunes majeurs de l'IME sur des thèmes pouvant les concerner.

B – LE PÔLE SOIN

La notion de soin est à entendre comme « *une attention particulière, portée à une personne dans la perspective de contribuer à son bien être physique et psychique, et à sa santé* ».

Le pôle soin propose une offre de soin médico psychologique visant à favoriser l'autonomie et le bien-être de l'utilisateur. Il s'adresse à tous les usagers de l'EPMS du Provinois. Chacun d'entre eux, dans sa singularité peut être confronté à des difficultés ou à une pathologie qui peut être le lieu d'une souffrance physique ou psychique, et avoir à ce titre besoin d'un accompagnement spécifique.

Il s'agit donc d'offrir à l'utilisateur un accompagnement spécialisé et individualisé dans les champs de la psychomotricité, des soins infirmiers, du suivi médical et de l'accompagnement psychologique dans lesquels les aspects affectif, relationnel, somatique et corporel vont être pris en compte.

Le pôle soin s'inscrit donc dans une démarche thérapeutique centrée sur l'accompagnement, l'écoute et une relation de confiance mutuelle.

L'équipe du pôle soin travaille en interdisciplinarité et en complémentarité avec les différentes équipes, éducative, pédagogique et sociale et intervient de manière transversale dans tous les services de l'établissement : IME, SESSAD, Pole autisme, ESAT.

L'ÉQUIPE ET SES MISSIONS

Le Pôle Soins est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui participe à la mise en œuvre du projet de soins personnalisés de chaque usager admis à l'EPMS du Provinois.

Elle se compose :

- **De médecins psychiatres.** Les médecins psychiatres coordonnent les différents intervenants travaillant autour du projet de soins. Ils évaluent les candidats à l'admission sur dossier et consultations. Ils suivent les usagers et leur famille (points sur l'évolution, guidance familiale, traitements médicamenteux). Ils sont en relation avec les services médicaux extérieurs (pédiatres, neurologues...) et participent aux réunions interdisciplinaires.
- **D'un médecin généraliste :** sa mission s'inscrit dans une politique de promotion de la santé en faveur des usagers. Il peut être amené à intervenir dans le cadre d'une urgence ou de la survenue de maladies transmissibles. Il a une vision globale des problèmes de santé des usagers, tout en tenant compte des aspects sociaux, psychologiques, liés à l'environnement ou au contexte économique, social et familial. Son rôle est de réorienter vers des structures adaptées, de dépister et d'informer. Le médecin généraliste de la structure ne remplace en aucun cas le médecin traitant. Il intervient uniquement auprès des usagers de l'IME.
- **D'infirmières** qui interviennent auprès des usagers lors d'un incident, ou d'une urgence médicale. Elle évalue les dangers et apporte les premiers secours en cas de besoin. Elle accompagne également la prise de traitements médicamenteux, applique la prescription et le protocole de soins. Elle assure un rôle préventif dans le cadre de la santé. Elle tient en compte l'expertise de chaque professionnel pour adapter sa prise en charge de l'usager.
- **De psychomotriciennes :** Leur mission est d'accompagner le développement psychomoteur de l'usager dans les domaines sensoriel, moteur, affectif et cognitif. Suite à un bilan, un suivi individuel ou en groupe peut être mis en place. Les médiations utilisées sont variées (parcours moteurs, yoga/relaxation, musique, piscine, Snoezelen...). Elles interviennent sur indication médicale.
- **De psychologues cliniciennes :** Leur rôle est d'accompagner la personne dans la verbalisation de son vécu et de ses ressentis quand sont remarqués des états de souffrance d'ordre psychologique. Elles ont donc une mission de soutien, de psychothérapie, et d'évaluation.
- **De psychologues comportementalistes** pour l'accompagnement des usagers atteints de Troubles du Spectre Autistique
- En absence de candidature d'un(e) **mi-temps d'orthophoniste**, des conventions sont passées avec plusieurs orthophonistes du secteur libéral

L'accord parental, ainsi que celui de l'usager, est indispensable pour la mise en place de suivis et de bilans, psychomoteurs ou psychologiques.

L'équipe du pôle soins travaille en complémentarité, tout en respectant l'identité professionnelle de chacun dans le cadre du travail pluridisciplinaire.

Chacun de ses membres agit en faisant référence à sa formation acquise, au code de déontologie ainsi qu'aux lois régissant sa profession.

Il lui est reconnu une autonomie de compétences, dans le choix de ses outils et des moyens de prise en charge utilisés

L'ensemble des professionnels du pôle soin est tenu au secret professionnel.

LE PROJET DE SOIN

Le projet de soin fait partie du projet d'accompagnement individualisé de l'utilisateur (PAI). Il contribue, au même titre que les actions éducatives et pédagogiques, à la prise en charge globale de l'utilisateur.

Il s'élabore en réunion pluridisciplinaire en fonction des besoins identifiés.

Les prestations de soin sont d'ordre médical, paramédical et psychologique.

Les parents sont informés et associés à ce projet et leur accord est nécessairement requis.

LES PRESTATIONS DE SOIN

Les prestations de soins ponctuent au même titre que les prestations éducatives et pédagogiques, la prise en charge globale de l'utilisateur.

Elles sont de 3 ordres :

➤ Les prestations médicales :

⇒ **le médecin psychiatre :**

- Entretien d'admission
- Entretien d'évaluation et/ou diagnostic
- Suivi des familles
- Mise en place de traitement médicamenteux et évaluation du traitement

⇒ **le médecin généraliste**

- Visite médicale annuelle
- Demande d'avis spécialisé,
- Information à la famille de l'état de santé de leur enfant

➤ Les prestations paramédicales :

⇒ **les soins infirmiers (uniquement pour l'IME):**

- Soins éducatifs : individuel ou groupal (groupe sexualité...)
- Soins préventifs : individuel ou groupal (hygiène)
- Administration de traitement

⇒ **la psychomotricité :**

- Bilan psychomoteur
- Suivi individuel ou groupal (médiations variées)
- Entretien avec les familles

➤ Les prestations psychologiques :

- Entretien individuel de type : soutien ou psychothérapie
- Groupes thérapeutiques (avec ou sans médiation)
- Groupe de parole
- Bilan psychologique
- Entretiens familiaux

LES ACTIONS DE SOIN

❖ Les actions auprès de l'utilisateur :

Elles sont décidées lors des temps de réunions cliniques et de Projet et s'inscrivent dans le projet de soin intégré dans le PAI de l'utilisateur. Elles peuvent parfois être mises en place au cours de l'année en fonction des besoins repérés. Elles peuvent être individuelles ou groupales. Il peut s'agir de rééducations en psychomotricité, de thérapie psychomotrice, de psychothérapie, de soins infirmier, de consultation médicale...

❖ Les actions auprès des parents :

Elles s'organisent autour d'un travail de consultation, d'accompagnement et de soutien. Les parents peuvent à tout moment demander à rencontrer un professionnel du pôle soin. Des groupes de parole à thème sont proposés aux parents au cours de l'année et devraient être étendus aux fratries.

❖ Les actions au niveau de l'établissement :

Le pôle soin est inscrit dans la vie institutionnelle. Il participe aux différentes réunions de l'établissement : réunion clinique, de direction, de projet, et d'équipe. Ces rencontres permettent un travail d'analyse, de réflexion, d'élaboration et de co construction autour des difficultés et des besoins de l'utilisateur.

❖ Le travail en réseau :

Le pôle soin est amené à travailler en partenariat avec les différents services extérieurs : sociaux, médico-sociaux, hospitaliers et libéraux.

L'ACCESSIBILITÉ SCOLAIRE

Au sein de l'EPMS du Provinois, l'Unité d'Enseignement (UE) est composée de 5 classes, dont 1 sur le site de Nangis, avec 5 postes d'enseignants spécialisés, dont un mi-temps consacré à la coordination pédagogique.

L'UE est identifiée dans des locaux distincts afin de matérialiser la démarche de « se rendre à l'école ».

Les classes sont constituées par groupe de besoins. Chaque jeune est évalué à son entrée à l'EPMS par les enseignants. Un temps de scolarisation peut ensuite lui être proposé en accord avec l'équipe pluridisciplinaire.

L'objectif est d'inscrire chaque enfant dans un parcours de scolarisation, et de favoriser la cohérence de l'accompagnement pluridisciplinaire. Les enseignants participent aux réunions d'élaboration des Projets d'Accompagnement Individualisé en début d'année, aux réunions de suivi, aux réunions hebdomadaires avec les éducateurs et aux réunions de concertation pédagogique.

La mise en œuvre des PAI nécessite des organisations matérielles, spatiales et temporelles adaptées, plusieurs paramètres peuvent être ajustés :

- L'effectif : les regroupements peuvent varier de 2 à 8 élèves. La prise en charge individuelle doit rester exceptionnelle avec toujours pour objectif de rejoindre un groupe de pairs.
- La fréquence : la fréquentation quotidienne de la classe est privilégiée chaque fois que cela est possible. Le temps scolaire est proportionnel aux appétences et performances de chacun.
- Le lieu : la situation d'enseignement se caractérise par la présence d'un enseignant et d'objectifs pédagogiques déterminés. 5 salles de classe sont à disposition de l'UE, mais d'autres lieux peuvent être envisagés, comme 1 salle d'activité blanche, 1 espace isolé au sein du groupe éducatif, les structures municipales telles que les équipements sportifs, la bibliothèque, la piscine...
- La durée : Le temps d'une séance commence avec le temps possible de mobilisation de certains enfants, jusqu'à parfois une demi-journée complète.
- L'arrêt de la scolarité : la scolarité peut-être suspendue temporairement lorsque l'enfant est en difficulté dans son rôle d'élève et que la classe devient source de souffrance plutôt que d'apprentissage.

Par ailleurs, la scolarité s'arrête l'année des 16 ans, avec l'arrêt de la scolarité obligatoire. L'élève peut, s'il le souhaite demander à poursuivre sa prise en charge scolaire, il s'engage alors sur la durée de l'année scolaire

ACCESSIBILITÉ PÉDAGOGIQUE

- A travers l'élaboration du PPI, rendre accessibles des apprentissages référés aux différents piliers du socle commun et aux nouveaux programmes, par des actions disciplinaires et méthodologiques prenant appui sur une réalité quotidienne ou au travers de projets fédérateurs.

- Elaborer des outils d'apprentissage de la lecture communs aux classes et pérennes.
- Privilégier le jeu et la manipulation pour la construction des compétences mathématiques.
- Développer la communication en soutenant l'utilisation de tous les outils inscrits dans le projet d'établissement ou adoptés par les familles : pecs, makaton, langue des signes...
- Viser l'efficacité de l'utilisation des Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication (TUIC) par une pratique de classe transversale aux propositions pédagogiques (divers écrits, utilisations de logiciels, boîtes mail...) Utilisation de tablettes tactiles en classe pour un renfort à la communication et pour des applications pédagogiques.
- Permettre à chaque élève d'avoir une approche artistique et culturelle des différents domaines et des différentes périodes référencées dans les programmes nationaux. En assurer la cohérence par la mise en œuvre d'un « carnet de parcours culturel et de pratiques artistiques » qui suivra l'élève tout au long de sa scolarité à l'EPMS. Ce support pourrait être enrichi des propositions éducatives.

Pratiquer l'Education Physique et Sportive pour permettre le développement moteur mais en faisant expressément le lien avec les compétences langagières et mathématiques. Le sport vise aussi à développer la coopération et les rapports constructifs à l'autre dans le respect des différences et contribue ainsi à l'intégration individuelle dans le groupe.

ACCESSIBILITÉ SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- Proposer et soutenir des actions permettant l'insertion sur des dispositifs de formation professionnelle, collaboration avec l'éducateur en charge du dispeh.
- Favoriser l'insertion sociale en s'associant aux actions éducatives au niveau institutionnel : la communication, l'autonomie ,la culture.
- Préparer aux diverses certifications (ASSR 1 et 2, B2I, Premiers secours)

Favoriser une démarche citoyenne, en lien avec le calendrier commémoratif ou les évènements nationaux promus par l'éducation Nationale : semaine de la presse, pièces jaunes, 11 novembre, explicitation de l'actualité...

COOPÉRATION ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES, COLLÈGES, LYCÉES PROFESSIONNELS, CFA, AUTRES ESMS DU DÉPARTEMENT)

- mise en place de parcours partagés : Participation aux équipes de suivi de scolarisation pour élaborer le PAI de l'enfant, son emploi du temps. Réunions régulières avec l'enseignant pour harmoniser les pratiques respectives et faire émerger les besoins éducatifs particuliers. La mise en œuvre d'un parcours partagé invite les enseignants à imaginer des projets collaboratifs.
- Mise en place de parcours de formation professionnelle : inscription sur le DISPEH Scolarisation lors du retour sur l'établissement
- Les décloisonnements autour de propositions pédagogiques, de séances d'EPS, de projets ponctuels (sorties, spectacles rencontres sportives ...)

D – LES PROJETS DE SERVICE

Chaque équipe a réfléchi à son projet de service et l'a rédigé. Il traduit les modalités d'accueil et d'accompagnement de chaque usager au sein de l'EPMS.

Afin de restituer l'intégralité du travail des équipes, les projets sont annexés au projet d'établissement selon l'ordre suivant :

Annexe 1 : Projet de service de l'IME :

- Projet du Service Enfants Adolescents (SEA)
- Projet du Service Adolescents Jeunes Majeurs (SAJM)
- Projet du Pôle Autisme et du DIGC

Annexe 2 : Projet de service du SESSAD actualisé

Annexe 3 : Projet de service de l'ESAT

E – LE PROJET DE SPORT ADAPTÉ POUR TOUS

L'EPMS attache une grande importance à la pratique sportive. Un éducateur est détaché à temps plein pour la favoriser dans un cadre adapté.

"Faire vivre son corps à travers des activités physiques est pour le pratiquant une expérience essentielle pour s'épanouir et s'ouvrir au monde."

La situation de handicap n'oblitére pas la capacité d'agir et d'être.

Au travers de l'activité physique et sportive, le corps devient source de plaisir et d'équilibre pour l'utilisateur. Ce n'est plus seulement une activité sociale, il participe à la constitution de son schéma corporel, corps qui vit et se transcende dans l'action, sous le regard de l'autre et pour le regard de l'autre". Fédération française de Sports Adaptés

L'activité physique et sportive est complémentaire aux activités éducatives proposées au sein des services. Elle renforce et apporte à chacun une aide à la progression : l'aide à l'autonomie, à la

socialisation et un soutien à l' intégration. Elle fait partie intégrante du Projet d'Accompagnement Individualisé pour certains.

Les apports recherchés du sport adapté au sein de l'EPMS du Provinois

➤ Santé

Amélioration de la condition physique

Amélioration de la motricité

Lutte contre l'obésité, la sédentarité

Privège de l'éducation physique sur le sport (de la qualité du mouvement à une performance individuelle ou collective)

➤ Sociaux

Intégration

Socialisation en favorisant les échanges (participation à des rencontres sportives avec les collègues et rencontres multisports inter établissements medico sociaux)

➤ Intellectuels

Connaissance des activités

Connaissance des réglementations

Comprendre le cadre de la pratique

➤ Educatifs

Comprehension d'une consigne

Respect de la consigne

Travail sur la confiance en soi

Les moyens

Le projet sportif s'appuie sur 3 axes d'actions:

A l'intérieur de l'établissement	Ouverture vers l'extérieur	Association Sportive
<p>A partir de l'établissement le projet sport c'est la combinaison:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'offre de pratiques variées, - un projet éducatif et pédagogique. - des équipements sur site - des équipements que la collectivité territoriale met à disposition: - stade, terrain de sport collectif grand terrain, - dojo, salle de danse du centre sportif St Ayoul, - des équipements privés: centre nautique de Provins, centre équestre Saint Hilliers. <p>L'éducateur coordinateur élabore et met en oeuvre des actions pour les groupes de niveaux ou de besoins dans les disciplines proposées.</p> <p>Apport d' objectifs ponctuels: .</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ installer un "Parcours santé adaptable", ◆ organiser plusieurs manifestations inter établissements dont le 2ème Cross des Grattons à Poigny, le 	<p>Les rencontres:</p> <p>Les usagers sont mis en situation d'ouverture (inclusion dans le milieu dit ordinaire) par un calendrier annuel, étoffé, cohérent de rencontres sportives:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique partagée "valides-handicapés"avec le milieu scolaire sur le territoire (Cross, foot, basket, acrosport, danse); <p>des primaires correspondant aux groupes d'âge aux collèges et les ULIS partenaires.</p> <p>Pratiques qui favorisent le décroisement des publics et l'ouverture sur le handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec les Ebt Médico Sociaux: <p>EPMS Chancepoix et Fontenay Trésigny, IME l'Envolée et La Sapinière... (Cross, basket, foot, randonnée, jeux thématiques, Olympiades adaptées...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une association sportive <p>(ou l'extension de l'activité de l'association ISSUE, avec cette activité spécifique de sport adapté dont les objectifs sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Pouvoir monter des dossiers permettant d'obtenir des subventions pour les équipements spécifiques (City, véhicule...) . pour les séjours sportifs à thème . pour les rencontres interétablissements (dont les dotations pour les prix et récompenses aux sportifs et l'organisation logistique des manifestations ◆ Rendre visible l'action de l'EPMS

<p>tournoi de basket sur l'antenne de Nangis,</p>		
<p>Les moyens logistiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicules et chauffeur transport en commun selon les besoins - Financiers: <ul style="list-style-type: none"> . pour les activités extérieures: natation, équithérapie. . pour l'équipement de la structure : <p>Salle d'activité motrice et de matériel de sport</p>	<p>La recherche de pratique sportive adaptée avec les clubs affiliés à la FFSA</p> <p>ex: taekwondo Provins, archers Chalmaison, les enfants Bannost, tir à l'arc et tennis de table Nangis etc Cf Guide sports et handicap 2012</p>	<p>L'association c'est aussi l'adhésion à la FFSA (fédération française de sport adapté):</p> <ul style="list-style-type: none"> - donc un partenariat pédagogique et technique pour les professionnels de l'EPMS - un soutien ponctuel pour les usagers qui s'affilient, (ex : une aide aux paiements de cotisations, aide pour les équipements et les déplacements etc)
<p>Les moyens humains spécifiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP formé aux disciplines proposées pour la promotion du sport adapté pour tous. <p>Chaque pratique sportive est abordée de façon individuelle dans le PAI élaboré en équipe pluridisciplinaire, précisant la durée les pratiques possibles et préconisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le niveau de spécialisation de l'éducateur sportif (notamment pour les publics nouveaux <ul style="list-style-type: none"> - 1 ES accompagnant pour les rencontres inter ESMS (Calendrier des Cross sur l'année et des tournois de foot et de basket selon les groupes d'âge et les séjours sportifs encadrés de fin d'année... 		

Emplois du temps

Activités sportives pratiquées

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p>MATIN</p> <p>Salle de motricité à l'EPMS</p> <p>10h Dojo ou extérieur</p> <p>10h30 12h15</p> <p>Nangis S.E.A</p> <p>Parcours et éveil moteur</p>	<p>Natation</p> <p>Piscine Provins</p> <p>11h30</p>	<p>Salle de motricité à l'EPMS</p> <p>Acrosport et jeux de raquette</p> <p>10h SAJM</p> <p>Stade municipal Provins</p> <p>sport collectif</p> <p>athlétisme</p>	<p>Salle de motricité à l'EPMS</p> <p>Basket</p> <p>10hDojo StAyoul</p> <p>Provins</p> <p>Gym douce, sport de contact</p>	<p>Salle de motricité à l'EPMS</p> <p>Gym douce, sport de contact</p>
<p>APRES MIDI</p> <p>Nangis +</p> <p>éducation nationale</p> <p>Danse et acrosport</p> <p>16h15</p>	<p>13 h Salle de motricité à l'EPMS ou Espace ⇒ plein air à l'EPMS</p> <p>Santé sécurité au travail</p> <p>Equitation à Sourdun</p> <p>15h Dojo St Ayoul Provins</p> <p>Parcours et éveil moteur</p> <p>Equitation à Sourdun</p>		<p>Salle de motricité à l'EPMS</p> <p>Gym douce, sport de contact</p>	<p>Salle de motricité à l'EPMS</p> <p>Espace plein air à l'EPMS</p> <p>Sport collectif</p> <p>Equitation Saint Hilliers</p>

7- LES INSTANCES

A – LES CONSEILS DE LA VIE SOCIALE

RAPPEL DU RÔLE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (ART. D 311-15 CASF) :

Le conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Il existe deux Conseils de la Vie Sociale : l'un pour l'IME et l'autre pour l'ESAT.

Le S.E.S.S.A.D. fait régulièrement des questionnaires de satisfaction

- Il peut se saisir des questions relatives à :
 - L'organisation intérieure de l'Etablissement
 - Les activités
 - L'animation socio-culturelle
 - Les accompagnements thérapeutiques
 - Les projets de travaux et d'équipements
 - La nature et le prix des services rendus
 - L'affectation des locaux collectifs
 - L'entretien des locaux
 - Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
 - L'animation de la vie institutionnelle
 - Toutes les modifications substantielles touchant aux conditions de suivi.

- Le Conseil de la Vie Sociale doit être informé des suites réservées aux avis et propositions émises.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE À L'I.M.E. DE L'EPMS DU PROVINOIS (ARTICLE D 311-4 CASF):

- Les représentants des usagers sont élus et leur nombre est défini en fonction du service qu'ils représentent
- Deux représentants des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale (IME)
- Un représentant du personnel
- Un représentant de la Direction

Le Président du Conseil de la Vie Sociale est élu parmi les membres représentant les usagers.

Les représentants des usagers peuvent se faire assister d'une tierce personne afin de permettre la compréhension de leurs interventions.

Modalités de désignation et durée : Les membres du Conseil de la Vie Sociale sont élus pour une durée de 3 ans.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE À L'IME DE L'EPMS DU PROVINOIS :

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit 3 fois minimum par an sur convocation du Président ou à la demande des deux tiers de ses membres.

Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque réunion. Il est affiché sur un panneau prévu à cet effet dans la salle de réunion.

B – LE COMITÉ D’HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le CHSCT comprend des membres ayant voix délibérative et des membres à titre consultatif.

Les membres à voix délibérative au CHSCT à l’EPMS du PROVINOIS sont les suivants :

- le chef d’établissement ou son représentant qui assure la présidence du CHSCT
- trois représentants du personnel.

Les membres à titre consultatif sont les suivants :

- le médecin du travail
- l’inspecteur du travail
- un représentant des services extérieurs (SESSAD)
- un représentant des sites satellites (ESAT).

Il contribue à **la protection de la santé et de la sécurité des personnels** de l’EPMS et à l’amélioration des conditions de travail. Il est réuni très régulièrement et a permis de réactualiser le Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels en 2016 et prévoit de contribuer à l’élaboration d’un plan de prévention des risques psycho-sociaux en 2017.

C – LE COMITÉ TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT

Le comité technique d'établissement est présidé par le directeur de l'établissement, et composé de 4 représentants du personnel titulaires et 4 suppléants.

Il est consulté obligatoirement sur :

- 1° Le projet d'établissement et les programmes d'investissement relatifs aux travaux et aux équipements matériels ;
- 2° Le budget, les crédits supplémentaires et les comptes, la tarification des prestations servies et le tableau des emplois du personnel et ses modifications ;
- 3° Les créations, suppressions et transformations de services ;
- 4° Les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement, notamment les programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leurs incidences sur la situation du personnel ;
- 5° Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnels, pour autant qu'elles n'ont pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires ;
- 6° Les critères de répartition de certaines primes et indemnités ;
- 7° La politique générale de formation du personnel et notamment le plan de formation ;
- 8° Le bilan social, le cas échéant.

D – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est présidé par le Maire de Provins, ou son représentant, Commune d'implantation du site principal de l'EPMS.

Le rôle du Conseil d'Administration est de fixer sur proposition du Directeur les orientations générales de l'Etablissement. Le Conseil d'Administration prend les décisions dans le cadre de son champ de compétences indiqué dans les textes de référence.

Il délibère sur :

- 1° Le projet d'établissement ou de service mentionné à l'article L. 311-7, ainsi que les contrats pluriannuels mentionnés à l'article L. 313-11 et les conventions d'aide sociale mentionnées au II de l'article L. 342-3-1 ;
- 2° Les programmes d'investissement ;
- 3° Le rapport d'activité ;

4° Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations des établissements ne relevant pas de l'article L. 314-7-1 ;

5° Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale ;

6° Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement ;

7° Le tableau des emplois du personnel ;

8° La participation à des actions de coopération et de coordination ;

9° Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans ;

10° Les emprunts ;

11° Le règlement de fonctionnement ;

12° L'acceptation et le refus de dons et legs ;

13° Les actions en justice et les transactions ;

14° Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'ont pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

8 - LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

La mise en œuvre d'une démarche qualité est une priorité de l'établissement depuis de longues années. Elle permet de créer une dynamique de progrès continu tant pour les usagers, leur famille, que pour les personnels et les partenaires.

Elle mérite d'être formalisée afin de faire un diagnostic itératif de la qualité des prestations proposées aux usagers, de clarifier les objectifs, les acteurs, les mesures correctives à prendre. Elle permet de valoriser les actions déjà réalisées et d'améliorer les actions futures.

Elle vise à améliorer la qualité de l'accompagnement des usagers mais aussi à réduire les dysfonctionnements.

La démarche sera alimentée, entre autre, par les conclusions de :

- l'évaluation interne prévue en 2017,
 - du questionnaire de satisfaction auprès des usagers, de leur représentant légal, de leurs proches
 - du questionnaire de satisfaction auprès des partenaires
 - du questionnaire de satisfaction auprès des personnels
- conformément aux actions prévues pour la réalisation de l'objectif stratégique « mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la qualité » prévu sur cinq ans
- de l'évaluation externe prévue en 2018
 - du Comité de Suivi du Projet d'Etablissement réuni annuellement
 - des Comités de Pilotage de la démarche de bientraitance

9 - CONCLUSION

Le Projet d'Etablissement est le résultat d'une réflexion collective pour améliorer sans cesse l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap dans le Provinois et Grand Provinois.

Son actualisation, quelques mois après sa rédaction, indique un dynamisme sans cesse renouveler des équipes pour améliorer le service rendu aux usagers, une volonté d'ouverture et de partenariats multiples.

Il est fondamental d'éviter des ruptures de parcours et de proposer une réponse adaptée au-delà des murs de l'EPMS. Dans ce sens, l'EPMS participe activement aux nouveaux dispositifs départementaux et territoriaux (DITSA, Pôle Autonomie Territorial ...) et s'engage dans les démarches qui visent à proposer « une réponse accompagnée pour tous ».

Ce Projet d'Etablissement traduit un fonctionnement en constante évolution, aussi il propose un plan d'action ambitieux qui tiendra lieu de « feuille de route » pour les cinq années à venir.

ANNEXE 1 :

Le Projet de l'Institut Médico Educatif (IME): le SEA et le SAJM

Le Projet du Pôle Autisme et du DIGC

ANNEXE 2 :

Le Projet du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)

ANNEXE 3:

Le Projet de l' Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

ANNEXE 1 :

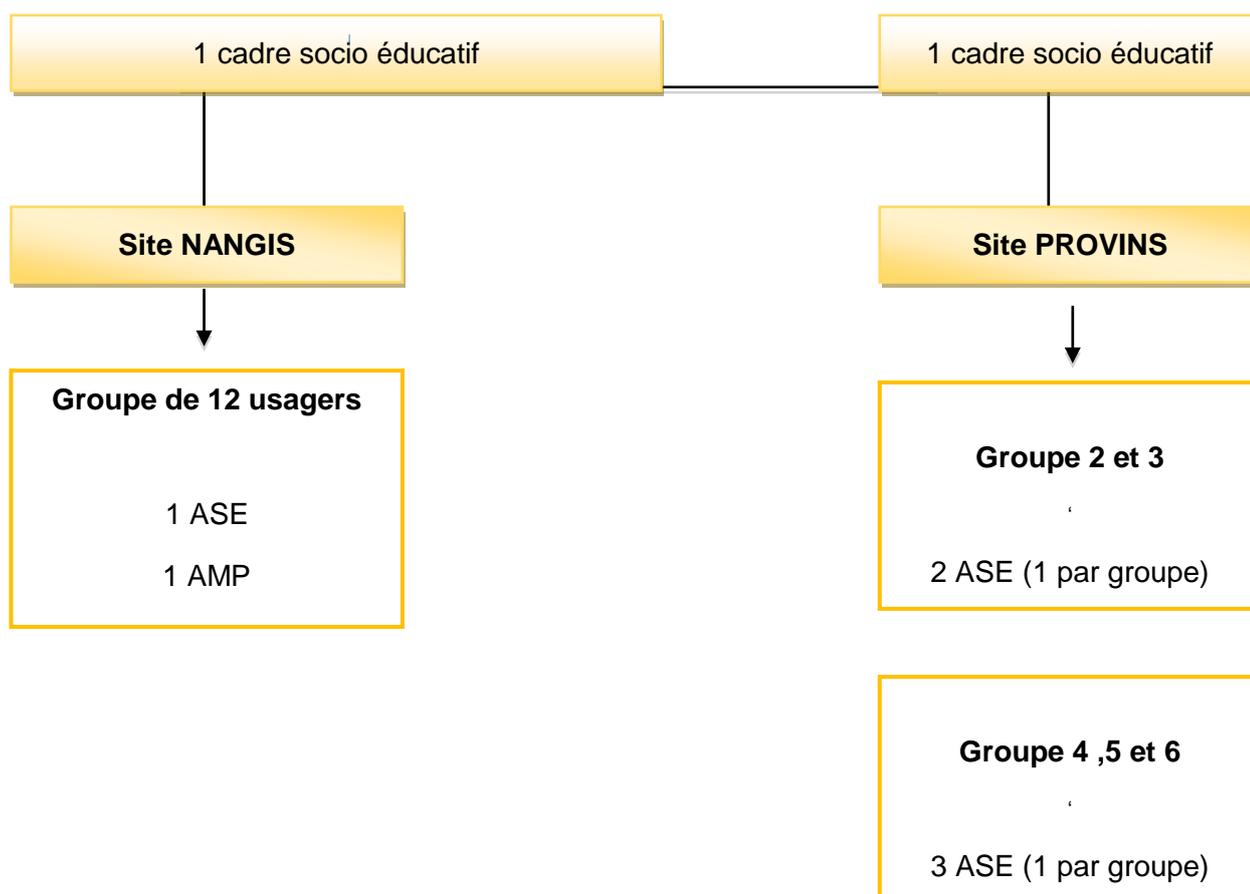
LE PROJET DE L'INSTITUT MÉDICO EDUCATIF (IME)

L'IME est organisé autour de deux pôles

- Le Service Enfants Adolescents (SAE)
- Le Service d'Adolescents Jeunes Majeurs (SAJM)

Service Enfants Adolescents (SEA)

Le **S**ervice **E**nfants et **A**dolescents accueille 30 enfants âgés de 3 ans à 12 ans voire plus, selon le Projet d'Accompagnement Individualisé de l'enfant.



Le Projet Personnalisé Individualisé :

Dès l'admission de l'enfant et après une période d'adaptation et d'observations, naît un **Projet d'Accompagnement Individualisé (P.A.I)** écrit en collaboration avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire.

Chaque professionnel de l'établissement qui intervient auprès de l'enfant rédige un écrit dégageant les objectifs d'amélioration en précisant les supports de travail (internes et externes).

En fonction des besoins de l'enfant et en plus du suivi éducatif, l'enfant peut bénéficier d'un suivi pédagogique, d'un suivi psychologique et d'un suivi en psychomotricité.

Le **Projet d'Accompagnement Individualisé** est réactualisé chaque année, en fonction du bilan effectué en fin d'année. Mais il peut être revu ou modifié en cours d'année si cela s'avère justifié, selon l'évolution de l'enfant et selon ses besoins.

L'élaboration du **P.A.I** permet par sa dynamique relationnelle :

- ✓ d'enrichir les rapports entre l'enfant, la famille, les professionnels de l'E.P.M.S et les partenaires extérieurs.
 - ✓ de travailler dans le respect des droits et des choix de l'utilisateur.
 - ✓ de personnaliser l'accueil et d'accompagner l'intégration de l'utilisateur dans la structure.
 - ✓ d'entendre la parole de l'utilisateur et respecter sa légitimité.
 - ✓ de permettre à l'utilisateur et à sa famille d'être co-acteur de son parcours.
- L'accompagnement individualisé par une équipe pluri disciplinaire
 - La garantie d'une adaptation constante du projet aux souhaits et à l'évolution de l'utilisateur avec une révision à minima tous les ans

Le service a pour mission d'accueillir, d'accompagner, de soutenir et d'évaluer les acquis, les besoins et les difficultés de chaque enfant.

L'admission de l'enfant peut se faire à temps complet ou à temps partiel, après une période « d'immersion » de 5 jours et la décision du commission d'admission.

Le **S.E.A** se compose de 6 groupes.

Sur Provins les 5 groupes sont répartis de la façon suivante :

G2 (groupe 2) , **G3** (groupe 3), **G4** (groupe 4) ,**G5** (groupe 5) et **G6** (groupe 6)

La répartition des enfants se fait en fonction des compétences, des besoins et des difficultés de chacun. L'âge n'est plus un critère d'affiliation à un groupe.

✓ Le « **groupe 1** », accueille les enfants atteints de « Troubles du Spectre Autistique » **T.S.A** ou atteints de « Troubles Envahissant du Développement » **T.E.D** inscrits au « pôle autisme ».

La capacité d'accueil de ce groupe varie en fonction des pathologies des enfants.

✓ Le « **groupe 2** » et le « **groupe 3** » accueillent les enfants les plus jeunes (du service), atteints de déficience intellectuelle (moyenne ou sévère) ou inscrits au pôle autisme (mais ayant déjà effectués un temps d'accueil sur le groupe 1) .

✓ Le « **groupe 4** » le « **groupe 5** » et « **groupe 6** » accueillent les enfants les plus âgés (du service), atteints de déficience intellectuelle (moyenne ou sévère) ou inscrits au pôle autisme (mais ayant déjà effectués un temps d'accueil sur le groupe 1).

La capacité d'accueil de ces deux groupes varie en fonction des pathologies des enfants.

Ces trois groupes par leur dynamique partenariale travaillent, en étroite collaboration avec le **Service Adolescents et Jeunes Majeurs (S.A.J.M.)**.

Des temps d'immersion, de sensibilisation au sein des différents ateliers et groupes , peuvent être proposés aux enfants pour les aider à se familiariser avec le fonctionnement du **S.A.J.M.**

Les temps des repas des **groupes 4,5 et 6** sont pris sur le même créneau horaire que les jeunes du **S.A.J.M.**

✓ Le groupe de « **Nangis** » accueille tous les enfants domiciliés sur Nangis et sa communauté de commune.

La capacité d'accueil de ce groupe est de 12 enfants maximum.

Les repas sont pris au restaurant municipal ou à l'école des Roches.

Chaque groupe est sous la référence d'un Educateur spécialisé « **référent** »..

Selon les besoins des enfants dans les actes de la vie quotidienne, et dans leur participation aux propositions éducatives, l'éducateur est suppléé par une Aide Médico Psychologique ou une Auxiliaire de puériculture.

Chaque groupe a sa particularité, son propre fonctionnement et ses propres missions mais s'intègre dans le projet du service, dont les axes de travail ont été définis et validés en équipe :

- **L'AUTONOMIE :**

C'est accompagner l'enfant et lui donner envie de faire seul, selon ses possibilités, les petits gestes du quotidien (repas, habillage, propreté, déplacements, gestion des affaires).

- **LA SOCIALISATION**

C'est le respect des règles de vie :

- ✓ Apprendre à vivre ensemble.
- ✓ Apprendre à partager.
- ✓ Ecouter les consignes, les comprendre, les accepter et les intégrer.
- ✓ Identifier l'adulte et les camarades du groupe.
- ✓ Instaurer des repères et un cadre.
- ✓ Accepter d'attendre son tour.
- ✓ Respecter la parole de l'autre.
- ✓ Devenir citoyen.
- ✓ Travailler la distance avec l'adulte.
- ✓ S'entraider.
- ✓ Travailler la séparation avec la famille.

- LA COMMUNICATION

C'est permettre à l'enfant d'échanger, de s'exprimer verbalement ou gestuellement et de se faire comprendre par l'entourage à l'aide de différents supports (pictogrammes/photos/classeur de communication...) :

- ✓ Amener l'enfant à échanger avec ses pairs et les adultes au travers des activités, des jeux éducatifs et des ateliers.
- ✓ Communiquer avec les autres à l'aide de jeux et de supports visuels ou auditifs comme les comptines, les images etc...
- ✓ Amener l'enfant à s'exprimer, à s'affirmer et à émettre ses choix et ses points de vue.

- LE REPERAGE

Il s'agit du repérage dans le temps et dans l'espace.

- ✓ Mise en place d'emplois du temps collectifs ou individuels, pour symboliser les différents moments de la journée et les différentes activités et aider l'enfant à se repérer. C'est permettre à l'enfant de mieux appréhender le déroulement de la journée.
- ✓ Reconnaissance des lieux de l'E.P.M.S.

L'équipe éducative propose et met en place des supports éducatifs diversifiés et adaptés aux besoins des enfants pour aider et amener chaque enfant à s'épanouir, à s'éveiller, à évoluer, à accéder à une possible autonomie.

Ces axes de travail sont mis en place grâce aux divers supports éducatifs.

Les supports éducatifs varient en fonction du groupe « de référence » de l'enfant et de son projet d'accompagnement individualisé.

SUPPORTS INTERNES :

- ❖ La salle de regroupement (propre à chaque groupe) où se déroule l'accueil du matin, le groupe se réunit, se nomme, se dit bonjour, repère les présents et les absents, présentation de la journée, travail sur l'agenda etc..
- ❖ Une salle « patouille » est dédiée aux activités d'expression comme la peinture, la pâte à modeler, le collage, le modelage, le coloriage, etc... pour susciter l'expression de chaque enfant selon ses compétences et ses désirs. Préciser ses gestes (la forme du support peut induire le geste), laisser une trace, observer, imaginer...
- ❖ Une salle « jeux d'eau » est dédiée à l'appréhension, la découverte et l'expérimentation. Les jeux et les accessoires vont permettre aux enfants de toucher l'eau, de la tapoter, de jouer, de la transvaser. Découvrir de nouvelles sensations.
- ❖ Une salle « informatique », par son aspect ludique, l'ordinateur permet à l'enfant de jouer, de développer ses compétences et sa confiance en soi.
- ❖ Le « jeu » libre ou organisé permet d'échanger, de communiquer, de faire attention à l'autre.

SUPPORTS EXTERIEURS :

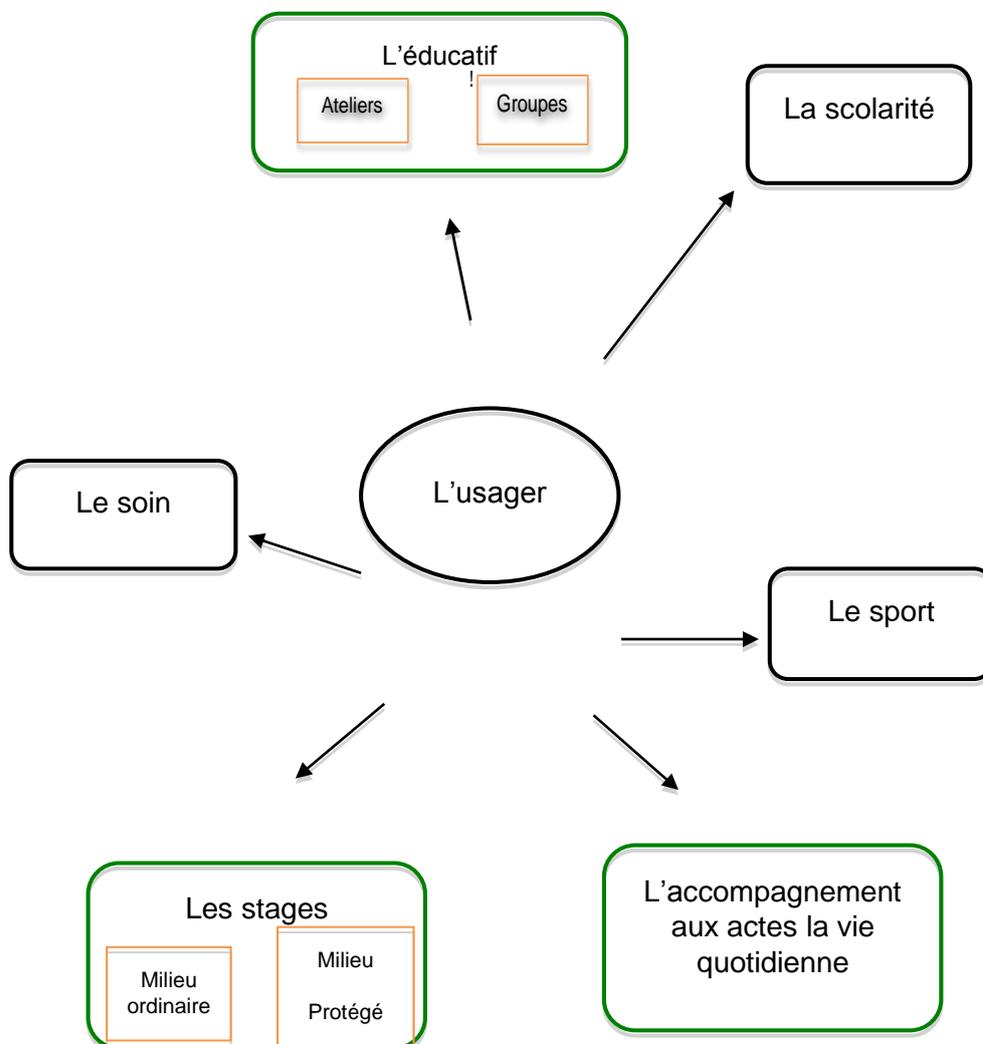
- ❖ La bibliothèque, la médiathèque, la ludothèque, sont des lieux de socialisation qui permettent aux jeunes d'avoir un contact avec des adultes, des enfants autres que ceux de l'établissement. C'est mettre en pratique les règles de bonnes conduites, adapter son comportement.
- ❖ La piscine, permet d'éprouver de nouvelles sensations, de découvrir l'eau, d'agir sur elle, de la subir, de la maîtriser. Une succession d'actions, de réactions et d'ajustements qui permettront à l'enfant de progresser.
- ❖ La motricité à l'école des « Coudoux », permet non seulement de travailler la motricité globale avec des parcours et du matériel adaptés mais aussi de partager, d'échanger avec les enfants de l'école.
- ❖ Le centre culturel, pour des jeux sportifs.
- ❖ Participation à des manifestations extérieures comme le carnaval des écoles, l'enfant et le « 7 ème art », la journée du handicap, le cross des écoles etc....
- ❖ Découverte des commerces, des administrations, sorties culturelles, cinéma, musée, spectacles... Continuer le travail de socialisation et d'intégration. Atténuer les angoisses face à des milieux que les enfants connaissent peu.

Le Service Adolescents Jeunes Majeurs

Le service accueille des usagers âgés de **12 à 20 ans** et plus (ceci dans le cadre de l'ex amendement CRETON)

Mission du service

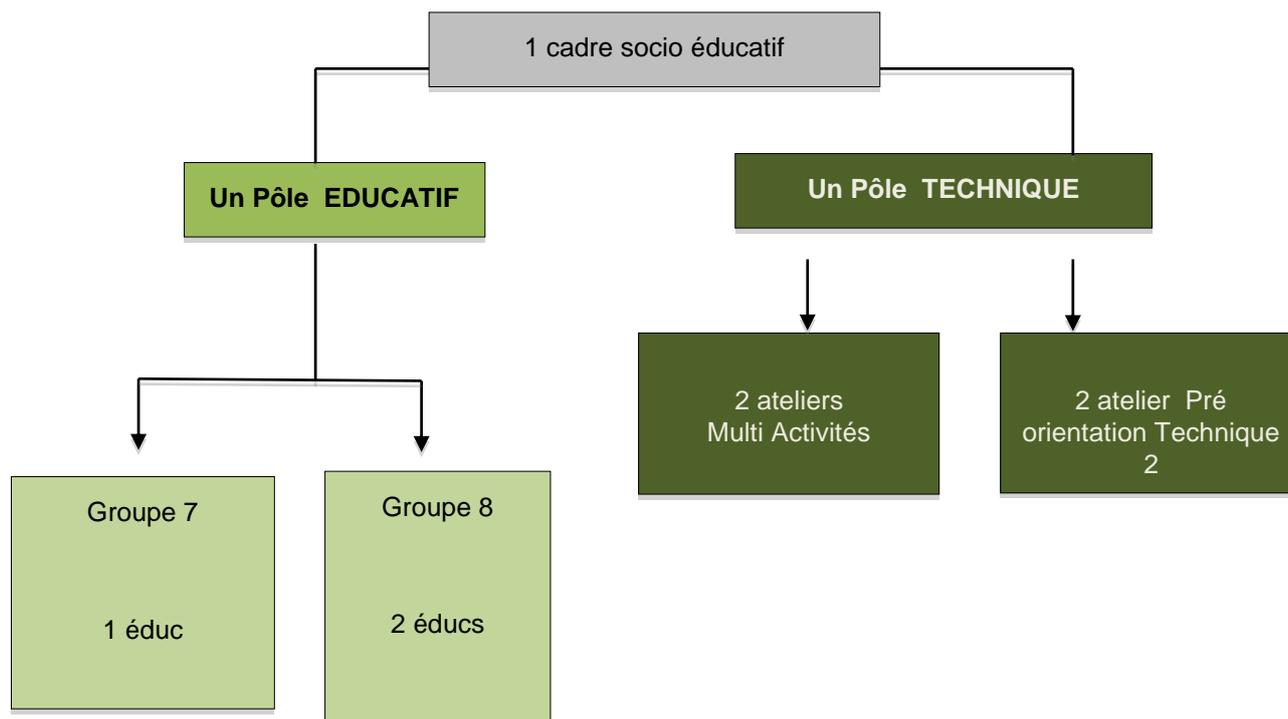
- Cet accompagnement s'articule autour de **différents supports**. Ces supports peuvent être proposés au sein même du service mais également en lien avec les autres services (voir schémas ci-dessous)



Finalité du service

☛ Aider l'utilisateur à se construire une personnalité sociale

Organigramme S.A.J.M



LE POLE EDUCATIF

☛ groupes 7 et 8

Les usagers accueillis au sein de ces groupes sont âgés de 12 à 20 ans et parfois plus .

L'orientation proposée pour ces usagers est essentiellement, en Foyer de Vie ou en Maison d'Accueil Médicalisée

Objectifs Généraux :

Les supports proposés sont essentiellement orientés sur : Le maintien d'acquis, la stimulation, le bien être, l'écoute, l'empathie, la valorisation et l'accès progressif à l'autonomie concernant quelques actes de la « vie quotidienne » mais aussi la découverte d'autres centres d'intérêts dans le cadre d'immersions au sein des ateliers multi-activités.

LE POLE TECHNIQUE

☛ DEUX ATELIERS « MULTI-ACTIVITES »

Les usagers inscrits au sein de ces ateliers sont âgés de 13 à 20 ans et plus.

Dans ces ateliers il est proposé à l'utilisateur un accompagnement éducatif orienté sur une approche et une sensibilisation à la notion de « travail »

Chaque atelier accueille également des usagers du groupe 6 dans le cadre de stage de sensibilisation.

Objectifs généraux :

- Identifier les capacités, évaluer les savoir faire des usagers et mettre en place les apprentissages adéquats.
- Optimiser l'autonomie tant dans le « travail » que dans les actes de la « vie quotidienne »
- Stimuler l'envie de faire par un accompagnement et un étayage soutenu.
- Permettre aux usagers d'acquérir des notions et attitudes de travail

◆ Supports proposés :

Atelier « Bricolage»

- activités en lien avec l'entretien des espaces verts (désherbage, balayage,)
- Travaux manuels : couture, costumes, ...
- Restauration de petit mobilier extérieur (bancs, tables...)
- Réalisation d'objets divers (nichoirs, épouvantails, jeux en bois...)

Atelier « Multiservices »

- Espaces verts (participation à l'entretien du site)
- Réparations diverses de matériels
- Petits bricolages de décoration
- Manutention (tri sélectif, déménagement, livraison en lien avec les agents d'entretien)

Atelier « collectif »

Celui ci regroupe les deux ateliers mais également des jeunes des groupe 4,5 et 6 dans le cadre de sensibilisation au SAJM. Les activités proposées sont : la construction d'un char carnaval pour la ville, l'élaboration de jeux et de décorations pour nos différentes manifestations (Noël, kermesse, fête médiévale, ...).

☛ DEUX ATELIERS « PRE ORIENTATION TECHNIQUE »

Ces ateliers accueillent des usagers âgés de 16 à 20 ans et plus, susceptibles d'être orientés en ESAT.

Ces groupes se veulent être une passerelle vers l'insertion professionnelle

Objectifs généraux :

- Permettre aux usagers un accompagnement social et professionnel, afin de préparer leurs futures orientations.
- Les aider à acquérir les savoirs faire nécessaires pour accéder à un travail en milieu protégé de type « E.S.A.T. », avec ou sans hébergement.

◆ Les supports proposés :

- La mise en place d'actions de « Conditionnement » au sein de l'atelier même du service , avec des supports de travail tel que : le pesage, le comptage, le travail de tri, la mise sous enveloppe, la distribution de journaux,...
- Mise en place de stages dans des E.S.A.T avec ou sans hébergement
- Mise en place d'immersions à l'E.S.A.T des 2 rivières à Provins
- La mise en place d'actions de travail en partenariat avec des associations caritatives telles que la Croix Rouge (travail de Tri du linge).
- Un accompagnement spécifique concernant l'autonomie dans les transports, est mis en place ponctuellement en fonction de chaque usager
- L'accès au dispositif pour l'insertion sociale et professionnelle (DISPEH) qui permet un accompagnement dans l'apprentissage professionnel en milieu ordinaire, Centre de Formation pour Apprentis, employeurs et en plateau techniques. Une attestation de reconnaissance des gestes professionnels peut être ainsi délivrée.
- Mise en place de chantier école en interne

Celle-ci peut varier en fonction de l'organisation de la journée établie par le professionnel.

Lorsque que les usagers arrivent sur le service, après leur transport, ils doivent s'orienter ou être dirigés par les accompagnateurs (trices) sur leurs lieux d'accueil.

(Vestiaires, groupes, ateliers, classe).

Un échange entre l'éducateur (trice) et l'utilisateur est ritualisé, pour prendre le temps de lire les informations sur le cahier de liaisons. Ce cahier permet d'avoir des informations sur l'utilisateur : des demandes de RDV, des demandes d'absences, faits divers... enfin le cahier est un lien très important entre la famille et l'établissement.

Ensuite débutent les activités préparées par les responsables des ateliers et ou les groupes éducatifs.

Dans les ateliers multi activités les usagers mettent leurs tenues de travail (cette tenue est obligatoire).L'éducateur propose et explique le travail de la journée.

Dans les groupes éducatifs (stimulations et atelier « vie quotidienne »), les activités commencent également à 09h00.

*Les activités proposées doivent correspondre aux projets d'ateliers ou de groupe et surtout aux besoins des usagers (le P.A.I) **Projet d'Accompagnement Individualisé.***

A 12 h 15 les usagers arrêtent les activités pour se rendre dans la cour ou bien en « club », avec des éducateurs (trices) qui assurent l'accompagnement et mettent en place différents supports de détente avant le déjeuner.

A 12h 40 les usagers se rendent au self, les professionnels accompagnent certains d'entre eux.

De 13 h 15 à 14 h 00 les usagers prennent un temps de détente dans la cour ou bien en salle « club » .

14 h 00 les usagers retournent sur les ateliers, sur leur groupe ou bien en classe , accompagnés de leur éducateur (trice). Les activités reprennent jusqu'à 16h 00.

A la fin de la journée, l'éducateur (trice) inscrit les informations nécessaires sur le cahier de liaison et fait un point sur la journée avec les jeunes.

A 16 h 15 les usagers sont accompagnés jusqu'à leur transport. Tous les éducateurs (trices) sont présents pour assurer l'accompagnement et la sécurité.

Lorsque tous les usagers sont montés dans les bus les éducateurs le relais est confié aux accompagnateurs (trices) des transports.

Supports extérieurs

Dans le cadre de l'accompagnement des usagers il est proposé au cours de l'année différentes sorties éducatives .

- ☛ Ces sorties peuvent être en lien avec les activités d'atelier. (entreprises , magasins,...)
- ☛ Des visites d'établissements spécialisés (ESAT, foyer vie,...)
- ☛ Des sorties culturelles (parc, musées, cinéma, restaurant, ...)

Projections

1) Mettre en place une « passerelle » entre le service et l'ESAT du Provinois

Cette passerelle concernerait dans un premier temps l'atelier pré orientation technique et l'atelier « vie quotidienne ».

Cette passerelle serait orientée sur différentes actions éducatives :

- immersion des usagers du service S.A.J.M au sein des ateliers de l'E.S.A.T, afin de les placer en situations réelles de travail.

- Proposer des temps d'apprentissages « aux actes de vie quotidienne ». A certains travailleurs de l'ESAT.

Ces accompagnements seraient guidés par l'éducatrice référente de l'atelier « vie quotidienne » du service.

Ce travail sera effectué en concertation avec une équipe, constituée de personnel du service adolescents jeunes majeurs et du personnel de l'ESAT.

2) Mettre en place un partenariat avec le Lycée Polyvalent Les Pannevelles et plus particulièrement la section (ULIS Lycée)

- Ce partenariat permettrait dans un premier temps une intégration de nos usagers au sein d'un milieu dit « ordinaire » dans un deuxième temps un travail socialisation des deux parties et enfin une ouverture vers le « vivre ensemble »

ANNEXE 2 :

LE PROJET DE SERVICE DU SESSAD

Projet initial 12 juin 1998

Mise à jour décembre 2017

SOMMAIRE

Préambule

Etude d'opportunité

1. Dossier administratif
 - 1.1. Textes de référence
 - 1.2. Statut juridique
 - 1.3. Budget
2. Activité 1
 - 2.1. Agrément
 - 2.2. Capacité
 - 2.3. Fonctionnement logistique (ouverture, amplitude, zone géographique, lieux d'interventions,...)
3. Objectifs
 - 3.1. Missions
 - 3.2. Axes de travail
 - 3.3. Spécificités du SESSAD
4. Partenariat
 - 4.1. Education Nationale
 - 4.2. Conventions avec le secteur libéral
 - 4.3. Services sociaux
 - 4.4. Entreprises
5. Usagers
 - 5.1. Contrat de séjour
 - 5.2. **Projet d'Accompagnement Individualisé**
 - 5.3. Famille, parents, représentant légal
 - 5.4. Documents administratifs et médicaux : attestation d'assurance maladie, attestation de responsabilité civile, ...
6. Activité 2
 - 6.1. Fonctionnement « soins »
 - 6.2. Documents SESSAD
 - 6.3. Réunions
 - 6.4. Admissions, Sorties
 - 6.5. Rendez-vous (éducatifs, sociaux, médicaux,..)
7. Personnel SESSAD
 - 7.1. Définitions des rôles et fonctions

Préambule

Le SESSAD de l'EPMS du Provinois a été mis en place le 1^{er} septembre 2001. De nombreuses années se sont écoulées, apportant chacune ses modifications de fonctionnement. Soit en fonction des textes législatifs (loi du 2 janvier 2002, loi du 11 février 2005,..), soit pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

Il a semblé utile à l'équipe SESSAD actuelle de revoir le projet du service et de le mettre en conformité avec notre fonctionnement actuel.

Quelques repères dans l'histoire du SESSAD :

- Création de l'IME en 1969 au sein du Centre Hospitalier Léon Binet
- 1988 Construction de nouveaux locaux
- 1992 L'EME devient « autonome »
- Le Conseil d'administration de l'EME de Provins en date du 12 juin 1998, a pris la décision de présenter un projet SESSAD au CROSS pour agrément.
- 1999 accords du CROSS pour le SESSAD
- 2001 ouverture du SESSAD
- 2005 accords du CROSMS pour la création de l'EPMS du PROVINOIS
- 2006 achat d'un terrain de 11000 m²
- Juillet 2007 début de la construction de l'EPMS du PROVINOIS 5000 m²
- Octobre 2008 installation du SESSAD dans ses nouveaux locaux
- 13 décembre 2008 inauguration de l'EPMS du Provinois
- Septembre 2016, installation dans les anciens locaux ESAT, sur le site de l'EPMS du PROVINOIS, route des Grattons
- Janvier 2018 mise en place du DIGC, extension de l'effectif du SESSAD avec changement d'agrément

Etude d'opportunité réalisée pour la création du SESSAD

Suite à la publication du décret N° 89.798 du 27 octobre 1989 relatif aux nouvelles annexes 24, une étude a été réalisée en 1992 par le médecin inspecteur de la Santé Publique de Seine et Marne qui notait la nécessité de diversifier les prises en charge des enfants et adolescents à partir des établissements existants.

En 1996 la volonté de définir une véritable politique médico sociale adaptée aux besoins du département a été réaffirmée et la DDASS de Seine et Marne a constitué un comité de pilotage, composé des représentants de la CRAMIF, de la CPAM, de l'Education Nationale et les représentants des institutions Médico Sociales, en vue d'établir le schéma départemental de l'Enfance Handicapée de Seine et Marne.

Donc l'étude de ce schéma départemental conclu par une proposition en suivant les besoins nécessaires à la création d'un SESSAD de 35 places sur Provins.

Après plusieurs rencontres avec les membres de la CCPE de Provins et de la CCSD de Melun ainsi qu'avec l'inspectrice AIS Mme Camboulives, il était soulevé la création d'une CLIS à Provins.

Suivant le courrier ci-joint, X enfants pourraient être maintenus en classe de perfectionnement (CLAD) ou en CLIS avec soutien d'un SESSAD au lieu d'une orientation en établissement spécialisé.

Projet initial 12 juin 1998

1. Dossier administratif

1.1. Textes de références

Décret 701 332 du 16 décembre 1970 qui a modifié les annexes XXIV et XXIV bis et qui a inséré les annexes XXIV ter et XXIV quater du décret 56 284 du 9 mars 1956 et introduit le titre V

Circulaire 31 AS du 7 septembre 1971

Loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico sociales

Circulaire du 29 janvier 1982 et du 29 juin 1983

Décret n° 88 423 du 22 avril 1988

Décret n° 89 798 du 27 octobre 1989 qui remplace les annexes XXIV et XXIV bis du 9 mars 1956

Circulaire 89 17 du 30 octobre 1989

Circulaire du 6 septembre 1991 relative à l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés

Circulaires n° 91 302 du 18/11/91, n° 91 303 du 18/11/91, n° 91 304 du 18/11/91

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico sociale

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Les décrets 77-1547 et 77-1548 du 31 décembre 1977 relatif à la contribution des personnes handicapées aux frais de leur hébergement et de leur entretien lorsqu'elles sont accueillies dans des établissements

Le décret D 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement d'un SAVS

Le Code de l'Action Sociale et des familles

Le Titre 4 de la Fonction Publique Hospitalière

Le Code de la Santé Publique : articles L 6111-2 et 6111-3

Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM : L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile

La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie

La Charte de l'équipe SESSAD

1.2. Statut Juridique

Le SESSAD est un service de l'Etablissement Public Médico Social du Provinois et bénéficie du même statut juridique, Fonction Publique Hospitalière. Il est géré par le Conseil d'Administration et par La Direction de l'EPMS du Provinois.

1.3. Budget

Identifications : N° SIREN 267 709 582

SIRET 267 709 582 000 14

APE 853 A

FINESS 77 081 47 62

Le SESSAD de l'EPMS du PROVINOIS est conventionné avec :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Seine et Marne

La Mutuelle Générale Education Nationale

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube

L'Union des Travailleurs Indépendants Mutualistes de Seine et Marne

Assurance : SHAM, SOFCAH, AGF, Caisse chirurgicale de Seine et Marne

Le SESSAD est soumis à la réglementation relative à la comptabilité des établissements hospitaliers. Depuis le 1^{er} janvier 2002, il entre dans le système de tarification par dotation globale (circulaire DGAS/BRCF 5 B n° 2001-198 du 27 avril 2001)

Le coût à la place est fixé par l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France

Il s'élève pour l'année 2016 à 18823,69 euros

2. Activité 1

2.1 Agrément

Le SESSAD accueille des usagers, enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle, légère à moyenne, avec ou sans troubles associés et des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des troubles du spectre autistique (TSA).

2.2 Capacité

La capacité totale du SESSAD est portée à 51 places

L'arrêté n° 2017-198 portant l'extension de capacité et de l'âge de prise en charge du sessad, les réparties comme suit :

- 5 places pour la prise en charge d'usagers présentant des TSA dans le cadre du DIGC (0 à 6 ans)
- 11 places pour la prise en charge d'usagers présentant des TSA (7 à 20 ans)
- 35 places pour la prise en charge d'usagers présentant une déficience intellectuelle (3 à 20 ans)

2.3 Fonctionnement logistique

Le SESSAD est ouvert 211 jours dans l'année, selon le calendrier établi pour l'ensemble de l'EPMS du PROVINOIS. Les interventions en jours, en durée seront définies en fonction du Projet d'Accompagnement Individualisé de l'utilisateur.

La zone géographique d'intervention est étendue à 20 kms à vol d'oiseau autour de Provins.

Le SESSAD intervient dans tous les lieux de vie de l'utilisateur en fonction des besoins et en cohérence avec le Projet d'Accompagnement Individualisé le concernant.

Il bénéficie de locaux au sein de l'EPMS du Provinois Chemin des Grattons à Provins, et d'un parc automobile de 6 véhicules DACIA Sandero.

3. Objectifs

3.1 Missions

Le SESSAD s'inscrit dans la mission de l'EPMS du Provinois :

L'objet de l'Etablissement est de constituer, en se fondant sur l'expérience de la structure d'origine, un réseau de prise en charge de l'enfant et de l'adulte handicapé, visant notamment à assurer la continuité de l'accompagnement éducatif et social des personnes handicapées mentales sur le Provinois, de développer et de créer des solutions adaptées en regard de la diversité des situations que vivent les personnes handicapées, de permettre à chacun en fonction de ses capacités une meilleure socialisation et le mode de vie le plus proche possible de la norme.

« La finalité de l'intervention du SESSAD est, en effet, de permettre de trouver les réponses nécessaires dans le milieu où le jeune évolue et donc d'utiliser les ressources environnantes comme moyen de construction ou de reconstruction. Pour mener à bien la mission singulière qui lui est confiée, le SESSAD doit agir avec et sur l'environnement, se l'approprier et, en même temps, s'en différencier. L'activation du réseau est variable puisqu'il prend en compte en priorité et de façon centrale le jeune et son parcours, sa famille et leurs besoins et ressources par définition singuliers. »

RBPP ANESM

3.2 Axes de travail

Accompagner l'utilisateur vers un équilibre affectif lui permettant de développer ses capacités d'autonomie, d'expression favorisant la meilleure socialisation citoyenne possible.

Affectivité

(L'expression de ressentis corporels, émotionnels et sensoriels)

Aider à gérer ses émotions, ses sensations

Aider à la valorisation, à la confiance en soi

Autonomie

(Capacité à agir seul)

Se déplacer

S'exprimer

Manipuler les outils techniques et technologiques

Prendre soin de soi : habillage, hygiène, santé, alimentation



Expression

(Elle est orale, corporelle, artistique)

Favoriser le dialogue, l'échange, enrichir et utiliser le lexique

Soutenir la compréhension des messages verbaux

Aider à verbaliser le réel, les projets, l'imaginaire,

Aider à la concrétisation du projet de l'utilisateur et de la famille

Socialisation

(Aide à l'intégration de limites, de repères, de règles)

Respecter l'Autre

Aider à la compréhension des codes sociaux

Favoriser l'insertion de l'utilisateur dans l'environnement social, scolaire et professionnel

3.3 Spécificités du SESSAD de l'EPMS du PROVINOIS

Chaque usager bénéficie d'un accompagnement individualisé, en accord avec les parents ou le représentant légal, dont l'objectif est l'accès à une pleine citoyenneté.

« Aussi le SESSAD :

Permettra l'insertion dans un milieu de vie le plus « naturel » possible

Facilitera la reconnaissance et la rencontre des enfants handicapés par l'environnement social

Trouvera des solutions en concertation avec l'Education Nationale pour orienter et scolariser des enfants dont le niveau était jugé insuffisant

Accompagnera les parents, entendra leurs difficultés, sans imposer à priori des conseils ou concepts tout faits »

Capacité d'adaptabilité dans l'organisation en fonction des contextes

Faciliter la cohérence de chaque projet personnalisé : vision globale et transversale de l'utilisateur

4. Partenariat

Est partenaire tout service, professionnel qui par sa spécificité et sa mission intervient auprès de l'utilisateur en collaboration avec le SESSAD.

Importance d'identifier les ressources et les caractéristiques du territoire. Il s'agit de repérer les partenaires acteurs du parcours de l'utilisateur mais aussi les acteurs potentiellement porteurs de réponses adaptées à leurs besoins. Identifier les missions et projets de chacun. S'inscrire dans les réseaux et mobiliser au maximum les dispositifs de droit commun.

Le SESSAD utilise le réseau social de l'utilisateur

Le rôle du SESSAD n'est pas de se substituer aux partenaires mais d'être présent en appui, d'amener les partenaires à se mobiliser autrement autour de l'utilisateur et si besoin d'accompagner cette inscription sociale

Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication de qualité avec l'environnement, portée par l'ensemble des professionnels du SESSAD

La place du SESSAD doit être repérée et définie

Le SESSAD est un service itinérant, il s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement, de rééducation, de soutien pour des enfants et des adolescents en situation de handicap mental. Ses lieux d'intervention sont multiples et génèrent la mise en place de collaborations variées, pouvant aboutir à des partenariats, pour rester au plus près des besoins des usagers. L'efficacité des accompagnements SESSAD est donc souvent sujette à la réussite de ces collaborations, à l'investissement et la coordination des professionnels impliqués.

Les référents éducatifs du SESSAD articulent et coordonnent leurs actions autour de l'utilisateur en lien étroit avec les familles, et collaborent de manière continue avec l'équipe pluridisciplinaire et les différents partenaires extérieurs.

Différents services sociaux, médico-sociaux et éducatifs sont présents sur le territoire du Provinois. La coopération avec ceux-ci se révèle donc essentielle à la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement de l'utilisateur.

De la même manière, les éducateurs de SESSAD établissent des liens privilégiés et continus avec les différents établissements scolaires où ils interviennent auprès des usagers, puisqu'une des missions essentielles du service, est de favoriser les dynamiques d'inclusion scolaire.

Par ailleurs, l'équipe SESSAD peut aussi tisser des liens avec d'autres collaborateurs extérieurs au réseau institutionnel pour développer des projets spécifiques favorisant la participation active des jeunes dans la mise en place effective de leur projet d'accompagnement (entreprises liés au stages découverte ou et/ou professionnalisant, maison de retraite, centre d'équitation, bibliothèque municipale etc).

La démarche partenariale se réalise en conjuguant les pratiques et les spécificités professionnelles, chaque acteur étant identifié dans sa profession ainsi que dans son cadre de travail. Ce type de partenariat requiert pour le professionnel d'avoir une bonne connaissance des différentes missions des acteurs institutionnels, dans le but d'associer ses pratiques sans entraver l'autre dans les missions qui lui sont conférées.

4.1 Education Nationale / ERSEH (enseignant référent de la scolarisation des élèves handicapés)

L'article D312-10-3 du **Code de l'Action Sociale et des Familles** consacre dans le cadre de la scolarisation d'un élève en situation de handicap, l'existence de différents projets imbriqués. La mise en œuvre des dispositions qui concernent la scolarisation et son accompagnement est formalisée au cours de l'ESS (équipe de suivi de la scolarisation). Le SESSAD est représenté à cette réunion par le référent éducatif et/ ou le cadre, responsable du service, et les autres professionnels du service collaborant au suivi de l'utilisateur.

L'ERSEH, organise et anime l'ESS et veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS (projet personnalisé de scolarisation). Par ailleurs il assure l'articulation de l'ESS avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (rédaction du compte rendu de l'ESS). Interlocuteur incontournable du SESSAD, il diffuse aux intervenants de terrain le projet personnalisé de scolarisation élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Dans le cadre des interventions du SESSAD en milieu scolaire, il est important que le SESSAD soit bien identifié :

- ✓ Avertir systématiquement la direction de l'établissement scolaire de la mise en place d'un accompagnement SESSAD
- ✓ Informer de la possibilité d'organiser ou de participer à des réunions d'informations et de sensibilisation sur l'accompagnement d'un usager par le SESSAD
- ✓ Interroger les enseignants sur leurs besoins par rapport à l'élève et échanger sur les besoins et attentes du SESSAD, notamment en terme d'espaces et de cadre de travail
- ✓ Sensibiliser les enseignants au fait que les élèves en situation de handicap peuvent avoir des objectifs en partie différents de ceux retenus pour les autres élèves

- ✓ Aider l'utilisateur à mobiliser sa disponibilité pour les apprentissages, à utiliser ses compétences et le soutenir dans ses efforts.
- ✓ Valoriser auprès des enseignants que les adaptations mises en œuvre pour les élèves en situation de handicap peuvent profiter à l'ensemble de la classe
- ✓ Organiser la réciprocité dans la réflexion, le partage d'informations et d'outils entre enseignants et professionnels du SESSAD pour favoriser la cohérence des pratiques
- ✓ Organiser l'emploi du temps de l'utilisateur en concertation avec l'établissement scolaire. Informer des changements et absences des professionnels
- ✓ Proposer si la situation le justifie des accompagnements à visée d'inclusion dans les temps scolaires hors de la classe (repas, récréation,..)
- ✓ Préparer avec les adolescents et leurs parents la fin de la scolarité obligatoire. L'étape 16-20 ans, passage de l'adolescence à l'âge adulte avec ses exigences sociales nouvelles, est une période complexe pour le jeune adulte en devenir et nécessite un accompagnement spécifique, dont le SESSAD peut être le support. Soutenir l'acquisition de compétences liées à la vie quotidienne, essentielles dans l'accompagnement vers une vie autonome d'adulte (utilisation des transports en commun, lecture de plan, prise de rendez-vous,..) indispensables à la réussite d'une formation et d'un projet professionnel.
- ✓ En début d'année scolaire, définir l'accompagnement de chaque partenaire, dans le cadre de la recherche, mise en place, suivi et bilan de stage. Définir le nombre et la nature des stages (DISPEH découverte, accueil temporaire, stage en entreprise...).
- ✓ L'accompagnement au CFG : les modalités d'accompagnement doivent être clairement définies (élaboration du dossier de stage, préparation à la soutenance orale, transport pour passer l'examen).

Dispositif DISPEH :

C'est un dispositif d'insertion scolaire et professionnel pour les élèves en situation de handicap. Mis en place dans le département de seine et marne par l'Education Nationale en concertation avec les ESMS et les CFA. Sa mise en œuvre est suivie par l'ERSEH, le coordonnateur ULIS et le SESSAD.

Le SESSAD est dans ce cadre à l'interface entre les différents acteurs (scolaire, parents, entreprise).

DISPEH « découverte » : Il s'agit d'une possibilité de 45 jours de stage dans le milieu ordinaire du travail ou en ESMS. Il facilite l'élaboration du projet d'orientation professionnel et scolaire. Le SESSAD accompagne à la préparation de la mise en place du DISPEH découverte : avant les 14 ans de l'utilisateur établir pour le dossier MDPH une demande DISPEH avec accueil et transport. Evaluation : L'utilisateur bénéficie d'un document « passeport » qui est rempli par le maître de stage et remis au coordonnateur ULIS.

DISPEH « formation » : Généralement mis en place lorsque le jeune est en établissement spécialisé. Cependant au regard de l'accompagnement effectué par le SESSAD, dans le cadre de l'orientation du jeune, il peut arriver que l'organisation vers ce dispositif de formation s'établisse dès la 3^e ULIS, ce qui précipite l'aménagement spécifique du DISPEH. Le SESSAD est alors en relais entre l'établissement scolaire et l'établissement spécialisé d'accueil. Dans le cadre d'une impossibilité d'accueil en ESMS, le jeune est inscrit en « élève inactif » dans un lycée professionnel en lien avec son activité. Le SESSAD tient lieu de ESMS et assure le suivi de parcours de formation.

Cependant le SESSAD peut être amené à :

Définir le nombre de stage « d'immersion » pour l'année en partenariat avec la famille et l'Education Nationale.

Aider l'utilisateur et sa famille à rechercher un stage

Faciliter la circulation de la convention

Organiser la mise en place des transports

Visiter l'utilisateur sur son lieu de stage

En partenariat avec l'Education Nationale (coordonnateur ULIS) et la famille.

4.2 Conventions avec le secteur libéral (Article R314-122 du Code de l'action sociale et des familles)

Le SESSAD peut être amené à passer convention avec des professionnels du secteur libéral. La convention est passée sous certaines conditions :

- Absence du professionnel dans l'établissement (manque de place ou vacances de poste par exemple : les orthophonistes)
- Indication du médecin psychiatre (prescription AMO : nombre, durée, bilan)
- Accord de la Direction de l'EPMS du Provinois (budget)
- Signature de la convention par le professionnel en libéral et la Direction

Le SESSAD peut selon ses possibilités assurer le transport auprès du professionnel en libéral, en cas d'impossibilité, le transport est assuré par la famille.

Le professionnel en libéral est invité à participer aux réunions de projet concernant l'utilisateur. Il devra faire parvenir au médecin psychiatre annuellement un bilan concernant la situation de l'utilisateur.

4.3 Services sociaux et Médico sociaux et Sanitaires

L'Aide Sociale à l'Enfance

Les professionnels des services ASE et SESSAD sont amenés à collaborer pour coordonner leurs actions auprès de l'utilisateur. La participation réciproque aux différentes réunions de chaque service apparaît indispensable.

Les principaux enjeux :

- Eviter une confusion des rôles
- Concilier au maximum le cadre de la mesure ASE avec les besoins de soins ou d'accompagnement assurés par le SESSAD
- Eviter le désengagement des autres acteurs
- Etre clair dans les discours tenus aux familles, afin d'éviter les confusions entre les deux dispositifs (Protection de l'Enfance et SESSAD)

L'organisation de concertations régulières entre référents permet de délimiter les actions de chacun, assurant une cohérence autour de l'utilisateur.

Les partenaires sociaux et médico – sociaux « d'amont et d'aval »

Le passage de l'établissement médico-social vers le SESSAD et inversement ne peut se faire sans l'organisation de réunions conjointes, d'échanges d'informations afin d'assurer le relais de la façon la plus satisfaisante.

L'appui du SESSAD (contacts, visites, transport), dans le cadre d'un accompagnement permet de rassurer l'utilisateur et sa famille et les professionnels qui prennent le relais.

Le secteur sanitaire

Le SESSAD peut faciliter l'accès aux consultations des professionnels du secteur sanitaire, voire accompagner à la consultation (à la demande de la famille et de l'utilisateur). Aider dans la compréhension des documents (feuille de soins, mutuelle). En cas d'hospitalisation maintenir le lien avec l'utilisateur et sensibiliser à la question du handicap les professionnels médicaux.

4.4 Entreprises et autres structures

L'entreprise devient partenaire du SESSAD dans le cadre des stages d'immersion en situation professionnelle. Il sera établi une convention entre l'entreprise et le SESSAD et le stagiaire.

Le suivi du stage sera effectué par le SESSAD.

Il appartient au SESSAD de développer un réseau d'entreprises sensibles à la question du handicap.

5. USAGERS

5.1 Contrat de séjour (voir document en annexe)

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002, article 8 fait état d'une obligation d'établir un contrat de séjour avec la participation de l'utilisateur ou de son représentant légal.

Le contrat de séjour (ou DIPC) du SESSAD est établi pour la durée de la notification MDPH.

5.2 **Projet d'Accompagnement Individualisé**

La participation de l'utilisateur à son propre projet n'est en aucune façon une obligation pour lui. Les dispositions de la Loi n°2002-2 évoquent clairement qu'il s'agit d'un droit.

Les professionnels encouragent les personnes à participer et facilitent leur expression, mais ils ne peuvent pas les obliger à participer.

Le Projet d'Accompagnement Individualisé est établi pour la durée de l'année scolaire.

La situation des personnes est en constante évolution, que ce soit en raisons des modifications de leurs attentes, de leur potentiel, de leur maturité, de leur état de santé que des changements de contexte. La pertinence du projet personnalisé sera réinterrogée régulièrement, pour vérifier qu'il va toujours dans le sens souhaité et procéder aux réajustements nécessaires.

Une grande attention sera portée au rythme de la personne : le projet personnalisé ne peut conserver ou acquérir un sens pour elle que si le rythme des actions est adapté à son propre rythme de pensée et d'action. La dynamique d'un projet personnalisé peut être rapide à certains moments, puis nécessiter des pauses.

C'est pourquoi l'accompagnement du projet personnalisé nécessitera des pratiques diverses : écoute, stimulation, recadrage, attente, « être là ». Pour certaines situations qui nécessitent simplement « d'être à côté », les professionnels veilleront à ce que cette présence bienveillante ne se transforme pas en indifférence pour le sort de la personne.

Le document présenté par le SESSAD fait état des besoins évalués par le référent et par l'utilisateur et /ou son représentant légal, suivis par les objectifs et les activités proposées. Il est également indiqué les modalités d'intervention médico-psy.

5.3 Famille, parents, représentant légal

Positionner d'emblée les parents comme acteurs de l'accompagnement.

Outre le respect des droits et obligations liés à l'autorité parentale, l'enjeu pour les parents est d'être considérés par les professionnels dans leurs besoins de conseils et d'accompagnement, mais aussi reconnus comme ceux qui connaissent au plus près et au quotidien la situation de l'utilisateur.

Etre entendus à leur place de parents suppose qu'ils soient assurés que l'action est menée conjointement, au regard de leur projet éducatif et dans le respect de leurs décisions.

Ils doivent ainsi être écoutés dans leur situation singulière de parents d'enfants en situation de handicap, avec leurs compétences mais aussi avec leurs compétences mais aussi avec leurs éventuelles craintes et difficultés. Leur participation constitue donc une condition indispensable au bon déroulement de l'accompagnement.

5.4 Documents administratifs et médicaux : attestation d'assurance maladie, attestation de responsabilité civile,...

Les parents ou le responsable légal doivent fournir en début de chaque année scolaire la liste des pièces administratives suivantes :

-  Attestation de responsabilité civile
-  Attestation CPAM
-  Navette urgence : fiche utilisée en cas d'accident nécessitant l'intervention des pompiers et une hospitalisation
-  Autorisation « photos » : photographier et filmer, diffuser dans le journal et le livret d'accueil de l'EPMS, diffuser sur le site internet de l'EPMS (Droit à l'image)

6-Activité 2

6.1 Fonctionnement « soins »

L'équipe SESSAD identifie deux temps d'intervention : temps « scolaire » ; temps « vacances » :

- Temps « scolaire », concerne les interventions sur les établissements scolaires et au SESSAD, notées dans le PAI.
- Temps « vacances », concerne les interventions sur les vacances scolaires, au SESSAD et autres lieux de loisirs. Les professionnels proposent des activités ludiques et culturelles, non prévues dans le PAI mais en lien avec les objectifs déterminés, en individuel ou en groupe. Un emploi du temps pour la période concernée sera remis à l'utilisateur et sa famille.

L'équipe SESSAD utilise, dans le cadre de ses interventions, les médiations suivantes :

Le Jeu

Il aide à stimuler la réflexion, la concentration, l'analyse de situations, l'élaboration de stratégies, la prise d'initiative, l'organisation de la communication entre le ou les adversaires (jeunes et adultes).

Il renvoie à la capacité du respect de la règle et la gestion des émotions (échec et réussite).

C'est un outil « convivial » et facile d'accès pour la plupart des personnes.

Par son côté ludique il fait tomber les défenses face à la peur de l'échec, il redonne confiance en soi, met en valeur les potentialités cachées ou non exploitées.

Il favorise l'expression orale, l'enrichissement du vocabulaire (jeu théâtral).

Il donne accès aux apprentissages scolaires sous une autre forme, il permet de mieux exploiter les fonctions cognitives et valoriser leurs utilisations.

Nature du jeu : de société, éducatif, collectif, solitaire, de plein air et sportif. Les finalités sont identiques mais la mise en œuvre est différente.

L'informatique

C'est un support ludique moderne, par le « jeu » l'utilisateur apprend à utiliser l'ordinateur.

L'ordinateur est vécu comme « intermédiaire » entre l'utilisateur et l'écran, il aide à la prise de distance notamment en situation d'échec.

Le travail scolaire est mieux toléré par l'utilisateur avec le support informatique.

C'est aussi l'occasion d'une relation duelle privilégiée avec l'adulte.

L'art plastique

Au-delà de la découverte d'une technique, les activités de type manuelles favorisent l'habileté manuelle, l'expression artistique.

Elle aide à l'apprentissage des couleurs, des formes, des matériaux.

C'est aussi l'occasion de manipulation sensorielle, d'éveil des sens.

C'est l'occasion de valoriser l'individu, développer ses potentiels créatifs, se faire plaisir (réaliser pour soi ou pour offrir).

Les sorties

Elles peuvent être individuelles ou en groupe.

C'est l'occasion d'enrichir ses connaissances culturelles.

Mieux connaître son environnement social.

De rencontrer d'autres jeunes, d'autres adultes (espace convivial).

De prendre en compte la réalité, d'évaluer les capacités d'adaptation et de communication au sein du groupe, de repérage, d'autonomie, de déplacement de l'utilisateur.

La bibliothèque

C'est un lieu de rencontre privilégié avec le livre, avec le conte (rencontre avec une conteuse).

Favoriser la notion de plaisir avec la lecture.

Aborder l'apprentissage de la lecture sous forme ludique.

Aider l'utilisateur à choisir son livre.

Respect des règles « de vie » de la bibliothèque.

Le travail en bibliothèque peut être individuel ou en groupe.

S'approprier le récit d'une histoire sans savoir lire (travail sur l'image).

Stages d'immersion en situation professionnelle « ordinaire »

Le stage permet la découverte du monde du travail « ordinaire ».

Il peut favoriser l'émergence d'un projet professionnel.

Si l'utilisateur a déjà un projet, permettre une initiation à une spécialité.

Confrontation avec d'autres professionnels.

Respect des règles liées au travail (sécurité).

Accompagnement dans l'environnement scolaire

Permettre à l'utilisateur de mieux connaître son environnement (classe, bureaux, toilettes, cantine,...).

S'assurer qu'il a bien identifié les lieux et les fonctions de chacun, qu'il sera capable de trouver le bon interlocuteur en cas de besoin.

(Voir chapitre DISPEH)

La visite à domicile (VAD)

C'est une visite au domicile où l'utilisateur vit habituellement.

Elle se déroule en accord avec la famille et l'utilisateur, selon un rendez-vous convenu à l'avance : prise de contact, signatures document (contrat de séjour, autorisations).

Lieu privilégié d'échange (suivi SESSAD, compte rendu de bilan, informations,...)

Aide aux devoirs avec la famille, dans le cadre d'un travail autour du soutien parental.

6.2 Documents SESSAD

Le contrat de séjour et le PAI

Le contrat de séjour est établi pour la durée de la notification. Il précise les obligations des deux parties (utilisateur et EPMS du PROVINOIS).

Le PAI (Projet d'Accompagnement Individuel) est établi pour chaque année scolaire.

Les documents administratifs

Dossier administratif :

Ce dossier est composé de sous chemises : bleu (renseignements administratifs), gris (courrier), jaune (scolarité), vert (fiche réunion de projet), orange (éducatif), « bulle » (fiche de suivi). Il est consultable par l'équipe SESSAD et géré par le référent.

Dossier médical :

Ce dossier est composé de sous chemises : bleu (renseignements médicaux), gris (courrier), vert (fiche réunion de projet), violet (médecin psychiatre), rouge (psychomotricité), rose (psychologue), vert clair (orthophonie). Il est consultable et géré uniquement par l'équipe médico psy.

L'utilisateur, ses parents (représentant légal) peuvent consulter le dossier le concernant, en adressant une demande par courrier à Mme La Directrice de l'EPMS du PROVINOIS.

Les autorisations

L'utilisateur et sa famille ont le choix d'autoriser ou non, dans le cadre du Droit à l'image :

- Photographier et filmer mon enfant
- Exposer son image dans le cadre d'une exposition à l'établissement
- Diffuser son image dans le journal (Bla Bla News) et le livret d'accueil
- Diffuser son image sur le site internet de l'établissement

Chaque intervention ponctuelle (sortie, bilan) ou annuelle (PAI) fera l'objet d'une autorisation accompagnée de son projet signée par l'utilisateur et sa famille.

Les usagers ayant atteint leur majorité se verront présenter un document autorisant ou pas le service à :

- Rencontrer ses parents (ou famille d'accueil, ou service ASE) pour échanger sur sa situation

Autorisant ou pas ses parents :

- à participer à l'élaboration du PAI
- à participer à la signature du contrat de séjour

La fiche navette « urgence »

Elle doit être remplie par la famille pour l'année scolaire.

L'attestation d'assurance maladie

Elle doit être remise à l'établissement à l'admission et à chaque modification du régime d'assurance maladie.

L'attestation d'assurance responsabilité civile

Elle doit être fournie par la famille à chaque année scolaire.

6.3 Réunions

Réunions	Fréquence	Animation/Participants	Objet de la réunion
Equipe SESSAD	Hebdomadaire (mardi)	Cadre /Equipe SESSAD	Informations Organisation Echanges
de Projet (PAI)	Hebdomadaire (lundi) - 14h/15h30 - 15h30/16h30	Cadre/ Référent éducatif, et toute personne qui participe à l'accompagnement de l'usager. Possibilité d'y inviter les partenaires. (scolaire, autres services sociaux)	Informations Evaluation du PAI (objectifs), définition des priorités
Clinique	Hebdomadaire (lundi) - 16h30/17h30	Médecin psychiatre/ équipe éducative, psychologue, psychomotricienne	observations cliniques : analyse de l'évolution de la pathologie, de la déficience

6.4
Admissions,
sorties

Admission

Le SESSAD s'inscrit dans le respect de la procédure d'admission de l'établissement.

L'admission est validée par des entretiens (référent éducatif et cadre, médecin psychiatre) et la signature du contrat de séjour (ou DIPC).

Sortie

De fait par le non renouvellement de la notification par la MDPH.

A la demande de l'utilisateur et de la famille (représentant légal), un courrier sera adressé à la Direction demandant l'arrêt du suivi SESSAD.

Un entretien « de sortie » sera mis en place entre le cadre, le référent éducatif, l'utilisateur et la famille afin de les informer des possibilités de soins, de liens utiles pour la poursuite du projet.

6.5 Rendez-vous (éducatifs, sociaux, médicaux..)

L'équipe SESSAD est à la disposition de l'utilisateur, sa famille (représentant légal) pour des entretiens concernant l'évolution du PAI (modifications, propositions,...), la restitution des bilans psychomoteurs, psychologiques et compte rendu de réunion de projet.

7. Personnel SESSAD

L'équipe SESSAD se présente comme une équipe pluridisciplinaire ayant des aptitudes d'organisation, de créativité, d'adaptation, de communication et adhérant aux valeurs de l'EPMS du Provinois.

Les personnels sont formés à l'accueil d'enfants, adolescents et jeunes majeurs atteints de déficience intellectuelle et de troubles du spectre autistique, au travail en synergie avec les familles, dans le cadre de la mise en place des approches recommandées (PECS, TEACCH, ABA,..).

7.1 Missions et rôles

Cadre supérieur socio éducatif, cadre socio éducatif

Professionnel responsable de l'organisation et du fonctionnement du service. Il encadre les personnels éducatifs et sociaux. Il anime les réunions de l'équipe et réunions de projet. Il est le garant du respect des droits des usagers. Il est à l'interface entre les familles, les professionnels, les partenaires et la Direction.

Equipe éducative

L'éducateur, éducatrice au SESSAD : professionnel qualifié (éducateur, trice spécialisé (e)).

Le SESSAD a 4 postes de référent éducatif auprès des usagers et un 5 è poste de référent de projets.

Référent éducatif,

Désigné par le cadre, responsable du service, au sein de l'équipe éducative du SESSAD, à l'admission de l'usager.

Missions :

- ✓ Le référent est le garant du PAI.
- ✓ Il vise une continuité, une cohérence : dans l'élaboration (co construction avec l'usager et sa famille et avec l'équipe pluridisciplinaire), la mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation et la réactualisation du projet.
- ✓ Interlocuteur privilégié (relation de confiance non exclusive) de l'usager, sa famille (représentant légal), des partenaires.
- ✓ Personne ressource, repère, en capacité de rendre compte.
- ✓ Il recueille les informations concernant l'usager, ses demandes, ses attentes. Il prend en compte et valorise sa parole.
- ✓ Il évalue les compétences et les besoins et met en place les supports appropriés.
- ✓ Il participe à la réunion de projet du service (rédige le rapport éducatif) et aux réunions concernant l'usager.

Référent éducatif, pour les usagers TSA

Désigné par le cadre, responsable du service, au sein de l'équipe éducative du SESSAD, à l'admission de l'usager. Professionnel ayant une connaissance et une expérience approfondie des techniques propres à l'accompagnement des usagers présentant des TSA et TED (PECS, Snoezelen, etc.).

Missions :

- ✓ Le référent est le garant du PAI.
- ✓ Il vise une continuité, une cohérence : dans l'élaboration (co construction avec l'usager et sa famille et avec l'équipe pluridisciplinaire), la mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation et la réactualisation du projet.
- ✓ Interlocuteur privilégié (relation de confiance non exclusive) de l'usager, sa famille (représentant légal), des partenaires.
- ✓ Personne ressource, repère, en capacité de rendre compte.
- ✓ Il recueille les informations concernant l'usager, ses demandes, ses attentes. Il prend en compte et valorise sa parole.

- ✓ Il évalue les compétences et les besoins et met en place les supports appropriés.
- ✓ Il participe à la réunion de projet du service (rédige le rapport éducatif) et aux réunions concernant l'utilisateur.
- ✓ Il participe à l'accompagnement des usagers du DIGC en collaboration étroite avec les collègues de l'IME.
- ✓ Il utilisera dans le cadre de ses suivis les documents d'observation et d'évaluation élaborés par le Pôle Autisme.

Renfort éducatif

Désigné par le cadre, responsable du service, au sein de l'équipe éducative du SESSAD.

Missions :

Prioritairement, assure la continuité de l'accompagnement éducatif dans le cadre du PAI de l'utilisateur et la transmission des informations au référent.

Projets transversaux : organise et coordonne les activités en collaboration avec les référents éducatifs (Vacances, PAD,...)

Soutien éducatif (aide à la réflexion, participation à une activité, ...)

Participe aux ESS, réunion de projets, réunions avec les partenaires,...en fonction de ses disponibilités.

L'assistante sociale

Elle intervient ponctuellement à la demande des familles ou à la demande des professionnels du SESSAD.

Elle participe à l'évaluation des situations faisant l'objet d'une note « d'informations préoccupantes »

Elle participe à la réunion de projet et aux différentes réunions concernant l'utilisateur.

Equipe médico-psy SESSAD (Equipe Pôle Soins EPMS)

La psychomotricité

Professionnel diplômé intervenant dans les différents lieux de vie de l'utilisateur (domicile, école, collège, SESSAD).

Accompagne le développement global de l'usager dans les domaines sensori moteur, affectifs, relationnels et cognitifs.

Il intervient sur prescription du médecin psychiatre du SESSAD.

Il réalise, dans un premier temps, un bilan psychomoteur qui permet de définir les compétences et les difficultés de l'usager et la nécessité ou pas d'un suivi.

Médiations utilisées : Piscine, salle Snoëzelen, parcours moteur, jeux, musique, danse, cirque, relaxation... En séance individuelle ou en groupe. Il élabore des projets en collaboration avec les autres professionnels du service.

Il participe à la réunion de projet (rédaction d'un bilan), à la réunion clinique et aux différentes réunions concernant l'usager.

La psychologue

Professionnelle diplômée, recevant les usagers et les familles dans les locaux de l'EPMS du PROVINOIS. Elle participe à la réunion de projet (rédaction d'une note de situation), à la réunion clinique et aux différentes réunions concernant l'usager.

Elle participe au développement de l'action thérapeutique par la mise en place :

- d'examens psychologiques via des tests d'efficiences et de personnalité
- suivis individuels ou par petits groupes (espaces dynamiques centrés sur l'expression des problématiques individuelles)
- d'entretiens destinés aux parents (soutien parental, compte rendu de bilan,..)

Le médecin psychiatre

Professionnel mis à disposition par le Centre Hospitalier Léon Binet (convention cadre).

En accord avec l'usager et sa famille (ou le représentant légal) il prescrit les suivis en psychomotricité et en orthophonie. Il oriente si nécessaire vers la psychologue pour des entretiens de soutien.

Il participe à l'élaboration et au suivi du PAI.

Il est responsable du dossier médical de l'usager.

Il intervient auprès de l'usager et des familles sous forme d'entretiens pour évoquer les difficultés rencontrées, les traitements nécessaires.

Il participe aux réunions de projet, et anime les réunions cliniques.

Les autres professionnels des services administratifs et maintenance de l'EPMS du Provinois participent également au bon fonctionnement du service.

ANNEXE 3 :

LE PROJET DE SERVICE DE L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

PREAMBULE

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) est le troisième service, créé en juillet 2005, de l'EPMS du PROVINOIS. Depuis sa création, l'ESAT développe et fait évoluer ses ateliers pour répondre au mieux au public d'adultes handicapés qu'il accueille et favoriser un accompagnement de qualité vers l'insertion sociale et professionnelle.

La démarche de réactualisation du projet de service de l'ESAT s'est faite en plusieurs temps : d'abord, l'ensemble des moniteurs d'ateliers et éducateurs ont élaboré leur projet d'atelier ou de service, fixant les objectifs principaux par atelier pour les cinq prochaines années.

Un comité de pilotage a ensuite synthétisé les grands axes d'évolution et les enjeux à relever pour l'ESAT, à partir des projets d'ateliers, des évaluations externes et internes, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, des objectifs du CPOM et des évolutions de l'environnement de l'ESAT (public, partenaires, politiques publiques).

Ce projet de service présente l'ensemble des objectifs qui en découlent pour l'ESAT dans les cinq années à venir.

Au delà d'une obligation législative (loi 2002-02 du 2 janvier 2002), le projet d'établissement et sa déclinaison en projets de service est l'opportunité de s'accorder autour d'une vision partagée de l'accompagnement et du devenir des personnes accueillies. C'est pourquoi l'ensemble des professionnels de l'ESAT, les usagers et les partenaires ont été associés à cette démarche.

➤ LES MISSIONS

- ✓ Un établissement en constante évolution

L'ESAT est le dernier-né des services de l'EPMS du Provinois. En un peu plus de 10 ans d'existence, l'ESAT est passé de 7 travailleurs handicapés au 1^{er} janvier 2006 à 105 en septembre 2016.

Sa spécificité réside dans sa mission de mise au travail, qui le rapproche d'une logique d'entreprise à plusieurs égards.

Cette spécificité se retrouve dans la gestion financière de l'ESAT qui se décline en deux budgets distincts :

Le budget social : il correspond au financement de l'Etat versé par l'ARS sous la forme d'une dotation globale pour l'EPMS. Ce budget couvre tout ce qui concerne l'accueil des personnes handicapées.

Le budget commercial : il correspond au chiffre d'affaire réalisé par l'ESAT à travers ses ateliers de production, auquel s'ajoutent les aides aux postes versées par l'Etat pour compléter la rémunération des travailleurs.

L'équipe de professionnels de l'ESAT s'est également étoffée au fil des années pour atteindre aujourd'hui 24.3 ETP :

Directeurs : 1 ETP

Cadre socio éducatif : 2 ETP

Secrétariat : 1 ETP

Psychologue : 0,3 ETP

Encadrants (moniteurs d'atelier, éducateur technique spécialisé) : 17 ETP

Chargée d'insertion : 1 ETP

Monitrice éducatrice: 1 ETP

Éducatrice spécialisée : 1 ETP

A cela s'ajoutent 1 ETP correspondant à un remplacement d'un agent en formation longue.

Une réorganisation mise en œuvre au 1^{er} septembre 2017 a permis de développer les actions en faveur de l'insertion et de la production par le recrutement

- ➔ d'un chef de service en charge plus spécifiquement de la production (recherche de contrats, organisation et évolution des ateliers)
- ➔ d'une chef de service en charge de l'accompagnement médico-social
- ➔ d'une chargée d'insertion afin de favoriser la mise à disposition de travailleurs handicapés en milieu ordinaire et leur recrutement.

Ces recrutements se sont opérés par redéploiement d'effectifs.

Cette montée en puissance s'est accompagnée de l'emménagement dans de nouveaux locaux en novembre 2015. L'ESAT est donc présent sur 4 antennes :

Provins, chemin des grattons : atelier restauration

Provins, ZAC des 2 rivières : ateliers lavage de véhicules, conditionnement, peinture, espaces verts, multiservices, service social et service administratif de l'ESAT (direction et secrétariat)

Quincy-Voisins : ateliers peinture, multiservice, entretien et hygiène des locaux, coordinateur

Claye-Souilly : mise à disposition de 12 travailleurs et 2 encadrantes en restauration au sein de l'EPMS de l'Ourcq.

- ✓ Une vocation : l'insertion sociale par l'activité économique

Les missions de l'ESAT

Les missions de l'ESAT s'inscrivent dans le cadre général des politiques publiques, notamment celles définies par la loi 2002-2² qui précise :

« L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets ».

La loi de 2005-102³ confirme ces orientations et précise *« la reconnaissance de la citoyenneté de la personne handicapée et de sa vie sociale et la priorité de service à la personne ».*

Les articles L344-2 et L245-3 de la loi 2005-102 présentent ce double objectif :

faire accéder à une vie sociale et professionnelle, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées, des personnes handicapées dont les capacités de travail ne leur permettent pas, momentanément, ou durablement de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée ;

favoriser leur embauche ultérieure en milieu ordinaire de travail.

La participation à la vie sociale passe d'abord par l'exercice d'une activité professionnelle. A contrario son absence marginalise. Comme le souligne Gérard ZRIBI, *« le travail est la clé du contrat social ».*

L'ESAT, dans son fonctionnement, oscille donc en permanence entre une logique d'économie de marché et une logique de mission sociale.

Les valeurs de l'ESAT

En tant que service de l'EPMS du PROVINOIS, l'ESAT partage ses valeurs :

Le respect

C'est reconnaître et accepter l'autre dans ses différences.

Le professionnalisme

C'est mettre au service des adultes accueillis, des collègues de travail, des partenaires et des clients des compétences pluridisciplinaires et la rigueur professionnelle.

L'humanisme

C'est développer la relation et l'attention à l'adulte pour lui permettre de développer librement ses potentialités et favoriser son épanouissement.

La solidarité

C'est assurer, par la coordination et le travail en équipe pluridisciplinaire, une continuité de service au profit des personnes accueillies.

² Loi 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

³ Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées

La laïcité

C'est garantir à tous les mêmes droits et devoirs, dans le respect des croyances et des convictions.

- ✓ Un établissement ouvert sur l'extérieur et sur les autres : les partenariats

Depuis son ouverture, l'ESAT de l'EPMS du PROVINOIS a su développer une politique dynamique de réseaux et de partenariats.

Tout d'abord, les personnels de l'ESAT sont en lien constant avec différents partenaires afin de permettre le traitement adapté des problématiques sociales, économiques et médicales des travailleurs accueillis :

Acteurs sociaux tels que les établissements médico-sociaux, hospitaliers, les CMP⁴, SAVS⁵, organismes de tutelles, bailleurs sociaux, la Maison des Solidarités de Provins ;

Acteurs économiques qui sont nos clients mais aussi des partenaires pour l'insertion professionnelle en milieu ordinaire : Sociétés Véolia, garage auto comptoir, nombreuses collectivités locales, établissements médico-sociaux, Antenne Leclerc, Maison de retraite Médicis, EPMS de l'OURCQ, FAM de Guignes.

Acteurs de l'insertion professionnelle : Mission locale, ACI, Pôle emploi

Plusieurs modalités nous permettent d'associer nos partenaires les plus proches dans nos grandes démarches institutionnelles : le projet de service ainsi que le rapport d'activité leur sont présentés, pour recueillir leurs avis et suggestions ; ils seront impliqués dans l'évaluation interne par le biais des questionnaires informels, afin d'enrichir les résultats ; enfin ils sont régulièrement invités pour des visites ou lors de journées portes ouvertes, pendant lesquelles ils peuvent nous faire part de leurs observations et suggestions.

De plus, afin de promouvoir le travail en milieu protégé et d'améliorer la qualité de ses prestations, l'ESAT s'est impliqué dans divers réseaux tels que le GESAT⁶, le GEPSO ou encore l'AGEFIPH, avec lesquels il participe à des réunions de travail, forums et conférences.

Enfin, les moniteurs d'atelier ont pu développer des réseaux informels en s'appuyant sur leurs connaissances et leur implantation sur le secteur.

Aujourd'hui, grâce à ce travail continu de développement de liens avec le tissu social et économique local, l'ESAT de l'EPMS du PROVINOIS est un acteur reconnu et fréquemment sollicité dans le Grand Provinois.

➤ L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE

Une diversité d'activités professionnelles pour une liberté de choix

⁴ Centre Médico Psychologique

⁵ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

⁶ Groupement des Établissements et Services d'aide par le Travail

Avec l'augmentation de l'agrément désormais à 105 places, l'ESAT a pu diversifier ses sites ainsi que le choix des ateliers proposés aux ouvriers. Certains de ses ateliers se situent sur site comme la restauration collective ou le conditionnement. Les autres ateliers interviennent directement chez le client afin de réaliser la prestation (espaces verts, peinture, multiservices, cocktails en restauration, entretien et hygiène des locaux).

De plus, afin de permettre aux travailleurs handicapés d'améliorer leur formation professionnelle, des stages ainsi que des mises à disposition (individuelles ou collectives) sont mis en place en lien avec des entreprises et collectivités locales partenaires de l'ESAT.

Au delà de l'activité professionnelle, les usagers bénéficient également d'un accompagnement socio-éducatif assuré par une éducatrice spécialisée et une monitrice éducatrice. Cet accompagnement concerne de nombreux aspects de la vie quotidienne : prise de rendez-vous médicaux, démarches administratives, sensibilisation à l'hygiène, à l'alimentation, démarches liées au logement...

Cet accompagnement se fait désormais en dehors du temps de travail pour les usagers, suite à la Circulaire N°DGAS/3B/2008/259 du 1er août 2008 relative aux établissements et services d'aide par le travail et aux personnes handicapées qui y sont accueillies.

Répartition des travailleurs par type d'atelier (au 31/12/15)

Ateliers	%
Espaces Verts	15
Conditionnement	9
Restauration (2 sites)	37
Peinture (2 sites)	13
Multi services (2 sites)	9
Entretien Maintenance et Hygiène des Locaux	5
Lavage véhicules	8

✓ L'utilisateur au cœur du dispositif

L'ESAT de l'EPMS du PROVINOIS s'est pleinement engagé dans la ligne directrice de la loi 2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale, en plaçant « l'utilisateur au cœur de son dispositif ».

L'individualisation de la prise en charge

Lors de chaque admission, chaque travailleur signe dans le mois qui suit son arrivée (en présence ou non de ses représentants légaux), un contrat d'aide et de soutien par le travail, comprenant les engagements réciproques de l'utilisateur et de l'établissement.

Ce contrat fait partie plus globalement du projet personnalisé de la personne accueillie. La Directrice et par délégation le cadre socio-éducatif sont garants de la mise en œuvre et du suivi du projet personnalisé.

Dans ce cadre, l'utilisateur intègre un atelier de l'ESAT mais peut également, après évaluation de l'équipe, bénéficier de stages ou de mises à disposition auprès d'une entreprise, d'une collectivité territoriale par exemple.

La mise en œuvre du temps partiel pour certains travailleurs handicapés permet une individualisation de l'accompagnement en fonction des capacités et souhaits de chacun.

Des projets centrés sur l'utilisateur

L'ensemble des projets d'ateliers et le projet du service éducatif et social (voir en annexe), rédigés par le personnel, s'articulent autour des réponses qu'ils peuvent apporter aux besoins des utilisateurs. Ils partagent tous les thématiques principales suivantes :

l'autonomie au poste et l'épanouissement au travail

l'autonomie à la vie sociale (projet social et éducatif avec en annexe des actions sur la mobilité, l'hygiène alimentaire et l'hygiène quotidienne)

la formation professionnelle (voir point suivant)

La politique de formation des utilisateurs

Depuis 2010, l'ESAT de l'EPMS est partenaire du dispositif régional CAP VAE qui vise à accompagner individuellement les travailleurs en situation de handicap des ESAT et Entreprises Adaptées partenaires dans leur démarche de qualification et d'insertion.

18 travailleurs de l'ESAT se sont portés candidats pour être accompagnés dans leur parcours de Validation des Acquis de l'Expérience dans les domaines de l'entretien et de la création des espaces verts, de la restauration et de la peinture.

Sur les 18 personnes, 13 ont obtenu le Titre professionnel agent de restauration, 2 le Certificat d'aptitude professionnelle agricole option Travaux paysagers dont un partiellement, et 3 ont obtenu le Titre professionnel Peintre en Bâtiment.

Sur les années à venir, l'équipe pluridisciplinaire souhaite enrichir sa politique de formation en se rapprochant du dispositif « Différents et compétents », dispositif de reconnaissance des gestes professionnels développé il y a quelques années par un autre ESAT. Ce dispositif sera

plus accessible que la VAE, et permettra donc que l'ensemble des travailleurs qui le souhaitent bénéficient d'une formation et d'une reconnaissance des gestes professionnels.

En réponse aux besoins de professionnalisation des usagers, nous maintiendrons les formations liées aux différents postes proposés tel que :

Formations au travail en hauteur (Usage de la nacelle, montage et démontage d'un échafaudage)

Formations à la conduite d'engins (Usage du chariot élévateur, de l'autoportée)

Formations liées à l'activité de restauration (HACCP, Hygiène alimentaire)

Formations liées à la santé et sécurité (Utilisation des extincteurs incendie, premiers secours...)

L'objectif d'insertion en milieu ordinaire

Après 10 ans d'ouverture, certains usagers ont acquis un très bon niveau de professionnalisation. A ce jour, 16 personnes pourraient prétendre à une immersion en milieu ordinaire par le biais de stages et mises à disposition, qui sont des outils permettant aux usagers de découvrir de nouveaux champs professionnels et/ou d'élaborer un parcours d'insertion socio-professionnel au sein de l'ESAT ou en milieu ordinaire de travail.

Pour répondre efficacement à cette nouvelle problématique et éviter les ruptures dans l'accompagnement :

l'équipe pluridisciplinaire de l'ESAT au premier semestre de l'année 2016 a suivi une formation de 4 jours pour améliorer l'accompagnement de personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail : « L'insertion socio-professionnelle des travailleurs d'ESAT ».

Une convention de partenariat avec l' ESAT IMO, « ESAT hors les murs », à été signée à la même période ;

Une réflexion est engagée pour élaborer et mettre en œuvre un projet spécifique de type « atelier hors les murs ».

- ✓ Une culture d'information, d'association et d'expression des travailleurs et le développement d'une politique de bienveillance

Les outils en faveur de la participation et expression des usagers

Outre l'accessibilité des professionnels de l'ESAT, de nombreux documents et instances permettent aux usagers d'être informés de leurs droits et obligations, du fonctionnement de l'établissement, et d'exprimer leurs avis et besoins :

Le règlement de fonctionnement : il est lu et expliqué au travailleur lors de la signature du contrat par la Directrice de l'ESAT.

La charte des droits et libertés de la personne accueillie : elle est lue et expliquée au travailleur lors de la signature du contrat par la Directrice de l'ESAT ; elle est affichée à l'entrée de chaque site.

Le livret d'accueil : il est réalisé en partenariat avec l'ensemble des services de l'EPMS du PROVINOIS ainsi qu'avec la participation des travailleurs handicapés de l'ESAT. Ils ont pu donner leur avis à la fois sur le fond mais aussi sur la forme de ce document qui a été réactualisé en 2016.

Le Conseil de la Vie Sociale : depuis 2009 un CVS est mis en place au sein de l'ESAT avec plusieurs niveaux de représentation :

Au niveau de chaque atelier, un délégué est élu afin de représenter ses collègues

Au niveau de l'ESAT, 6 représentants sont élus par l'ensemble des usagers : 1 président et son suppléant, 1 titulaire pour le secteur de Provins et son suppléant, 1 titulaire pour le secteur de Quincy-Voisins et Claye-Souilly et son suppléant.

Tous les mardis matins, des réunions sont organisées avec ces représentants pour recueillir leurs demandes ou suggestions, leur avis sur des thématiques précises ou leur transmettre des informations.

Ces dispositions permettent de mettre en application le droit à l'information et à la participation de la personne accueillie. En outre, elles permettent aux personnes élues de travailler l'expression orale et écrite, la prise de parole en public et la confiance en soi.

Le développement d'une culture de la bientraitance

En 2015, un des moniteurs d'atelier de l'ESAT a suivi une formation sur la Bientraitance « Référent Bientraitance dans les secteurs Social, Médico-Social et Sanitaire »

Sur le premier semestre de l'année 2016, l'équipe sera sensibilisée sur le sujet : elle bénéficiera d'une définition et des repères pour la mise en œuvre d'une politique de bientraitance.

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité, nous avons pour objectif de mettre en place un comité de veille et de développement de la bientraitance interne à l'ESAT ou mutualisé avec l'ensemble de l'EPMS. Ce comité aura pour objet de développer une veille et des outils en faveur de la bientraitance (questionnaires d'auto-évaluation, recommandations de bonnes pratiques, rapports de faits, etc.).

- ✓ L'adaptation continue à l'évolution de la population accueillie

Les évolutions du public accueilli influent sur les orientations et objectifs du projet de service, qui s'adapte continuellement pour répondre aux besoins de manière satisfaisante. Les caractéristiques et évolutions majeures sont les suivantes :

57 % des ouvriers ont moins de 30 ans ; le public accueilli est donc jeune, ce qui oriente ses attentes et l'accompagnement proposé (accès à la mobilité, accès à l'autonomie et accompagnement à la vie d'adulte, sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux et de communication, etc.)

51 % des usagers sur le secteur de Provins vivent seuls, avec différents degrés d'autonomie. Cela implique un accompagnement renforcé sur des aspects de la vie quotidienne par le service éducatif, des liens renforcés avec les mesures de protections, CMP et SAVS qui interviennent auprès des usagers, ainsi que le renouvellement du projet d'hébergement toujours en attente.

20 % du public accueilli bénéficie d'un suivi psychiatrique. Traditionnellement, l'ESAT accueillait des personnes déficientes intellectuelles. La reconnaissance du handicap psychique par la loi de 2005 a conduit à une montée en charge de ce type de pathologies, de même que les personnes souffrant de déficiences sensorielles, ce qui fait évoluer les besoins de prise en charge en ESAT. Une nécessaire adaptation de l'accompagnement du handicap psychique est donc développée (sensibilisation des moniteurs d'ateliers, formation du service éducatif, liens renforcés avec le CMP et l'unité psychiatrique du Centre Hospitalier).

28 % des personnes accueillies sont en situation de parentalité (soit une forte augmentation constatée depuis l'ouverture de l'ESAT) ; par conséquent un objectif fort de l'ESAT est de développer des actions d'accompagnement à la parentalité.

16% de la population accueillie pourrait prétendre à une immersion en milieu ordinaire de travail par le biais de stages ou mises à disposition ; l'un des objectifs forts pour les années à venir sera de développer l'insertion en milieu ordinaire pour les usagers, par la multiplication des stages et mises à disposition mis en place, voire la concrétisation d'embauches en milieu ordinaire.

37 % des ouvriers se professionnalisent en restauration ; ce qui permet là aussi de nous donner une orientation spécifique dans ce secteur notamment pour les formations proposées aux usagers et les insertions en milieu ordinaire qui pourront être mises en place.

➤ LES OUTILS DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- ✓ Les temps de réunions, outil de management participatif

L'établissement a mis en place des temps d'échange, de réflexion et de décision, qui ponctuent la vie de l'établissement et permettent de partager un sens commun.

La formalisation des réflexions se fait par des comptes-rendus répertoriés suivant leur nature, accessibles à tous les participants dans le respect du secret professionnel.

Réunions	Participants	Modalité d'animation	Objectifs	Fréquence	Durée	Écrits
Réunion de service Groupe 1 Provins	Directrice ESAT, Chef de service, Encadrants Conditionnement, Multi services et Peinture, Monitrice éducatrice	Directrice ESAT et/ou chef de service	Point sur les usagers, les chantiers en cours, instructions d'ordre général	1 fois tous les 15 jours	1h30	Compte rendu de réunion Secrétariat ESAT
Réunion de service Groupe 2 Provins	Directrice ESAT, Chef de service, Encadrants Espaces verts et Lavage de véhicules, Éducatrice spécialisée	Directrice ESAT et/ou chef de service	Point sur les usagers, les chantiers en cours, instructions d'ordre général	1 fois tous les 15 jours	1h30	Compte rendu de réunion Secrétariat ESAT
Réunion de service Restauration Provins	Directrice ESAT, Chef de service, Encadrants restauration, Éducatrice	Directrice ESAT et/ou chef de service	Point sur les usagers, les chantiers en cours, instructions d'ordre	1 fois tous les 15 jours	1h30	Compte rendu de réunion Secrétariat ESAT

	spécialisée		général			
Réunion de service Groupe Quincy Voisins - Claye Souilly	ETS coordinateur, Directrice ESAT, Chef de service, Moniteurs d'atelier ou ETS	ETS coordinateur, Directrice ESAT et/ou chef de service	Point sur les usagers, les chantiers en cours, instructions d'ordre général	1 fois tous les 15 jours	1h	Compte rendu de réunion ETS coordinateur
Réunion trimestrielle	L'ensemble de l'équipe	Directrice ESAT et chef de service	Élaboration d'outils de travail communs et partagés, procédures, projets d'atelier...	1 fois tous les 3 mois	3h	Compte rendu de réunion Secrétariat ESAT
Réunion atelier	Moniteur d'atelier et travailleurs handicapés	Moniteur d'atelier / ETS	Bilan de l'atelier (CA, matériels, fonctionnement)	2 fois par an minimum	30mn -1h	
Réunion de direction	Directeurs, chefs de service, Attachées d'administration, assistante sociale, responsable pédagogique	Directrice, Directrice adjointe en son absence	Dimension stratégique de l'EPMS du PROVINOIS, points généraux, difficultés, décisions importantes, évocation des situations d'usagers problématiques	une fois par semaine	2h30	Compte rendu de réunion Secrétariat direction

- ✓ La gestion des projets, concrétisation de l'approche participative

L'ensemble des projets, qu'ils soient à l'initiative des travailleurs, du personnel ou de la direction, est présenté à l'ensemble de l'équipe et développé en organisant une contribution de chacun. Ainsi, des groupes de travail et comités de pilotage sont régulièrement mis en place, avec des objectifs et des échéances fixées à l'avance. Cela permet non seulement de faire avancer de manière considérable les projets, mais également que l'équipe s'approprie ce qui est développé par l'ESAT.

- ✓ La mise en place progressive d'une démarche qualité

En tant que service de l'EPMS du PROVINOIS, l'ESAT participe à la démarche qualité qui se met en place progressivement.

La culture d'évaluation

Une première évaluation interne a été conduite en 2009, suivie en 2012 d'une évaluation externe. Ces deux démarches ont permis de pointer plusieurs axes d'amélioration, qui ont notamment été pris en compte pour la rédaction de ce projet de service et pour la formulation des objectifs de ce projet.

Le rapport sur la politique en faveur des travailleurs handicapés accueillis à l'ESAT (rapport d'activité) rédigé chaque année, permet lui aussi une démarche d'autoévaluation de l'année écoulée, des points forts et des axes d'amélioration. Il contribue lui aussi à fixer les orientations pour les années à venir.

Les usagers accueillis sont impliqués par le biais du C.V.S et le questionnaire de satisfaction.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, un comité d'évaluation va être créé et constitué des professionnels pour élaborer et mettre en œuvre une démarche d'évaluation à partir des objectifs fixés dans ce projet. Ce comité suivra et mesurera l'avancement des actions prévues, des effets produits, et des nécessaires évolutions à apporter en continu.

Les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM

Un autre objectif de ce projet est de s'appuyer plus sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, qui sont également un outil de questionnement et d'orientations dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Les principales recommandations intéressant l'ESAT sont ainsi mises à disposition du personnel ; des points thématiques lors des réunions pourront faire un focus occasionnellement sur ces fiches.

Le respect des objectifs du CPOM

L'ESAT s'appuie également sur les objectifs du CPOM le concernant :

Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique à l' ESAT

Mise en place d'une politique de bientraitance

S'inscrire dans une démarche de mutualisation avec les autres établissements publics médico-sociaux de Seine et Marne

Favoriser l'expression et la participation des usagers et/ou de leurs représentants au sein de l'EPMS du Provinois

Le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)

Dans le cadre de l'accueil d'enfants des écoles primaires depuis septembre 2009 pour les repas du midi, l'ESAT a mis en place un plan de maîtrise sanitaire regroupant toutes les informations et procédures concernant le fonctionnement de la cuisine. Il décrit les mesures prises par l'établissement pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire de ses productions vis à vis des dangers biologiques, physiques et chimiques.

Il comprend les éléments nécessaires à mettre en place et les indicateurs permettant d'évaluer leur bonne application :

les bonnes pratiques d'hygiène

le plan HACCP

la gestion des produits non conformes

la mise en place d'un système de traçabilité

Ce document permet également de sensibiliser et former le personnel de cuisine au respect de ces normes. C'est l'une des garanties de la qualité de la restauration produite par l'ESAT de l'EPMS du Provinois.

Chaque année, ce document est revu par une société d'audit et de conseil en hygiène alimentaire, la société HYSEQUA. L'ensemble de la restauration a ainsi été audité et le personnel formé de nouveau en 2015 sur les normes HACCP.

Ces démarches, engagées depuis 2011, répondent par ailleurs à l'augmentation de la production de notre service de restauration collective. En effet, la cuisine de l'EPMS du Provinois assure depuis 2012 la livraison en liaison chaude de repas à une école maternelle de la ville de Provins (50 repas/jours), ce qui porte à 550 repas le nombre total de repas produits chaque jour.

➤ **LES OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017 - 2021**

L'ESAT se fixe 7 grands objectifs à travers ce nouveau projet de service. Ces objectifs découlent des observations et recommandations des évaluations externes et internes précédentes, des évolutions majeurs de secteurs présentées précédemment (le public accueilli, les schémas départementaux et régionaux définissant les politiques sociales et médico-

sociales, l'émergence de nouveaux besoins...), du CPOM conclu avec l'ARS et enfin des recommandations de l'ANESM.

Chaque grand objectif est décliné en sous objectifs, qui seront ensuite traduits en actions concrètes par le ou les comités de pilotage et groupes de travail qui seront mis en place.

Objectif 1 : Favoriser l'expression et la participation des usagers

Prévoir l'implication des usagers dans les démarches institutionnelles (notamment la réactualisation du projet d'établissement / service)

Organiser des temps de retour du CVS dans chaque atelier : les représentants font un compte rendu aux délégués d'ateliers, les délégués d'atelier font un compte rendu dans leur atelier)

Action concrète : Produire un CR de CVS avec les représentants du CVS, combiné aux informations importantes du trimestre, qui prendrait la forme d'un journal trimestriel interne à l'ESAT par et pour les travailleurs

Harmoniser les pratiques d'expression et participations des travailleurs entre ateliers

Action concrète : Mettre en place une réunion formalisée dans chaque atelier, avec les travailleurs ; définir une trame de réunion commune comme base pour les moniteurs qui animeront la réunion

Réfléchir à une participation des travailleurs au CHSCT

Objectif 2 : Mettre en place une démarche de promotion de la bientraitance

Développer l'appropriation du concept de bientraitance par l'ensemble des agents

Action concrète : Organiser une présentation par l'agent formé à la bientraitance ; adopter une définition claire et commune de la bientraitance à l'ensemble des professionnels

Mettre en place des outils d'auto-évaluation et de sensibilisation

Définir et expliciter une politique de bientraitance, des objectifs, un suivi

Action concrète : Mettre en place un comité de bientraitance rassemblant les trois agents formés

Action concrète : réfléchir à une participation des travailleurs à ce comité

Objectif 3 : Formaliser les partenariats

Action concrète : Réactualiser et diffuser la procédure d'accueil des stagiaires

Action concrète : Développer les conventions de partenariats pour favoriser la continuité des parcours des usagers et leur formation, et pour améliorer la fluidité de nos liens avec nos clients

Action concrète : Développer les conventions de mise à disposition et de stage

Action concrète : Participer à des forums et colloques d'information locaux (forum pour l'emploi, événements locaux...)

Objectif 4 : Mettre en place une démarche qualité

Développer le recours aux RBPP (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM

Action concrète : Organiser des réunions thématiques (sur le temps des réunions trimestrielles par exemple)

Action concrète : Créer un classeur à disposition des professionnels avec les principales RBPP concernant l'ESAT et prévoir à la demande des présentations synthétiques de certaines RBPP en réunion d'équipe

Impliquer l'ESAT dans le comité de suivi de la démarche qualité

Action concrète : Nommer une personne représentative de l'ESAT dans le comité

Action concrète : Prévoir une présentation à l'ESAT du Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ) qui sera défini au niveau de l'EPMS

Formaliser la démarche de développement durable déployée au sein de l'ESAT

Action concrète : Sensibiliser l'ensemble des personnels et des travailleurs aux bons usages des ressources (utilisation économique du chauffage, des lumières, de l'eau etc.)

Objectif 5 : Renforcer les liens avec les autres services de l'EPMS (IME et SESSAD) et entre les différents sites

Développer des projets transversaux

Action concrète : Mettre en place d'une plateforme interservice favorisant les transitions et continuité des parcours entre services

Action concrète : Développer des événements communs avec l'ensemble des services (repas de fin d'année, kermesse...)

Améliorer la maintenance des locaux de l'ESAT

Action concrète : Formaliser les demandes d'intervention et leur suivi par un carnet de liaison par site

Action concrète : Assurer une permanence de l'équipe technique pendant les vacances scolaires de l'EPMS

Action concrète : Systématiser le passage de l'équipe technique sur chaque site (roulement hebdo ou bi-hebdo)

Action concrète : Actualiser et centraliser les contrats de maintenance mis en place pour tous les sites au siège

Harmoniser les accompagnements entre Provins, Quincy et Claye-Souilly

Action concrète : Fusionner les réunions de service entre Quincy et Claye-Souilly

Action concrète : Mettre en place les groupe de parole pour usagers à quincy et à Claye-Souilly

Action concrète : Etendre l'analyse des pratiques aux équipes de Quincy et Claye-Souilly

Action concrète : Rassembler l'ensemble des professionnels lors des réunions trimestrielles

Objectif 6 : Améliorer l'accompagnement des usagers

Améliorer l'accompagnement du handicap psychique au sein de l'ESAT

Action concrète : Faire évoluer l'agrément de l'ESAT pour inclure la prise en charge du handicap psychique en cohérence avec les usagers accueillis

Action concrète : Organiser des formations internes et partage d'expérience avec l'unité psychiatrique du CH Léon Binet

Poursuivre le projet d'hébergement

Impliquer les moniteurs d'atelier dans les écrits et le suivi de l'accompagnement médico-social des usagers

Répartir les écrits (synthèses, projet individuels, suivis) entre les moniteurs d'ateliers et le service social

Améliorer le suivi médical des travailleurs de l'ESAT

Formaliser les procédures internes en lien avec le parcours de l'utilisateur

Action concrète : Définir les procédures harmonisées pour :

les admissions (constitution d'une commission pluridisciplinaire et définition de critères)

l'accueil de nouveaux usagers

l'organisation des synthèses et la préparation des écrits et documents de prise en charge

le suivi des événements indésirables

Développer la formation des travailleurs handicapés et leur insertion en milieu ordinaire

Action concrète : Développer les stages, les mises à disposition, les partenariats avec les ESAT hors les murs

Action concrète : réfléchir et mettre en place un atelier hors les murs

Accompagner les évolutions du public et les enjeux émergents

Action concrète : Accompagner les usagers dans la parentalité, dans l'utilisation et la vigilance aux réseaux sociaux

Accompagner les usagers dans la parentalité, dans l'utilisation et la vigilance aux réseaux sociaux

Objectif 7 : Faire évoluer l'ESAT avec son environnement

Faire évoluer les ateliers en fonction de l'environnement de l'ESAT (environnement économique, public accueilli, évolution des politiques publiques et repères de prise en charge)

Action concrète : Faire évoluer l'atelier multiservice

Action concrète : Faire évoluer l'atelier conditionnement

Action concrète : Faire évoluer l'atelier EHL de Quincy

Action concrète : Professionnaliser les mises à disposition EHL de Provins

Conclusion

A la croisée des chemins, l'ESAT du Provinois a un double défi à relever : être clairement identifié par les uns comme un véritable lieu d'intégration et de socialisation par le travail, tout en étant repéré par les autres comme une entité économique porteuse de savoir-faire en matière de production et de commercialisation.

Introduction :

L'autisme est un trouble qui touche le développement de la personne.

Ses formes multiples sont regroupées sous le terme de T.S.A (Troubles du Spectre Autistique).

Selon les personnes et les périodes de la vie, les différents domaines du développement (social, cognitif, communication) ne sont pas touchés de la même façon.

L'autisme touche principalement la capacité à communiquer (verbal et non verbal) et à avoir des relations avec les autres.

Les personnes autistes ont souvent des intérêts restreints et ont tendance à avoir des comportements stéréotypés (mouvements répétitifs ou rituels).

L'autisme entraîne aussi une sensibilité sensorielle (bruits, odeurs, lumières...).

Depuis de nombreuses années, l'EPMS du Provinois a été amené à accueillir une population très diversifiée, et notamment des enfants et adolescents présentant des Troubles du Spectre Autistique ou autres Troubles Envahissant du développement (T.E.D) .

Devant l'augmentation des admissions présentant des TSA, la complexité de ces pathologies, les difficultés d'accompagnement rencontrées au sein des groupes, a émergé le besoin d'étudier un accompagnement spécifique sous la forme d'un « Pôle Autisme ».

A ce jour, l'effectif du pôle autisme est de 16 places pour l'IME et 10 places pour le DIGC (5 places pour l'IME et 5 places pour le SESSAD).

Le projet du pôle autisme s'appuie sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM) : « pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement » et « les comportements – problèmes ».

Les missions du pôle autisme sont de répondre aux besoins des enfants avec autisme et de leurs familles afin d'améliorer la qualité de vie de la personne en développant ses potentialités.

Pour cela le Pôle autisme se fixe comme objectifs :

- D'accueillir l'enfant et de soutenir la famille en matière d'éducation.
- D'évaluer les différents domaines de fonctionnement de l'utilisateur à l'aide d'outils adaptés.

- De développer les compétences de chaque enfant en proposant des activités spécifiques aux besoins des usagers.
- De maximiser son autonomie dans la vie quotidienne en proposant des outils éducatifs adaptés à toutes les situations (autonomie vestimentaire, hygiène, repas, déplacements etc...)
- De développer et entretenir sa participation sociale dans tous les lieux de vie d'intégration (école, centre de loisirs etc...) en proposant des supports éducatifs adaptés.
- De proposer des alternatives éducatives pour aider l'enfant à communiquer.

Les admissions :

Toutes les admissions du pôle autisme se font sur notification de la MDPH et respectent la procédure d'admission interne à l'établissement.

Tous les usagers du pôle autisme sont diagnostiqués (ou en cours de diagnostic) **Troubles du Spectre Autistique** et ont besoin d'un accompagnement spécifique et personnalisé.

Dès l'admission de l'enfant, la famille est placée au cœur du dispositif.

La collaboration avec la famille permet le recueil et le partage d'informations.

Elle est un partenaire privilégié et indispensable pour l'élaboration, la construction et la réalisation du projet de l'utilisateur.

Cette co-construction permet d'aboutir à une adhésion partagée par l'ensemble des acteurs.

Les documents :

Dès l'admission de l'enfant un « **recueil de données** » (habitudes, goûts alimentaires, préférences, renforçateurs, peurs....) est renseigné par les parents.

Dans les 15 jours qui suivent l'admission, un **contrat de séjour** est conclu avec la famille ou le représentant légal.

Au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'admission un **Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI)** est élaboré, mis en place et régulièrement réévalué avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire.

Les évaluations :

Pour harmoniser et adapter les objectifs du PAI et répondre au mieux aux besoins des usagers, une ou/des évaluations psycho-éducatives et fonctionnelles et un bilan sensoriel sont proposés en accord avec la famille.

Les résultats des évaluations sont communiqués à la famille par le professionnel ayant réalisé l'évaluation.

Chaque personne a un fonctionnement et une sensibilité qui lui est propre.

L'évaluation de la personne va permettre de déterminer le choix des propositions éducatives et des interventions des différents professionnels.

Ils permettent d'individualiser et de personnaliser le projet de l'utilisateur.

Il existe différents outils d'évaluation des troubles autistiques. Ils sont choisis selon l'âge, et les capacités de l'utilisateur.

L'EPMS a choisi plusieurs outils d'évaluation :

- Le PEP- 3 (profil Psycho Educatif Révisé) pour les enfants et L'AAPEP pour les adolescents et adultes. Ils permettent d'évaluer l'âge développemental de l'utilisateur dans plusieurs domaines et ses capacités émergentes afin d'aider à comprendre son fonctionnement et à élaborer le Projet d'Accompagnement Individualisé.

Des évaluations plus spécifiques peuvent également être utilisées comme :

- CARS : Cette échelle d'évaluation de l'autisme infantile concerne les enfants à partir de 2 ans et les jeunes adultes jusqu'à 18 ans. C'est une échelle d'évaluation basée sur les comportements qui permet :
 - d'identifier les enfants avec autisme et de les distinguer d'enfants présentant d'autres troubles du développement sans trouble autistique associé ;
 - d'apprécier l'intensité des troubles autistiques ;
 - de mesurer les comportements de l'enfant lors des interactions avec les parents et avec un professionnel.
- VINELAND : Cette échelle de comportements adaptatifs est conçue pour évaluer le comportement dans les domaines de la socialisation, de la communication, et de l'autonomie de la vie quotidienne, elle est utilisée pour des jeunes de 0 à 18 ans.

- L'ABLLS-R (Evaluation du langage de base et des compétences d'apprentissage), est un outil d'évaluation et de repérage des compétences pour aider à la mise en place d'un protocole d'objectifs éducatifs et des apprentissages. Ces objectifs sont travaillés en séance individuelle, en environnement naturel et en généralisation dans tous les lieux de vie de l'utilisateur.

L'association d'évaluation psychométrique (PEP et AAPEP), d'échelle de fonctionnement adaptatif (VINELAND) et de bilan spécifique (ABLLS-R) permet d'élaborer un Projet Personnalisé d'Intervention (PPI).

Le profil sensoriel de DUNN est un outil d'évaluation s'adressant aux enfants de 3 à 10 ans. Il se présente sous la forme d'un questionnaire se basant sur l'appréciation des parents ou de la personne qui s'occupe habituellement de l'enfant. Il permet de mesurer les capacités de traitement de l'information sensorielle de l'enfant et d'évaluer l'impact de ce traitement sur les performances dans la vie quotidienne.

L'équipe :

L'équipe du pôle autisme est une équipe pluridisciplinaire inscrite dans une dynamique de formation continue (Snoezelen, ABA Teacch, Pecs, référent éducatif ,travail avec les familles...) et de supervision (par un organisme extérieur) afin d'améliorer ses pratiques professionnelles.

Le cadre socio éducatif

Il est responsable de l'organisation et du fonctionnement du service. Il encadre les personnels éducatifs et sociaux. Il anime les réunions de l'équipe et les réunions concernant les projets individuels des usagers. Il est le garant du respect des droits des usagers. Il est à l'interface entre les professionnels de l'établissement, les familles, les partenaires et la Direction.

Le médecin psychiatre

Il est mis à disposition par le centre hospitalier Léon Binet (convention cadre).

En accord avec l'utilisateur et sa famille, il peut prescrire un traitement, des suivis en psychomotricité, en orthophonie. Il oriente si nécessaire vers la psychologue pour des entretiens de soutien.

Il participe à l'élaboration et au suivi du P.A.I.

Il est responsable du dossier médical de l'utilisateur.

Il intervient auprès de l'utilisateur et des familles sous forme d'entretiens pour évoquer les difficultés rencontrées, les traitements nécessaires.

Le coordonnateur socio-administratif

Il a un rôle d'accueil, d'information et de liaison entre les responsables du service, les différents professionnels de l'établissement, les partenaires et les familles.

Il assure la coordination de tous les services afin de permettre une prise en charge efficace des usagers accueillis.

Il participe aux réunions de projets et aux réunions d'équipe.

Il concerte tous les projets et supports éducatifs et assure la tenue des dossiers administratifs et médicaux des usagers..

L'assistance sociale

Elle intervient ponctuellement à la demande des familles ou à la demande des professionnels de l'équipe.

Elle aide les familles dans leurs démarches administratives (dossier MDPH, Caf, services sociaux extérieurs...).

Elle participe à l'évaluation des situations faisant l'objet d'une note « d'informations préoccupantes ».

Elle participe à la réunion de projets et aux différentes réunions du service.

La psychomotricienne

La psychomotricienne accompagne le développement global de l'utilisateur dans les domaines sensoriel, moteur, affectif et cognitif.

La psychomotricienne intervient sur prescription médicale. A partir d'une observation psychomotrice et/ou de l'utilisation de tests standardisés, elle réalise un bilan psychomoteur et sensoriel des différents domaines du développement (motricité globale et fine, schéma corporel, latéralité, tonus, structuration spatio-temporelle, graphisme, interaction et communication, attention...). Ce bilan permet de définir les compétences et les difficultés psychomotrices de l'utilisateur et de lui proposer un suivi adapté.

Différentes modalités du suivi sont possibles : séances individuelles, en binôme ou en groupe, intervention dans la salle de psychomotricité ou dans les différents lieux de vie de l'enfant. La psychomotricienne peut intervenir seule ou en co-intervention avec d'autres professionnels.

La psychomotricienne du pôle Autisme et du DIGC privilégie les approches ABA et TEACCH. Elle intègre la communication facilitée par échanges d'images (PECS) dans ses séances. Elle utilise différentes médiations telles que : jeu, parcours moteur, expression corporelle, yoga, piscine, Snoezelen... Elle peut également être amenée à aménager l'environnement de l'enfant en fonction de ses particularités sensorielles et perceptives.

La psychologue

La psychologue du pôle autisme contribue au développement de l'action thérapeutique du service, en lien avec le médecin psychiatre, avec la cadre du service et avec l'accord de l'utilisateur et de sa famille dans le cadre des projets individualisés sur le site ou sur les différents lieux de vie et d'activités de l'utilisateur pour la mise en œuvre :

°D'évaluations psychologiques via des tests d'efficacité et de personnalité afin d'approfondir la connaissance des difficultés de l'enfant.

°De suivis individuels ou par petits groupes, espaces dynamiques de créations centrés sur l'expression des problématiques individuelles.

L'infirmière

Elle intervient auprès des usagers lors d'un incident ou urgence médicale, elle évalue le danger apporte les premiers secours , en cas de besoin.

Elle accompagne l'utilisateur dans la prise de traitements médicamenteux, applique la prescription médicale et le protocole de soins.

Elle prépare en collaboration avec l'équipe les usagers aux consultations médicales.

Elle accompagne les usagers et leur famille à certains rendez vous spécifiques.

L'éducateur spécialisé ou éducateur de jeunes enfants

Dès l'admission de l'enfant un éducateur spécialisé « référent » est nommé par le cadre du service.

Le référent est le coordonateur du Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI), fonction exercée au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et qui vise une continuité et une cohérence institutionnelle dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la réactualisation périodique du projet personnalisé.

Il est le gestionnaire de toute information concernant l'utilisateur, ce qui implique de :

- ✓ recevoir et collecter les informations (famille, établissement, partenaires...).
- ✓ traiter l'information (travail de synthèse, rédaction du projet personnalisé, rédaction des comptes rendus de rencontres...).
- ✓ transmettre l'information en interne (à l'utilisateur, aux membres de l'équipe), en externe, aux partenaires (famille, tuteur...).

Ses missions au sein du groupe:

- ✓ Accueillir et Accompagner l'enfant au quotidien pour l'aider à développer ses compétences et possibilités dans tous les domaines (autonomie, communication, socialisation, scolarité, apprentissages divers...).
- ✓ Soutenir l'enfant dans la généralisation de ses acquis dans tous ses lieux de vie (établissement, domicile, école ...).
- ✓ Utiliser des supports et des techniques éducatives et proposer des alternatives (approche A.B.A P.E.C.S....) pour réduire les troubles du comportement.
- ✓ Intervenir en séance individuelle ou collective sur tous les lieux d'intégration de l'enfant.
- ✓ Participer à la réunion de projets du service (rédiger le rapport éducatif) et aux diverses réunions extérieures concernant l'utilisateur.
- ✓ Interlocuteur privilégié (relation de confiance non exclusive) de l'utilisateur, sa famille (représentant légal), des partenaires.

Ses missions à l'extérieur:

- ✓ Aménager l'environnement de l'enfant pour faciliter sa quête d'autonomie dans tous ses lieux de vie .
- ✓ Partager ses savoirs-faire avec les partenaires extérieurs pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant.
- ✓ Participer aux réunions extérieures.
- ✓ Proposer des Visites à Domicile (V.A.D)

L'éducateur spécialisé est suppléé par des Aides Médico psychologiques ou Auxiliaires de puériculture.

Leurs missions au sein du groupe:

- ✓ Accompagner l'utilisateur dans les actes de la vie quotidienne (repas, hygiène, habillage)
- ✓ Animer et soutenir l'utilisateur dans les activités éducatives proposées.
- ✓ Participer aux observations et rendre compte à l'éducateur spécialisé.
- ✓ Rédiger des notes d'observation (grilles, classeur).
- ✓ Participer à la réunion de projets

- ✓ Animer des temps éducatifs avec l'utilisateur et sa famille
- ✓ Accompagner l'utilisateur dans les transports de l'établissement
- ✓ Participer aux échanges avec les familles

L'équipe peut également intervenir auprès des usagers TSA répartis sur les autres groupes éducatifs des services SEA, SAJM, ESAT, SESSAD.

Les locaux du pôle autisme:

Les locaux du service sont organisés en petites unités d'accueil et de vie de façon à permettre un accompagnement respectueux des besoins de chacun et à limiter les inconvénients de la vie en collectivité (bruit, grands espaces, agitation, lumières...).

En plus des « lieux de vie » l'équipe dispose :

- °Une salle (au calme et sans stimuli extérieurs) a été aménagée pour les temps repas.
- °Une petite salle de « travail » a été aménagée pour les situations de travail en individuel (mise en place du PECS, temps scolaire...).
- °Une salle de « retrait volontaire possible » est à disposition pour atténuer un « comportement problème » ou permettre à l'utilisateur d'utiliser un espace apaisant.
- °Un espace Snoezelen a été aménagé avec du matériel spécifique de stimulation sensorielle.

Cet espace permet (en fonction des objectifs), la stimulation de chacun des sens : un environnement visuel, un environnement sonore, un environnement olfactif et gustatif, un environnement tactile (massages...), proprioceptif et vestibulaire (balancements, vibrations...).

C'est un lieu privilégié pour une approche différente de l'utilisateur. Il favorise le bien-être, le lien et la communication.

A ce jour, le pôle autisme se compose de deux groupes éducatifs au sein de l'IME :

- le **groupe 1**, au sein du **Service Enfants et Adolescents** accueille des usagers âgés de 6 à 13 ans.
- Le **groupe 9**, au sein du **Service Adolescents et Jeunes Majeurs** accueille des usagers âgés de 13 à 20 ans.

Le pôle autisme dispose également de 2 à 3 places sur l'antenne de Nangis pour accueillir des usagers T.S.A et éviter les temps de transport trop longs pour les usagers domiciliés sur Nangis.

Les partenaires :

L'équipe du pôle autisme s'inscrit dans la même dynamique partenariale que celle de l'établissement.

Elle est vigilante à associer, coordonner, consulter, tout acteur de la petite enfance sur le secteur du provinçois (CATTP/CMP/ PMI/CRECHE/HALTE GARDERIE/CAMSP...) pour répondre au mieux aux besoins bien spécifiques du jeune enfant atteint de T.S.A.

« une journée type »:

Le premier contact est important, c'est quelquefois « la note dominante » de la journée.

Ce moment est identifié comme « l'accueil » :

- Accueillir par un « bonjour » individualisé et personnalisé.
- Susciter et faciliter la prise d'autonomie en demandant à l'enfant de se déshabiller seul, de prendre ses affaires dans son sac, donner le cahier de liaison à l'adulte. L'adulte sera présent, accompagnera par la voix et des gestes précis si besoin l'enfant.
- L'adulte aura avant l'arrivée des enfants préparé des espaces de jeux, des activités dans les différentes salles du groupe et ce pour éviter l'agitation, la proximité...facteurs déclencheurs de troubles du comportement.

L'accueil se poursuit par le moment « collation » :

- La collation a lieu vers 9h15 après l'arrivée des derniers enfants.
- C'est l'adulte qui prépare la collation, composée de gâteaux, fournis par les familles.
- C'est un moment de partage et l'occasion de travailler sur « la demande » avec la bande phrase (classeur de communication) ou le langage verbal.

La mise en place de l'emploi du temps « imagé »

- Chaque usager est accompagné individuellement vers son emploi du temps
- L'adulte énumère les activités, les présences, les absences, les suivis de la journée et l'enfant cherche les pictogrammes correspondant et les positionne dans l'ordre chronologique.

Les activités

- Le matin, l'équipe propose des activités faisant appel à la concentration, l'attention, la patience, la participation (activités de groupe). Respect des règles de vie du groupe
- L'après repas est consacré sur une large place à l'hygiène bucco dentaire, le repos, la détente par le biais d'une approche sensorielle (balles, plaques tactiles, coussins,..)
- L'après midi, l'équipe propose des activités artistiques, ludiques et des sorties.

Les activités peuvent être de groupe ou individuelles, dirigées ou libres. L'adulte est toujours présent, plus ou moins proche de l'utilisateur et favorise la demande verbale ou avec le classeur de communication. Il veille au respect des règles de vie et si besoin intervient.

L'équipe se réserve la possibilité de modifier les activités prévues en fonction de la disponibilité de l'utilisateur (disponibilité psychique et physique). Selon les besoins il sera proposé une activité extérieure (jeux de ballons, craies, bulles, rubans,..), musicale, motrice.

LE DIGC :

Le DIGC permet un accompagnement intensif (24 heures par semaine) et précoce pour de très jeunes enfants (de 0 à 6ans) dans tous les lieux de vie de l'enfant (maison, locaux du service, école, crèche, halte garderie, centre de loisirs...).